Délibérations du Conseil Municipal du Jeudi 4 juin 2020

1. Organisation du conseil municipal pendant le confinement (information)
2. Information sur la démission d'un conseiller municipal
3. Désignation des représentants au sein de la commission d'appel d'offres
4. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS
5. Information sur les représentants au sein des instances du SBVB, PNRB et CSGBM
6. Adhésion à l'association POLLENIZ et désignation d'un délégué
7. Produit des amendes au titre de 2019
8. Décision Modificative
9. Participation de la commune aux frais de transport de la STRAN pour la période scolaire 2020/2021
10. Règlement intérieur des accueils municipaux – Actualisation
11. Information sur la tarification scolaire
12. Information du Conseil Municipal sur les marchés publics passés en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
13. Convention de participation financière à la réalisation de pistes cyclables – Fonds de concours pour la rue Auffret et rue du Brivet ainsi que les continuités deux roues rue Curie et Herriot
14. Rétrocession terrains à la commune de Trignac par l'Agence Foncière Loire-Atlantique AZ n°850 (29 bis boulevard Henri Gautier) – Maison des Solidarités
15. Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section BO n°293p. rue Albert Vinçon
16. Cession d'un délaissé communal auprès de riverains du chemin de la Petite Ville AW 832 t 833
17. Cession d'une parcelle de terrain communal auprès de riverains cession Ville / Murail Parcelle AD n°146
18. Acquisition de parcelles de terrain cadastrées section BE n°106, 149 et L n°148
19. Acquisition de parcelles de terrain cadastrées section BH n°232 et 322 en partie (route de Trembly)
20. Rétrocessions de bandes de terrain en façades suite définition des limites de propriété des résidences SILENE implantées sur la commune de Trignac
21. Adoption du PCSES
22. Projet de construction d'une médiathèque – organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre
23. Avenant au règlement des ateliers d'arts plastiques : remboursement des ateliers annulés en raison du COVID 19
24. Actualisation des tarifs du SVAC
25. Complément de la délibération n°17 du 12 décembre 2018 concernant l'attribution du RIFSEEP
26. Création de postes

Département Loire-Atlantique **Arrondissement** Saint-Nazaire **Canton** Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_02

Nombre de Conseillers	
En exercice	**28**
De présents	**18**
De votants	**25**

Objet :

Information de la démission d'un conseiller municipal

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU le courrier de Monsieur Sylvain PRIMAS reçu en mairie le 6 avril 2020, nous informant de sa démission de son mandat de conseiller municipal et de toutes ses délégations,

VU l'article L.270 du Code Electoral garantissant le remplacement des conseillers municipaux par le suivant de la liste,

VU la liste « Ensemble, agissons pour Trignac »

VU l'impossibilité de faire appel au suivant de la liste du fait de l'épuisement de cette dite liste,

VU que le Maire est toujours en poste et qu'il n'y a qu'un seul poste vacant,

CONSIDERANT cet état de fait,

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE

De la démission de Monsieur Sylvain PRIMAS

VILLE DE TRIGNAC

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département Loire-Atlantique **Arrondissement** Saint-Nazaire **Canton** Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_03

Nombre de Conseillers	
En exercice	**28**
De présents	**18**
De votants	**25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :
Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Objet :

Commission d'appel d'offres

Modifications des représentants

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération en date du 7 juin 2017, le conseil municipal a désigné les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, à savoir :

2 listes ont été présentées :

Liste M. Claude AUFORT :

Titulaires : Benoît PICHARD - Sylvain PRIMAS - Boris LEGOFF - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND

Suppléants : Yannick BEAUVAIS - Dominique MAHE-VINCE - Nathalie PRIMAS - Sébastien WAIRY - Franck GUILLAMET

Liste M. David PELON : David PELON – Lydia POIRIER – Yann ROUSSEL – Sylvia HAREL – Jean GALI

Résultat du vote :
- Liste M. Claude AUFORT : 24 voix
- Liste M. David PELON : 5 voix

Sont donc élus pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Benoît PICHARD	Yannick BEAUVAIS
Sylvain PRIMAS	Dominique MAHE-VINCE
Boris LEGOFF	Nathalie PRIMAS
Jean-Louis LELIEVRE	Sébastien WAIRY
David PELON	Lydia POIRIER

Par délibération en date du 13 septembre 2017, un changement a été fait dans la répartition des sièges des membres de la commission :

Après étude juridique de l'administration générale, il apparait que le 5ème titulaire de la liste proposée par la majorité municipale devient le 1er suppléant de ladite liste pour siéger à la commission. Le résultat du vote pour la commission d'appel d'offres est donc le suivant :

Membres titulaires	Membres suppléants
Benoît PICHARD	Gilles BRIAND
Sylvain PRIMAS	Yannick BEAUVAIS
Boris LEGOFF	Dominique MAHE-VINCE
Jean-Louis LELIEVRE	Sébastien WAIRY
David PELON	Lydia POIRIER

Par courrier en date du 5 avril 2020, Monsieur Sylvain PRIMAS nous présentait sa démission de conseiller municipal et donc par conséquent, de toutes ses délégations, notamment celle de membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

Messieurs ROUSSEL et GUILLAMET ainsi que Mesdames PRIMAS et POIRIER ayant également démissionné de leurs mandats, il convient que le conseil municipal statue sur ces différents changements et décide d'attribuer les sièges de la manière suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Benoît PICHARD	Yannick BEAUVAIS
Gilles BRIAND	Dominique MAHE-VINCE
Boris LEGOFF	Sébastien WAIRY
Jean-Louis LELIEVRE	Sylvia HAREL
David PELON	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_04

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **18**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R 123-8, R 123-9, R123-10, R 123-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2017 fixant à 10 le nombre d'administrateurs au CCAS,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2017 désignant les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,

Vu la démission de Monsieur Sylvain PRIMAS enregistrée en mairie le 5 avril 2020,

Considérant la liste 1 menée par Monsieur Claude AUFORT et la règle du suivant de la liste, à savoir, Madame Christelle POHON,

Le conseil municipal nomme Madame Christelle POHON en tant que représentante du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département Loire-Atlantique **Arrondissement** Saint-Nazaire **Canton** Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_06

Nombre de Conseillers	
En exercice	**28**
De présents	**18**
De votants	**25**

Objet :

Adhésion à l'association POLLENIZ et désignation d'un délégué

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :
Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Comme chaque année, la société Polleniz a transmis à la commune les barèmes d'adhésion. Pour 2020, il ne s'agit plus d'un appel à cotisation au titre d'un groupement local mais d'une adhésion de notre commune en tant que membre à part entière de Polleniz.

Polleniz a pris, au 1er janvier 2020, le statut d'association (et non plus de syndicat professionnel) pour que les collectivités comme les particuliers non professionnels puissent être représentés au sein d'un collège et participer largement à la gouvernance donc aux décisions et aux orientations de Polleniz.

Trignac a la possibilité de désigner un délégué afin d'être représenté par une personne identifiée.

Concernant la cotisation, elle est annuelle et unique et permet à Polleniz d'organiser pour le compte de notre collectivité des luttes collectives ainsi que des actions de surveillance et de prévention. Le barème d'adhésion 2020 pour le collège des collectivités dont la tranche habitants est comprise entre 6 000 et 10 000 hab. est de 710 €.

Cette adhésion permet également à l'ensemble de nos administrés de participer aux actions de lutte dans un cadre légal, en étant couverts par la responsabilité civile de Polleniz. Cette adhésion permet, en outre, dans le cadre des luttes contre les rongeurs aquatiques envahissants, à pouvoir verser aux bénévoles des défraiements sous forme de primes à la capture.

Cette adhésion matérialise aussi la participation de notre collectivité aux mesures de lutte obligatoires limitant de fait la responsabilité du maire en répondant légalement à ses obligations de moyens.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à l'adhésion de la commune de Trignac à l'association Polleniz,
- De désigner un délégué communal pour représenter Trignac.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- D'autoriser la commune à adhérer à l'association Polleniz,

- D'acter le montant de l'adhésion fixé à 710 € pour l'année 2020,

- De désigner Monsieur Jean-Pierre LE CROM comme délégué pour représenter la commune de Trignac au sein de cette association,

- De dire que la dépense sera imputée sur le budget 2020 - article : 6281, concours divers (cotisations).

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 4 juin2020

DEL_20200304_07

Nombre de Conseillers	
En exercice	**28**
De présents	**18**
De votants	**25**

Objet :

Répartition du produit des amendes de police 2019

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :
Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La ville de Trignac au travers de son Plan Local de Déplacement continue sa démarche pour l'année 2020, sur l'ensemble de son territoire communal d'amélioration des comportements et des pratiques de mobilités des usagers de la route en sécurité. Pour cela, la mise en place d'infrastructures éligibles aux produits des amendes de police 2019 sont indispensables.

Pour la sécurisation des écoles :
Il sera pratiqué la réfection des marquages ludiques (ronds de couleur) devant l'école Anne FRANK et l'école Léo LAGRANGE, dans l'objectif de bien identifier leurs présences ainsi que le marquage au sol de zone 20. Au carrefour de la route de Marsac, de la route de la Brière, de la route et de l'impasse des Ormeaux, la création d'un giratoire franchissable (par les long véhicules) sera réalisé ayant pour objectif de diminuer la vitesse aux abords de l'école Louise Michel. Dans le secteur des villages, il sera pratiqué la mise en place d'abris bus aux arrêts des scolaires, afin de protéger les enfants en attente.

Pour la sécurisation des quartiers :
Il sera pratiqué la reprise des enrobés au carrefour de l'allée Colette et de la route de Prézégat au niveau de l'arrêt de bus avec la création d'une chicane favorisant le déplacement des véhicules à faible allure.
Rue Léo Lagrange, afin de palier au stationnement sauvage, il sera créé en lieu et place de massif, des places de parking sécurisant la rue.

Pour la sécurisation des déplacements dans les villages :
Il sera pratiqué sur la route de Bert et la route des Grimaudières la création de bande axiale discontinue.

Le coût d'environ 75 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage Ville, pourrait ainsi être réduit avec une subvention d'investissement au titre du « produit des amendes de police » 2019, pouvant être estimée autour de 21 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Décide

- D'adopter le montant de la proposition de répartition de la dotation du Département de Loire-Atlantique au titre des produits des amendes,

- D'autoriser la demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour l'année 2019,

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Pour	25
Contre	0
Absentions	0

VILLE DE BRIVAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude Aufort

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_08

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **18**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

BUDGET COMMUNE EXERCICE 2020

Décision Modificative n°1

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Il est proposé au Conseil municipal de procéder aux virements de crédits figurants au tableau ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

EXERCICE 2020

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 022 : dépenses imprévues (fonctionnement)

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
022	01	age01sc	- 10 000.00	Dépenses imprévues

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
6574	01	sub01sc	- 6 362.51	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé
6574	113	sub113ic	1 500.00	Amicale des sapeurs-pompiers de Trignac
6574	322	sub322oi	2 500.00	AMO Les Amis du Musée des Oiseaux
6574	414	sub414ka	1 362.51	BCK Brivet Canoë Kayak
6574	412	Sub412le	1 000.00	RCT Rugby Club Trignacais

chapitre 67 : charges exceptionnelles

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
673	01	age01sc	10 000,00	Titres annulés (sur exercices antérieurs)

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 0,00

RECETTES

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
7323	01	age01sc	- 26 500.00	Reversement du prélèvement de l'Etat sur le PBJ
73221	01	age01sc	26 500.00	FNGIR

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 020 : dépenses imprévues (investissement)

Article	Fonction	opération	service	Montant	Libellé
020	01		age01sc	- 25 000.00	Dépenses imprévues

Chapitre 27 : Autres charges de gestion courante

Article	Fonction	opération	service	Montant	Libellé
27633	01	38	sub01sc	23 000.00	Autres immobilisations financières - département

Chapitre 4541 : Travaux effectués d'office pour le compte de tiers

Article	Fonction	opération	service	Montant	Libellé
4541	01	66	bat01sc	2 000.00	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT **0,00**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

D'adopter la décision modificative n°1 telle que décrite ci-dessus,

D'autoriser les virements de crédits nécessaires à la réalisation de cette délibération,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRUCHAS 14570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_09

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **18**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :
Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Objet :

Participation de la commune aux frais de transport de la STRAN pour la période 2020/2021

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne (STRAN) a indiqué par courrier en date du 21 avril 2020, ne pas augmenter les tarifs des titres de transport de la STRAN pour la période scolaire 2020/2021.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien au niveau actuel, de la participation financière de la Ville sur le prix public des abonnements pour les scolaires : la ville prend en charge l'abonnement à hauteur de 30 % pour l'abonnement Matelot (maternelle et élémentaire), de même pour l'abonnement Skipper (collège).

Cette aide concerne les élèves trignacais fréquentant un établissement de la commune (maternelle, élémentaire ou collégien de Julien Lambot) :

Abonnement Mensuel	Prix public Mensuel	Prise en charge par la commune /mois	Reste à la charge des familles /mois
Matelot	14 €	4,20 €	9,80 €
Skipper	20 €	6,00 €	14,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver le maintien au niveau actuel, de la participation financière de la Ville sur le prix public des abonnements pour les scolaires : la ville prend en charge l'abonnement à hauteur de 30 % pour l'abonnement Matelot (maternelle et élémentaire), de même pour l'abonnement Skipper (collège).

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Pour	25
Contre	0
Absentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude Aufort

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_10

Nombre de Conseillers	
En exercice	**28**
De présents	**18**
De votants	**25**

Objet :

Règlement intérieur des accueils municipaux - Actualisation

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil municipal a validé une modification du Règlement Intérieur, lors du Conseil municipal du 11 décembre dernier.

L'actualisation de ce Règlement en perspective de l'année 2020-2021, porte sur les volets suivants :

Les modifications suivantes sont apportées successivement deux avenants au Règlement Intérieur des Accueils Municipaux, afin de tester la mise en place d'un portail famille et ainsi faciliter leurs démarches, et la gestion par la ville des inscriptions aux structures.

A ce stade, le Règlement intérieur joint à la présente Délibération, intègre ces évolutions et est actualisé pour poursuivre le développement de la dématérialisation et dans l'ensemble mieux répondre aux besoins des familles, soit les principales modifications suivantes :

Art. 2.2. : Accueil de Loisirs (rappel)

- les horaires prévoient une ouverture de l'A.L.S.H. à 7h15 (Conseil municipal du 11 décembre 2019).

Art. 2.3.2 : Accueils Périscolaires

- le volet 2.3.1. faisait référence à l'expérimentation de la dématérialisation des inscriptions ; il est supprimé, la dématérialisation est effective ;
-
- le titre 2.3.2. n'a plus lieu d'être : 'à compter du 15 août 2019, pour effectuer une réservation d'Accueil Périscolaire à partir du 2 septembre 2019' ; la procédure expliquée ensuite pour réserver ou annuler, est inchangée.

Il est proposé de valider l'actualisation du Règlement Intérieur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

- De procéder à l'actualisation du règlement intérieur tel que décrit ci-dessus,

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération.

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Règlement intérieur
3 – 13 ans

Restauration municipale

Accueil de loisirs

Nouveaux Accueils périscolaires

Accueils périscolaires

Le présent règlement régit le fonctionnement de la restauration scolaire, des Accueils Périscolaires (APS), de l'Accueil de Loisirs (ALSH) et du Nouvel Accueil Périscolaire (NAP). Ce sont des services facultatifs visant à offrir un accueil de qualité aux enfants dans un cadre agréable et sécurisé sur Trignac.

À partir de l'entrée en Petite section, les enfants peuvent fréquenter les Accueils périscolaires, les NAP et la Restauration scolaire, suivant les conditions stipulées dans le présent règlement.
Pour les enfants inscrits en Toute Petite Section, il n'y a pas d'accueil.

1. MODALITES D'INSCRIPTION

Un dossier unique pour toutes les structures y compris le Nouvel Accueil Périscolaire, est à renseigner avant de procéder à toute inscription. Pour un 1er dossier, voir le site Internet de la Ville (www.mairie-trignac.fr).

Ce dossier annuel est valable pour l'année scolaire en cours et doit être renouvelé tous les ans. Pour être reçu dans les différentes structures, il est impératif de le compléter dans un délai au plus tard une semaine auparavant. Au-delà de ce délai, la Ville se réserve la possibilité de mettre fin à l'accueil pour des questions de sécurité et de responsabilité.

Les parents doivent obligatoirement être à jour dans leurs paiements lors du renouvellement de l'inscription. Ne seront accueillis que les enfants propres en journée.

2. FONCTIONNEMENT

2.1. Accueils Périscolaires et Accueil de Loisirs : Accueil et départ des enfants

- **Arrivée** : l'enfant est accompagné par un adulte ou toute personne désignée par la famille sur le dossier d'inscription.
- **Départ** : l'enfant est remis exclusivement aux personnes désignées sur le dossier d'inscription. Si les personnes ne sont pas notées dans le dossier d'inscription, un écrit des représentants légaux sera demandé avec le nom et prénom de la personne désignée. Une pièce d'identité sera exigée.

L'enfant ne peut partir seul que si les responsables légaux ont rempli l'autorisation parentale donnée dans le dossier d'inscription.

Spécificité APS le soir : les animateurs vont prendre en charge les enfants inscrits à l'APS sur les différents sites (écoles).

En cas de non reprise de l'enfant par sa famille au-delà de 18h45, l'agent affecté au service de l'APS doit tenter de joindre la famille, puis saisir la Municipalité qui en informera la Gendarmerie en dernier recourt. Au bout de 3 retards, la famille se verra facturer 4 ½ heures supplémentaires comme indiqué dans l'article 3, paragraphe 3.3 pénalités.

2.2. Accueil de loisirs (3 ans à 13 ans révolus) : Inscriptions et annulations

Période d'ouverture	Horaires
Mercredis	13h30 - 18h30 Ou 11h45 -18h30 *(1/2 journée avec repas applicable uniquement le mercredi)*
Vacances scolaires (Vacances de fin d'année : une seule semaine est ouverte)	7h15 - 12h15 / 13h30 - 18h30 ou 7h45 - 18h30

Les inscriptions à l'ALSH s'effectuent via le site Parents services (https://trignac.les-parents-services.com). Il demeure possible de contacter le service en cas de difficulté pour effectuer l'inscription, ou y venir pour être accompagné dans votre démarche (lundi au mercredi).

Le site Parents services sera ouvert du 15 au 24 du mois n-1, à l'exception des inscriptions pour les mois d'été : elles s'effectuent du 15 au 24 juin, pour Juillet et pour Août. Les annulations s'effectuent aussi durant cette période.
A partir du 25 du mois, les familles s'adressent au secrétariat du Service Enfance-Jeunesse, afin de gérer les éventuelles modifications de réservation qu'elles souhaitent.
En cas d'accueil complet, la procédure s'opère comme habituellement : le secrétariat prendra contact avec les familles si des places se libèrent.

En cas d'annulation, le délai est de :
- Le Mercredi et les Petites vacances : 7 jours avant celui qui a été réservé, soit :
Période scolaire : au plus tard le mercredi pour le mercredi de la semaine suivante ;
Période petites vacances scolaires : même délai de 7 jours au plus tard avant le jour annulé.
- **Pour juillet et août : 14 jours au plus tard avant le jour qui va être annulé.**

En-deçà de ces délais de 7 jours, ou 14 jours l'été, la réservation est facturée au tarif en vigueur, suivant la réservation faite par la famille.

Les annulations se font sur le site Parents services pour la période d'ouverture où il est accessible soit du 15 au 24 du mois précédent ; elle s'effectue ensuite auprès du Pôle Education - service Enfance-Jeunesse par mail : alshjrt@mairie-trignac.fr ou par téléphone 02 40 17 57 80 ; en ce cas, une confirmation écrite vous est demandée.

2.3. Accueil Périscolaire (de l'entrée en maternelle au CM2) : Inscriptions et annulations

Jours et heures d'ouverture	Accueils périscolaires André Hazo (Trignac Centre) Jean-René Teillant (Certé)	Accueil périscolaire Louise Michel (Bert)
Lundi / Mardi Jeudi / Vendredi	7h15 - Rentrée de l'école Après le NAP - 18h45	7h30 - Rentrée de l'école Après le NAP - 18h30
Mercredi	7h15 - Rentrée de l'école	7h30 - Rentrée de l'école

Les inscriptions aux Accueils Périscolaires s'effectuent via le site Parents service (https://trignac.les-parents-services.com). Il demeure possible de contacter le service en cas de difficulté pour effectuer l'inscription, ou y venir pour être accompagné dans votre démarche (lundi au mercredi).

Le site Parents service est ouvert pour les inscriptions en APS, du 15 au 24 du mois n-1.
A partir du 25, les familles s'adressent au secrétariat du Service Enfance-Jeunesse, afin de gérer les éventuelles modifications de réservation qu'elles souhaitent.
En cas d'accueil complet, la procédure s'opère comme habituellement : le secrétariat prendra contact avec les familles si des places se libèrent.

Les annulations aux Accueils Périscolaires se font sur le site Parents services pour la période d'ouverture où il est accessible soit du 15 au 24 du mois précédent ; elles s'effectuent ensuite auprès du Pôle Education - service Enfance-Jeunesse par mail : alshjrt@mairie-trignac.fr ou par téléphone 02 40 17 57 80 ; en ce cas, une confirmation écrite vous est demandée.

En cas d'annulation, le délai est de 48 heures avant le jour réservé.
En-deçà des 48 heures, la réservation est facturée au tarif en vigueur : En cas d'absences non justifiées, 3 ½ heures le matin et 4 ½ heures le soir seront facturées au tarif habituel.

2.4. Restauration scolaire / Pause méridienne

Les enfants sont confiés par leurs enseignants aux personnels municipaux sur la pause méridienne. Ils restent sous la responsabilité des personnels municipaux jusqu'à la réouverture de l'école.

Le repas est un moment privilégié de détente intégrant les notions de vie collective et d'éducation nutritionnelle. Les menus sont établis dans un souci d'équilibre alimentaire et d'apprentissage de la nutrition.

Une attention particulière est portée à l'équilibre diététique et à la variété des menus.

2.5. Nouvel Accueil Périscolaire (NAP)

Le NAP, Nouvel Accueil Périscolaire, se déroule pendant 1 heure de 15h30 (maternelle)/15h35 (élémentaire) jusqu'à 16h30/35. Cet accueil est gratuit, avec une inscription obligatoire avant chaque période.
Cette inscription est un engagement sur une présence chaque jour où elle est prévue : tous les lundis et/ou tous les mardis et/ou tous les jeudis et/ou tous les vendredis, sur l'ensemble de la période, sauf justificatif pour raison exceptionnelle (ex. : suivi médical). L'enfant inscrit est présent jusqu'à 16h30/35, en aucun cas il ne peut sortir avant la fin de la séance.

Départ des enfants :
La sortie de l'école à 15h30 (maternelle)/15h35 (élémentaire) s'opère dans les conditions habituelles pour les enfants non inscrits au NAP.
Les enfants inscrits au NAP seront pris en charge dès 15h30/35 sur place sous la responsabilité de la Ville.
Le départ des enfants à 16h30/35 s'effectue dans les mêmes conditions que l'article 2.1, sauf pour l'APS du soir où les animateurs sont présents dès 16h30 et assurent directement la conduite des enfants inscrits à l'APS.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1. Définition des tarifs

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Municipal. Les tarifs en vigueur sont en fonction du quotient familial déterminé par l'attestation de paiement CAF datant de moins d'un mois ou du dernier avis d'imposition.
En cas de modifications dans la composition et les ressources de la famille, contactez impérativement le régisseur au 02 40 17 57 80 afin d'effectuer une actualisation du dossier.
En cas de changement de quotient familial, la famille doit en informer la Ville et communiquer l'attestation de la CAF ; si une révision de facture est demandée, la Ville procédera à une rétroactivité de 1 mois au plus.

3.2. Facturation

Une facturation mensuelle sera établie avec un délai de paiement (spécifié sur la facture) qu'il est impératif de respecter. C'est une facture globale comprenant l'ensemble des prestations dont l'enfant aura bénéficié (restauration scolaire, accueil périscolaire et accueil de loisirs). La facture est envoyée au domicile du payeur aux alentours du 8 du mois suivant.

- ✓ **Accueil périscolaire** : tarif appliqué à la ½ heure + collation (facultative). Toute ½ heure entamée est due.

- ✓ **Accueil de loisirs** :

  - tarif appliqué lors des vacances scolaires : à la journée ou à la ½ journée sans repas (matin et/ou après-midi)

  - tarif appliqué en période scolaire : à la ½ journée avec repas ou sans repas (après-midi)

- ✓ **Restauration scolaire** : tarif appliqué au repas.

3.3. Pénalités

Pour les accueils périscolaires, en cas de 3 retards de parents après l'heure de fermeture : application de 4 ½ heures supplémentaires au tarif habituel.

Pour l'accueil de loisirs, en cas de 3 retards de parents après l'heure de fermeture : application d'une 1/2 journée supplémentaire au tarif habituel. Au-delà, la Ville se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant.

3.4. Modalités et lieu de paiement

Les factures peuvent être réglées auprès du Régisseur, à l'Escale, 36 rue Léo Lagrange, par :

- Espèces, remis en main propre au régisseur, contre un récépissé (Attention : seul le régisseur est habilité à les recevoir en main propre, du lundi au mercredi)

- Chèque accompagné du coupon, à l'ordre de "Régie Recettes Centralisées Trignac" adressé à la Mairie, Vie Scolaire ou déposé dans la boîte aux lettres
- Prélèvement mensuel (l'autorisation de prélèvement doit être remplie avec le dossier 3 d'inscription + RIB)
- Chèque CESU (uniquement pour les factures accueil périscolaire et accueil de loisirs)
- TIPI (Titres Payables par Internet, paiement en ligne par carte bancaire, accessible 24h/24 et 7j/7)

Quel que soit le mode de règlement choisi, il est impératif de respecter la date limite de paiement indiquée sur la facture.

DANS LE CAS D'UN NON PAIEMENT DANS LES DÉLAIS, LE RECOUVREMENT SE FERA DIRECTEMENT PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

4. LA VIE EN COLLECTIVITE

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie affichées dans les structures. Les enfants doivent s'interdire tous gestes ou paroles qui porteraient atteinte aux autres enfants et toutes autres personnes présentes sur la structure.

Toute détérioration imputable à l'enfant, faite volontairement ou par non respect des consignes, sera à la charge des parents.

Les structures déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets de valeurs (bijoux...), des portables et des jeux que les enfants sont susceptibles d'amener.

Pour tout problème relatif au fonctionnement ou à la discipline, les familles pourront s'adresser aux services concernés ou faire connaître par écrit leurs remarques à l'attention de Monsieur le Maire.

Procédure pour indiscipline :

- la Ville (le service gestionnaire) joindra les parents par téléphone puis leur enverra un courrier de confirmation d'entretien téléphonique
- si le comportement perdure, les parents seront convoqués par le service gestionnaire pour examen de la situation et recherche de solution. Une exclusion temporaire ou définitive pourra être appliquée.

5. SANTE DES ENFANTS

Les enfants ne peuvent pas être accueillis à l'accueil de loisirs, aux accueils périscolaires ou à la restauration scolaire en cas de fièvre avérée, de maladies contagieuses ou de toutes affections incompatibles avec la vie collective (poux...).

En cas d'allergie alimentaire, il est impératif de fournir un certificat médical précisant la nature de régime alimentaire ou la liste des aliments interdits. La Ville se dégage de toute responsabilité en cas de manquement. Les services municipaux appliquent les Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI) communiqués par l'école.

AUCUN MEDICAMENT NE SERA ADMINISTRE SUR LA PAUSE MERIDIENNE

Uniquement pour les Accueils périscolaires et l'Accueil de loisirs : si l'enfant suit un traitement médical, il vous faudra joindre une ordonnance récente et les médicaments **correspondants dans leur emballage d'origine avec la notice marquée au nom de l'enfant.**

AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS SANS ORDONNANCE, et seulement dans les cas où la médicamentation ne peut être prise le matin et/ou le soir.

En cas d'urgence, la famille autorise la Municipalité à prendre toutes les dispositions nécessaires destinées à assister l'enfant en situation de danger.

Trignac, le 4 juin 2020,

Le Maire,

Claude AUFORT

VILLE DE TRIGNAC 44570

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_11

Nombre de Conseillers	
En exercice	**28**
De présents	**18**
De votants	**25**

Objet :

Information sur la tarification de la cantine scolaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :
Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La France est entrée en période d'état d'urgence sanitaire depuis le 24 mars dernier.

Dans ce contexte, de nombreuses familles avec enfants sont confrontées à des difficultés financières, notamment en raison de la fermeture des restaurants scolaires depuis le 11 mars dernier, conjuguée pour certaines familles à l'entrée en période de chômage.

La Ville a tenu dès la reprise (réouverture des écoles le 13 mai), à remettre en service la Restauration scolaire, dans des conditions sanitaires adaptées mais afin de permettre l'accès à un repas chaud pour les enfants qui reprenaient l'école.

Les conséquences financières de la crise pour les familles vont toutefois avoir des répercussions pendant plusieurs mois.

Aussi, le Conseil municipal est informé qu'un Arrêté du Maire en date du 29 mai 2020, établit une nouvelle grille de tarifs, qui divise par trois les tarifs appliqués jusqu'alors. Cette mesure est provisoire, elle s'appliquera jusqu'au 18 décembre 2020.

Cet arrêté a été pris conformément à l'article II de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19 et à l'o**rdonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19.**

		Tarifs repas			
		Actuel	**Proposition**	**Actuel**	**Proposition**
QF DE BASE	QF TRANCHE	**Commune**	**1 tiers**	**Hors commune**	**1 tiers**
Tranche n°1	0<400 €	0,88	0,29	1,01	0,34
Tranche n°2	401<600 €	1,71	0,57	1,96	0,65
Tranche n°3	601<800 €	2,81	0,94	2,81	0,94
Tranche n°4	801<1000 €	3,36	1,12	3,86	1,29
Tranche n°5	1001<1200 €	3,52	1,17	4,05	1,35
Tranche n°6	>1200 €	4,18	1,39	4,18	1,39

Le conseil municipal
Prend acte

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_12

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **18**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Information du Conseil Municipal sur les marchés publics passés par le Maire en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Marché acquisition d'une balayeuse

Avis favorable de la Commission MAPA en date du 27 avril 2020

Nom de l'entreprise	Lot acquisition	Coût HT	Observations
UGAP 44 481 Carquefou	Balayeuse aspiratrice compacte Cleango CS 556 de marque SCHMIDT	135 820.13 €	Commande du 30 avril 2020 – livraison prévue en septembre 2020

Des crédits pour l'acquisition sont inscrits au budget 2020 à l'article 2188 opération 45 - fonction 813 -

Marché de maitrise d'œuvre – Marché par procédure adaptée Classes préfabriquées école maternelle D. Casanova

Avis favorable de la Commission MAPA en date du 30 mars 2020

Nom de l'entreprise	Lot	Coût HT	Observations
Société ISO SEL 44260 Savenay	Maitrise d'œuvre	18 400 €	AMO pour l'édification de 2 classes + sanitaires pour le dédoublement des classes de grandes sections maternelle

Des crédits pour les travaux sont inscrits au budget 2020 à l'article 2313 opération 35 fonction 211 - Prestation à réaliser en mai 2020.

Marché de travaux – Marché Procédure adaptée Classes préfabriquées Ecole D. Casanova

Avis de consultation du 23 avril 2020 CAO en date du 28 mai 2020

Nom de l'entreprise retenue par la CAO	Lot	Coût HT
Entreprise S3A 44570 Trignac	Lot n° 1 VRD et terrassement	12 363.00 €
Entreprise ASCOT 44480 DONGES	Lot n° 2 Gros œuvre	22 594.48 €
Entreprise Containers Solutions 44250 Saint-Brévin les Pins	Lot n° 3 Structures modulaires	209 500.00 €
Entreprise Containers Solutions 44250 Saint-Brévin les Pins	Lot n° 4 Serrurerie	17 750.00 €
	TOTAL GENERAL HT	**262 207.48 €**

Des crédits pour les travaux sont inscrits au budget 2020 à l'article 2313 opération 35 fonction 211 - Prestations à réaliser en été 2020 pour les 2 premiers lots et en octobre 2020 pour les lots 3 et 4

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_13

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **18**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Convention de participation financière à la réalisation de pistes cyclables – Fonds de concours pour la rue Auffret et rue du Brivet ainsi que les continuités deux roues rue Curie et Herriot

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de sa compétence voirie, la Ville de Trignac réalise une opération d'aménagement visant à développer les liaisons cyclables, à apaiser les vitesses et améliorer les dessertes de polarités et d'équipements structurants :

- **Rue du Brivet** une piste cyclable sera réalisée en site propre sur cette voie. Cette initiative vise à favoriser le développement de la pratique du vélo et assurer une liaison entre le centre-ville par les rues Curie et Herriot et le GR34. La qualité du cheminement piéton sera également améliorée.

- **Rue Jules Auffret,** une opération globale de modernisation de la voirie sera réalisée incluant une liaison cyclable entre le secteur Auffret et la rue du Brivet Cet axe permet de se connecter au futur projet « Eau et Paysages ».

- **Rue Edouard Herriot,** une liaison cycliste est demandée pour sécuriser le cheminement 2 roues entre Herriot et les écoles.

Ces opérations sont cohérentes avec les orientations du Plan de Déplacement Urbain de la CARENE et contribuent à la qualité et au partage de l'espace public pour favoriser tous les modes de déplacements.

La CARENE souhaite en conséquence accompagner la commune de Trignac par l'apport d'un fonds de concours pour le financement de ces opérations d'aménagement.

Ce fonds de concours est soumis au respect de l'art. L 5216-5 alinéa VI du code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 13 août 2004 dite relative aux libertés et responsabilités locales (rappel des termes) :

« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres [...]. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il est rappelé que, pour de telles opérations, les études entrent dans le champ du financement décrit ci-dessus.

La convention organise le versement du fonds de concours d'un montant de **136 612 €** et précise la nature des justificatifs à fournir par la commune. Le montant de la convention de **136 612€** correspondant au montant global des opérations vélo suite aux évaluations en phase AVP : (195 160 € HT – 58 548 € [demandés au titre du Soutien au Territoire]) = 136 612 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- D'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la convention soutenant financièrement nos opérations d'aménagement en entrée de ville.

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_14

Nombre de Conseillers	
En exercice	**28**
De présents	**18**
De votants	**25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Rétrocessions terrains à la commune de Trignac par l'Agence Foncière Loire-Atlantique AZ n°850 (29 bis boulevard Henri Gautier) – Maison des Solidarités

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé 04 février 2020,

Vu la délibération du conseil municipal du 1er juillet 2015 autorisant l'intervention de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique pour l'acquisition et le portage foncier de l'immeuble situé au 29 bis, boulevard Henri Gautier et cadastré AZ n° 850.

Vu la convention de portage foncier signée le 02 novembre 2015 par la Mairie de TRIGNAC et l'Agence Foncière de Loire-Atlantique pour l'immeuble situé au boulevard Henri Gautier.

Trignac - Bd Henri Gautier

Dépenses HT	
Acquisition	116 666.67
Frais d'acte	2 342.05
Taxes foncières 2015-2019	7 083.60
Taxe foncière estimée 2020	1 500.00
Assurances 2015-2019	437.85
Assurance estimée 2020	85.01
Diagnostics	600.00
Frais financiers	4 947.32
Total dépenses	**133 662.50**

Recettes HT	
	0.00
Total recettes	**0.00**
Prix de rétrocession HT	**133 662.50**
Tva sur prix total	26 732.50
Prix de rétrocession TTC	**160 395.00**
Acomptes sur le prix de rétrocession (capital) versés par la Commune	105 863.92
Solde HT après déduction des acomptes sur le prix de rétrocession	**27 798.58**

Coût final HT pour la Commune à verser le jour de l'acte	**27 798.58**
Versement de la TVA	**26 732.50**

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- D'approuver la désignation de la commune de Trignac dans le cadre de la rétrocession des parcelles cadastrées AZ n° 850 de l'Agence Foncière Loire-Atlantique,

- D'acter le rachat moyennant un coût restant à charge de **54 531.08 €** (27 798.58 € HT + 26 732 € de TVA)

- De dire que les crédits sont inscrits au BP 2020 (article 27633 opération 38 fonction 820).

- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes notariés devant l'étude de Me de l'Estourbeillon notaire à Montoir de Bretagne.

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_15

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **18**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section BO n°293p rue Albert Vinçon

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'acquisition amiable d'une partie de terrain propriété de M et Mme Leon.

L'acquisition de la parcelle BO n° 293 (partie) située en zone UBa1 au PLUi permettra à terme l'optimisation d'un cheminement pour liaisons douces.

L'acquisition de la parcelle est nécessaire pour assurer une continuité piétonne et deux roues entre le quartier de Certé vers l'arrêt Helyce « Grand Large ».

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface	Zonage PLUi	Propriétaire	Coût d'acquisition
BO	293 p	env. 12 m² *La Surface de la parcelle devra être confirmée par un D.A.*	UBa1	M. et Mme Leon	300 € (Frais d'acte et de géomètre pris en charge par l'acquéreur) Le rétablissement de clôture tant sur la rue A. Vinçon et sur la marge latérale (environ 12 ml) ainsi que les plantations complémentaires, seront à la charge de l'acquéreur

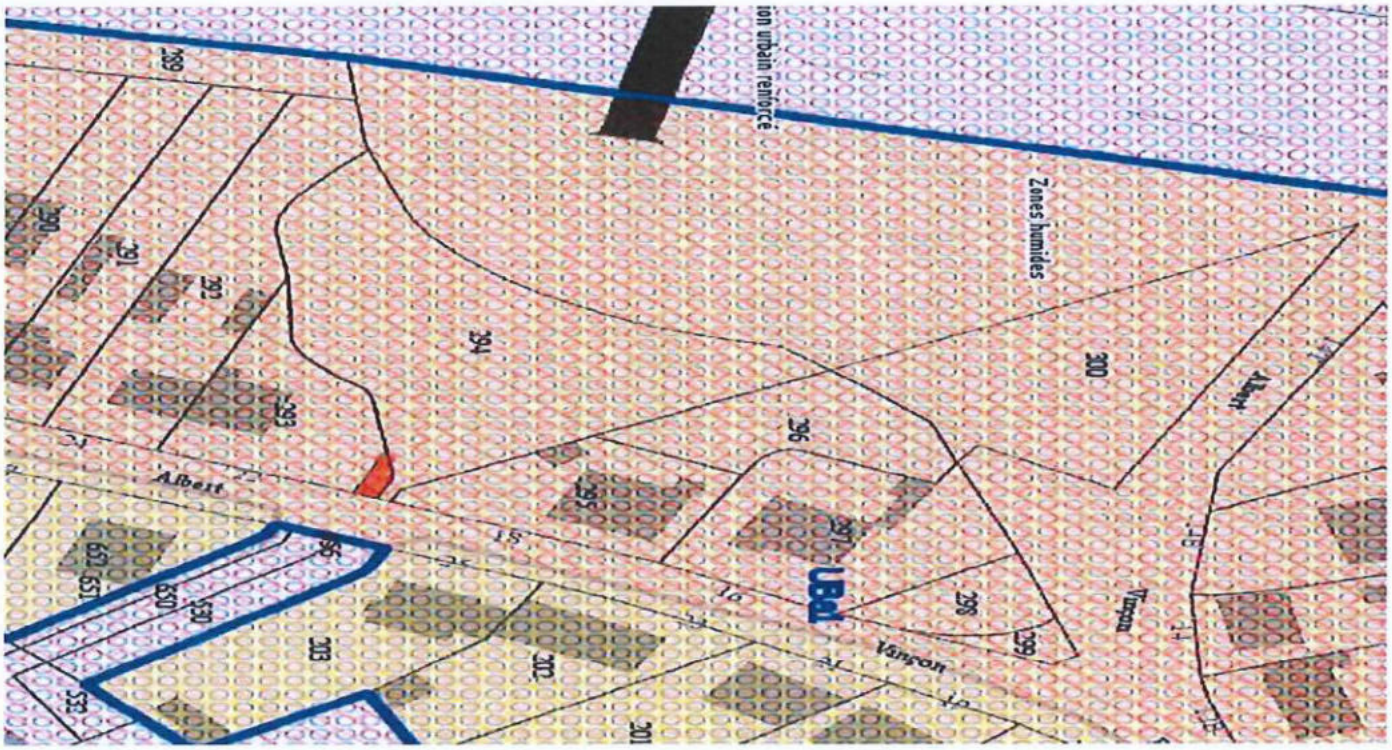

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- D'autoriser l'acquisition entre M. et Mme Leon et la Ville.

- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération,

- Dire que les crédits nécessaires à l'acquisition seront portés au budget 2020 à l'article 2111 programme 0030 fonction 820.

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_16

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **18**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Cession d'un délaissé communal auprès de riverains du chemin de la Petite Ville AW 832 et 833

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une cession amiable de terrain non bâti propriété de la commune ((délaissé communal) auprès de M et Mme Rivallin 9, chemin de la Petite Ville. Le délaissé situé au-delà du fond de trottoir ne présente aucun intérêt pour la commune, Sa cession facilitera l'accès à la propriété privée de M et Mme Rivallin.

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface globale	Surface cédée	Zonage PLUi	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
AW	Délaissé communal en cours de numérotation	Environ 45 m² Confirmée par DA à venir	Environ. 45 m²	UAb1	COMMUNE TRIGNAC	M et Mme Rivallin	Cession pour un coût forfaitaire de 250 €- Frais d'acte et de géomètre à charge des Cts Rivallin

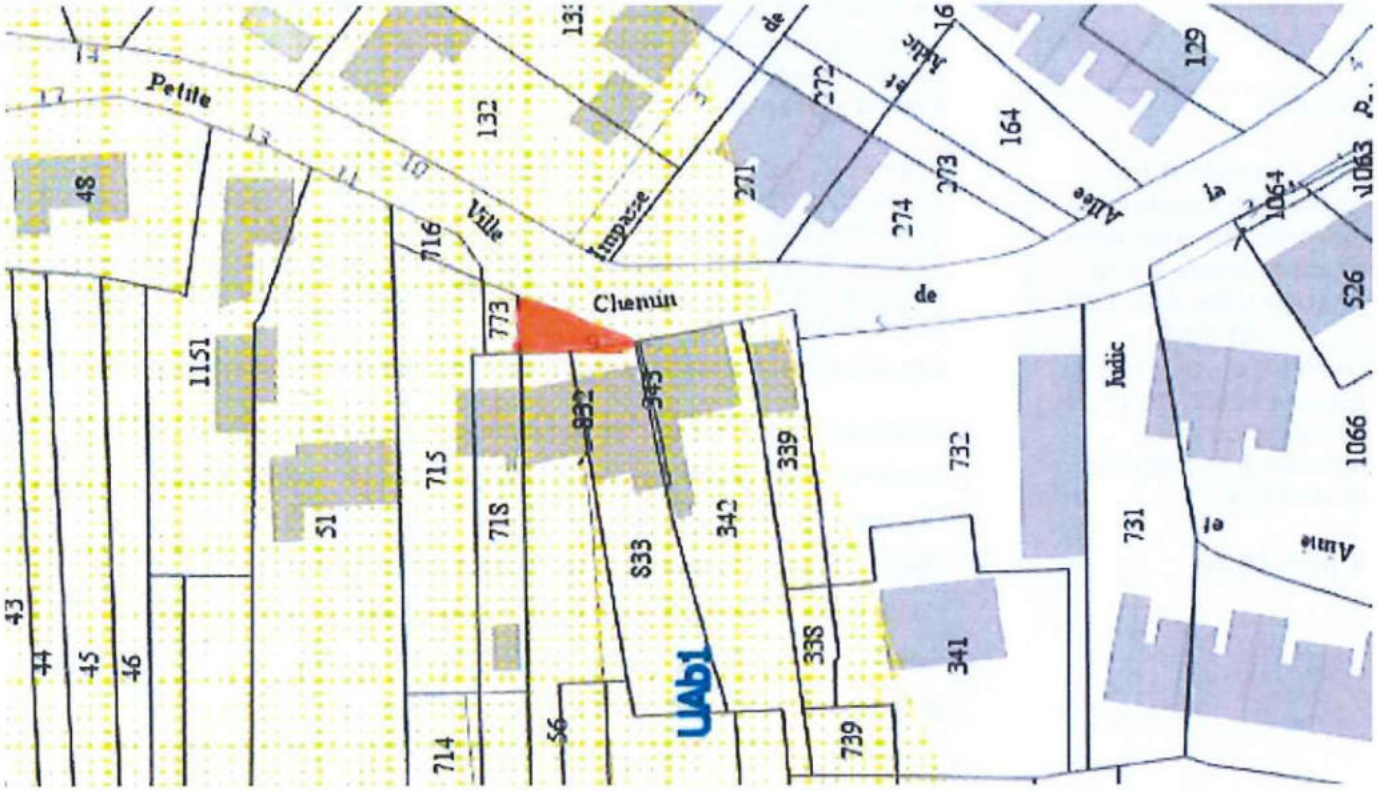

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- D'autoriser la réalisation de la cession entre la ville et M. et Mme Rivallin,

- Dire que la valeur foncière selon l'évaluation de France Domaine réf. 2020-44210 V0945 en date du 11 mai 2020 a été arrêtée à 250 €.

- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération.

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

VILLE DE RIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_17

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **18**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Cession d'une parcelle de terrain communal auprès de riverains Cession Ville / Murail parcelle AD n°146

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une cession amiable de terrain non bâti propriété de la commune (issu des biens vacants) auprès de M et Mme Murail 38, route des Ormeaux. Ce terrain occupé depuis des décennies par M. et Mme Murail ne présente aucun intérêt pour la commune, Sa cession facilitera l'accès à la propriété privée de M et Mme Murail.

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface globale	Surface Cédée	Zonage PLUi	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
AD	146	63 m²	63 m²	Ula	COMMUNE TRIGNAC	M et Mme Murail	Cession pour un coût forfaitaire de 2 000€- Frais d'acte charge des Cts Murail

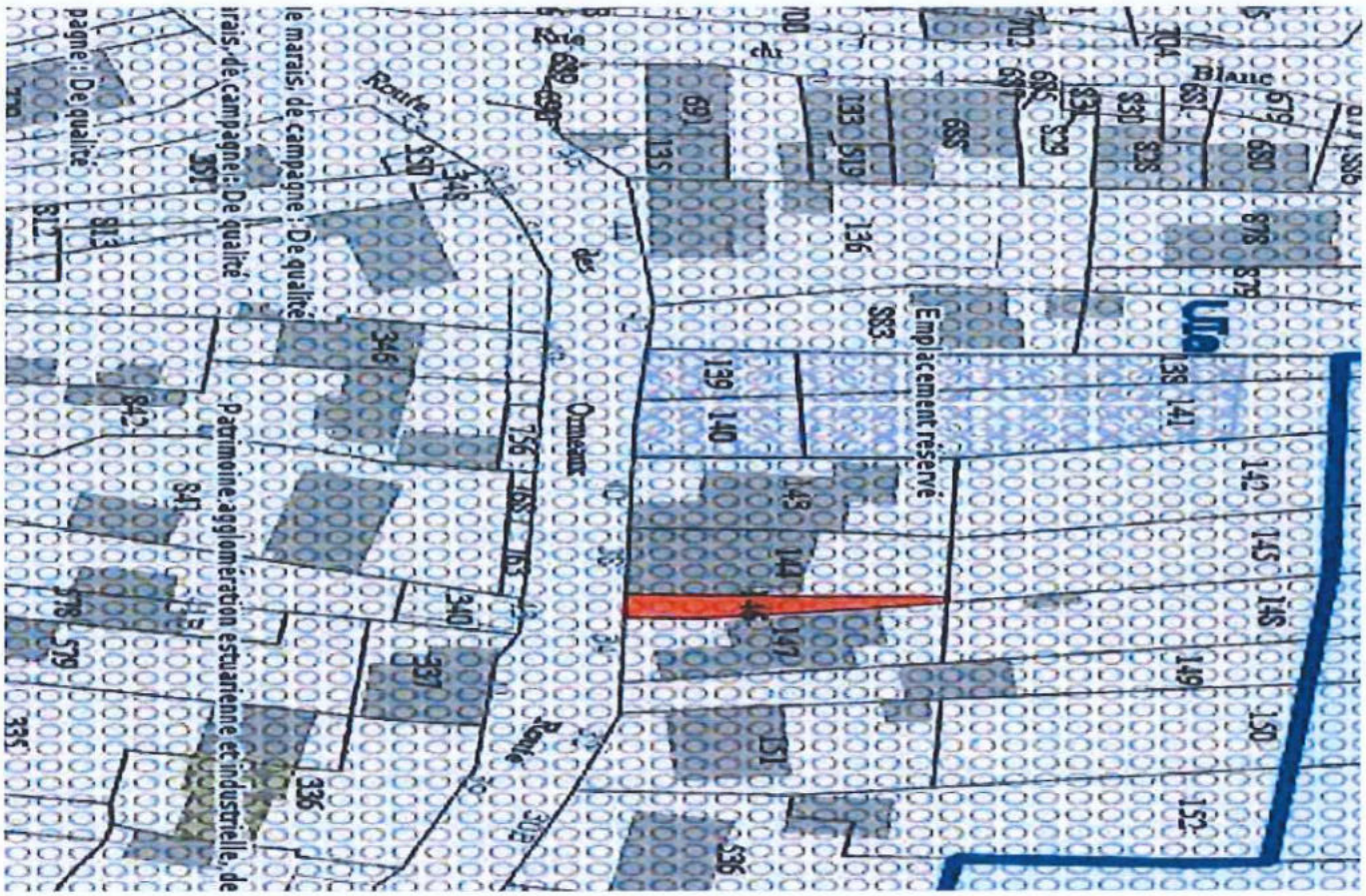

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- D'autoriser la réalisation de la cession entre la ville et M et Mme Murail,

- D'autoriser le Maire ou son représentant le maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération,

- De dire que la valeur foncière selon l'évaluation de France Domaine réf. 2016-44210 V2306 en date du 21 novembre 2016 a été arrêtée à 2 000 €.

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_18

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **18**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Acquisition de parcelles de terrain cadastrées section BE n°106, 149 et L n°149

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'acquisition amiable de terrains non bâti propriétés de Mme Lahaye L.

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface	Zonage PLU	Propriétaire	Coût d'acquisition
BE (Aucard)	106	421 m²	AA2 (2 € le m²)	Cts Lahaye	2 170 € pour la totalité des terrains (Hors frais d'acte)
BE (Aucard)	149	527 m²	AA2 (2 € le m²)		
L (Faugaret)	148	274 m²	AA1b (1 € lm²) (ER n° 142)		

L'acquisition des parcelles BE n° 106 et 149 situées en zone AA2 sur la butte d'Aucard permettrait à terme d'assurer des compensations environnementales. La parcelle L n° 148 est située en Emplacement Réservé au profit de la commune de Trignac. L'E.R. est référencée n°142 au PLUi (Zone de préservation écologique et aménagement d'un parcours socio-éducatif sur l'Ile de Faugaret).

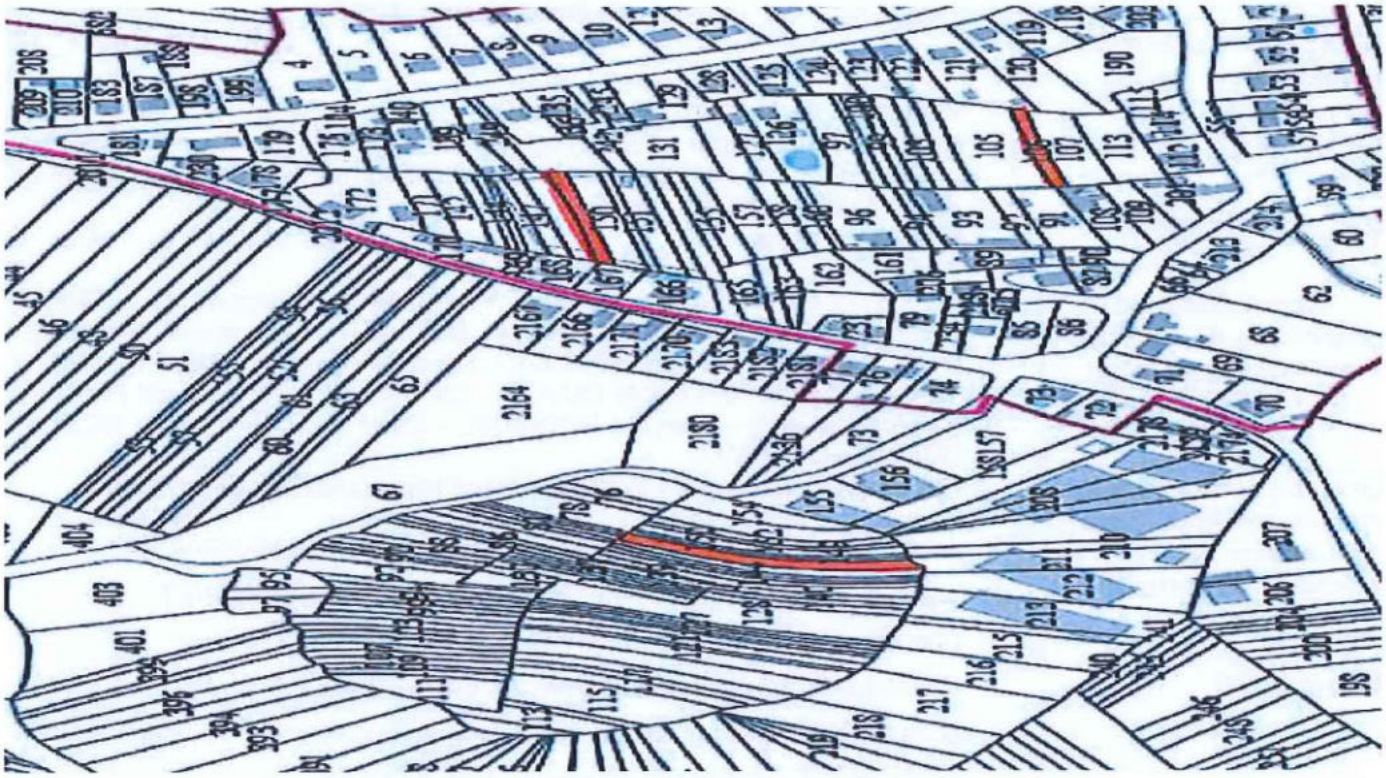

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- D'autoriser la réalisation des acquisitions entre les consorts Lahaye et la ville.

- D'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération,

- De dire que les crédits nécessaires à l'acquisition seront à porter au budget 2020 à l'article 2111 programme 0030 fonction 824.

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

VILLE DE FRIGNAC 45170

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_19

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **18**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Acquisition de parcelles de terrain cadastrée section BH n°323p et 322p en partie (route de Trembly)

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'acquisition amiable de parcelles de terrain non bâti propriété de la SCI LD. Il s'agit d'intégrer les surplus des parcelles BH n°322 et 323, frappées d'alignement, dans le domaine public

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface	Zonage PLU	Propriétaire	Coût d'acquisition
BH	322 p	env.16 m²	Ula	SCI LD	1 € pour la totalité des terrains (les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur)
BH	323 p	env.103 m² surf. à confirmer par un DA à venir	Servitude d'alignement approuvée par délibération du 21 sept. 2007		

L'acquisition des parcelles constituant l'emprise de l'alignement de la route de Trembly va permettre de régulariser une situation cadastrale restée figée depuis des années, cette régularisation permettra en outre, d'organiser des ventes de la SCI LD en s'assurant que la réalité de terrain soit conforme à la propriété juridique du foncier.

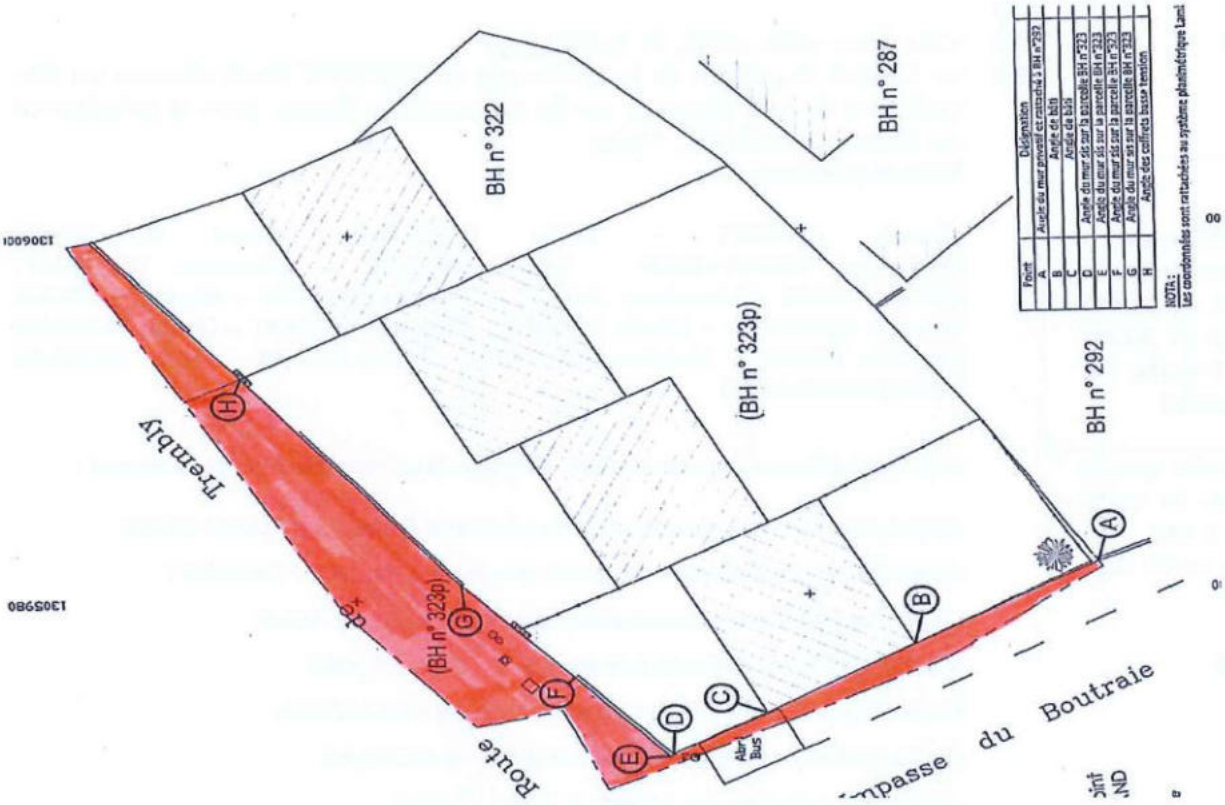

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- D'autoriser la réalisation des rétrocessions entre la SCI LD et la Ville,

- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération,

- De dire que les crédits nécessaires à l'acquisition seront à porter au budget 2020 à l'article 2111 programme 0030 fonction 824.

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 04 juin 2020

DEL_20200604_20

Nombre de Conseillers	
En exercice	**28**
De présents	**18**
De votants	**25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

OBJET :

Rétrocessions de bandes de terrain en façades suite définition des limites de propriété des résidences SILENE implantées sur la commune de Trignac

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SILENE, OPH de la CARENE a entamé en 2014 un travail de définition des limites de propriété de ses résidences et de qualification de ces espaces. Ainsi, un géomètre a comparé les limites cadastrales aux limites réelles sur toutes les propriétés de SILENE. Ce travail s'est achevé en 2016.

SILENE a ensuite mené un travail interne visant à proposer à la commune de Trignac, des cessions ou acquisitions de parcelles, afin que la réalité de terrain soit conforme à la propriété juridique du foncier.

SILENE a rencontré en 2018, le service urbanisme de TRIGNAC pour proposer, lorsqu'il y avait discordance entre la réalité de terrain et la propriété foncière, de réaliser des cessions ou achats.

Il convient de procéder à la traduction de ces accords par acte notarié en s'appuyant sur un état parcellaire, reprenant résidence par résidence sur TRIGNAC.

Les résidences concernées sont :

- Résidence Trignac (0063) – rues Marcel Sembat et Place de la Mairie
- Résidence les Boutons d'or (0076) – rues Maillol et Camille Claudel
- Résidence la Pâture (0094-0095-0096) – rues Pasteur et Picasso
- Résidence Aéris (0170) – rues Gilbert Becaud et Mouloudji

Et les parcelles échangées sont les suivantes :

Cédées à la commune :

Groupe TRIGNAC :	Parcelle AX n°35 a pour 11 m²
	Parcelle AX n°36 c pour 13 m²
	Parcelle AX n°37 e pour 5 m²
Groupe BOUTONS D'OR :	Parcelle AW n°921 a pour 47 m²
Groupe LA PATURE (095):	Parcelle AV n°269 pour 10 m²
	Parcelle AW n°848 a pour 6 m²
	Parcelle AW n°275 c pour 20 m²
	Parcelle AV n°263 a pour 1 m²
Groupe AERIS :	Parcelle BM n°985 pour 56 m²
	Parcelle BM n°984 a pour 5 m²
	Parcelle BM n°984b pour 9 m²
Total de	**183 m²**

Acquises par Silène :

Groupe AERIS	Parcelle BM n°1061e pour 15 m²
	Parcelle BM domaine public pour 5 m²
Groupe BOUTONS D'OR	Parcelle AW n°980 a pour 19 m²
Groupe LA PATURE	Parcelle AV n°276 e pour 16 m²
Total de	**55 m²**

Les priorités définies le sont au regard de « l'usage public » d'un foncier « privé SILENE » par les habitants (ou inversement)

Le notaire de SILENE, Maître BUTROT de l'étude d'Océanis à St Nazaire nous accompagnera sur la partie rédaction des actes.

Au regard de la configuration des parcelles (délaissés) les rétrocessions dans leur globalité sont valorisées à hauteur de 1 €. (Les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de SILENE)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation des rétrocessions entre SILENE et Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Décide

- d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation des rétrocessions entre SILENE et Ville.

Pour	25
Contre	0
Absentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire,
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_21

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **17**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Validation du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) de la future médiathèque

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

L'équipe municipale a annoncé la construction d'une nouvelle médiathèque en cœur de ville afin de répondre à la nécessité d'un repositionnement stratégique. L'implantation en lieu et place des anciennes cures assurera ainsi une visibilité accrue et facilitera sa connexion avec le territoire en termes de mobilisation habitante et de logique de lecture publique. Cette future médiathèque se veut résolument tournée vers ses publics et les ressources du territoire.

4 axes forts structurent ce projet :

- le numérique comme une modularité incontournable
- le jeune enfant comme force du projet
- un espace qui se veut être chaleureux et convivial dans l'esprit de tiers lieu : l'accessibilité et l'adaptabilité y seront pensées pour tous (pas de centrage sur un profil de public ou de formule unique)
- et un espace reliant les territoires et les partenaires.

Ces axes prendront appui sur une politique des publics mais également sur une politique documentaire et d'actions culturelles revisitées.
Ce projet d'un montant de 3.5 millions d'euros T.T.C fait l'objet de soutiens financiers et/ou techniques depuis le départ des réflexions : l'Etat via la D.R.A.C, Département, Agglomération. Pour cette raison un **P**rojet **C**ulturel, **S**cientifique, **E**ducatif et **S**ocial dit P.C.S.E.S a été rédigé et servira à l'étude de nos droits auprès de la D.R.A.C.

Un comité de pilotage large (élus, techniciens, partenaires) a été constitué pour assurer et animer le suivi des différentes étapes de réflexion et de consultation comme les ateliers citoyens dont les contributions sont intégrées à la version proposée dans ce document cadre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

- D'approuver les termes de ce Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) annexé,
- D'autoriser Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour	20
Contre	0
Absentions	5

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude Aufort

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Projet **C**ulturel **S**cientifique **E**ducatif **S**ocial 2020-2026

Une nouvelle médiathèque à TRIGNAC

Carrefour des dynamiques locales et du renouveau du territoire

Trignac
Ville de Brière et d'Estuaire

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

1.Sommaire

1. Sommaire p.2
2. Les fondements politiques du projet de future médiathèque p.4
3. De l'intention politique au projet d'implantation p.6
4. Lecture du territoire Trignacais p.7
   4.1 Identité et localisation p.7
   4.2 Un territoire découpé en 3 lieux de vie p.7
   4.3 Un territoire morcelé p.8
   4.4 Son inscription dans la Communauté d'Agglomération p.8
   4.5 Des spécificités de territoire p.8
   4.6 Lecture des indicateurs du territoire p.9
   4.7 Synthèse de la photographie de Trignac p.10
   4.8 Avec des enjeux pour le territoire p.11
5. La position de la médiathèque actuelle sur ce territoire : ses forces et faiblesses p.12
   5.1 Ses forces et faiblesses pour agir p.12
      Photographie du lieu p.12
      Cadre de fonctionnement du service p.13
      Les tarifs p.14
      Les moyens techniques et matériels p.14
      L'équipe actuelle p.14
      L'engagement financier p.15
      Le fonds documentaire et son emprunt p.15
      Les services numériques actuels p.17
      Les actions culturelles et la coopération actuelle p.18
   5.2 Synthèse de lecture p.22
6. Un futur équipement… ancré sur 4 piliers p.23
   6.1 Le numérique… une modularité incontournable p.23
   6.2 Le jeune enfant comme force de projet p.28
   6.3 Un espace chaleureux de rencontres pour tous… lecteurs ou non p.30
   6.4 Un espace reliant les territoires et les partenaires p.32

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

7. Des politiques revisitées pour servir ces 4 axes forts p.32
7.1 La politique tarifaire p.32
7.2 Une politique des publics renforcée p.32
7.3 Une politique documentaire en cohérence avec le projet p.39
7.4 La politique d'actions culturelles au service du projet p.45
7.5 La politique d'ouverture du lieu… la question des horaires p.51
8. Des espaces et services pensés en résonnance p.52
8.1 vision globale des espaces de la future médiathèque p.52
8.2 Les services incontournables p.56
8.3 La répartition des surfaces p.57
9 Des moyens en adéquation avec le projet p.58
9.1 Des moyens humains p.58
9.2 Des besoins informatiques et numériques p.61
9.3 La vision globale des ressources financières p.62
10. La mise en œuvre du projet : les étapes p.62

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

2. Les fondements politiques de ce projet de future médiathèque

L'équipe municipale a annoncé la construction d'une nouvelle médiathèque en cœur de ville afin de répondre à la nécessité d'un repositionnement stratégique. L'implantation en lieu et place des anciennes cures assurera ainsi une visibilité accrue et facilitera sa connexion avec le territoire en termes de mobilisation habitante et de logique de lecture publique d'agglomération.

Une étude programmiste a permis d'étudier plusieurs modèles à savoir une version avec une fusion de tous les services culturels de la ville, une seconde avec une médiathèque équipée d'un auditorium et une dernière en médiathèque modernisée et tête de réseaux (intégration des réserves de l'agglo et de la BDLA).
C'est précisément le dernier schéma qui a été retenu.
A l'issue de cette étape posée en novembre 2019 il a été décidé de spécifier les contours attendus.

En quelques mots …

Un projet politique qui …

Vise à renforcer l'identité et l'attractivité du territoire et la qualité de vie sur Trignac

La future médiathèque signe une part de ce renouveau du territoire :

- En tant que lieu **culturel** d'entrée de ville richement doté en ressources et actions.
- Du fait de dépasser la conception de la médiathèque traditionnelle pour construire un espace **convivial et de rencontres** pour tous.
- Assurer une attractivité large sur le territoire qui contribuera à l'élargissement des publics : grâce à l'effet de nouveauté, des horaires élargis, **une offre adaptée et modernisée** (axe numérique).
- Enraciner les efforts à destination **du jeune public**.
- Inscrire ce projet dans la perspective d'une **plateforme de territoire.**
- Relier **l'histoire patrimoniale** en mixant l'ancien et le moderne à travers un projet architectural soigné et respectueux.

Le projet de future médiathèque s'inscrit donc dans une politique culturelle ambitieuse. Celle-ci s'appuie sur 4 principes à savoir la nécessité d'inscrire la politique culturelle dans une logique inclusive, contributive, expérimentale et sociale. Pour ce faire les projets doivent accentuer les partenariats, la médiation et l'émergence pour créer une effervescence et efficience culturelles de territoire profitables à l'habitant considéré comme acteur central (ce qui est figuré sur le schéma suivant dans la partie centrale).
Cette future médiathèque se veut résolument tournée vers ses publics et les ressources du territoire (réseau de lecture publique, partenaires…) et en renouveau dans ses contours au sens attendu par le ministère de la culture c'est-à-dire 'des avants portes culturels, de service public et d'échanges' (éditorial F.Riester, ministre de la culture Ouvrir plus les bibliothèques).

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Bref un lieu unique sur le territoire pour simplifier et rendre attractive la culture en mêlant la qualité, la participation citoyenne et l'innovation.

A partir de ce schéma il nous est possible d'identifier les objectifs spécifiques du projet attendu dans le cadre de cette future médiathèque

❖ *la logique inclusive* vise à : entretenir et développer la pratique et l'accès à la culture auprès de tous les publics jeunes et adultes. Il ne s'agit pas de créer un lieu spécialisé sur un public type ni sur une proposition culturelle unique (il ne s'agit pas d'un lieu tourné exclusivement sur l'emprunt ou la consultation de documents).

❖ *la logique sociale* vise à : concevoir cet équipement comme un espace de convivialité par un aménagement pensé et soucieux de la place de l'habitant lecteur ou non. Il s'agit également de structurer un plan d'actions culturelles pour favoriser la rencontre et les échanges dans cet espace de services adapté, modernisé et chaleureux.

❖*la logique expérimentale* vise à : développer des actions innovantes, renouvelées et émergentes pour faciliter et encourager les venues nouvelles. Sur ce point il s'agit de réinventer notre rapport au public et de saisir les opportunités partenariales et de réseau pour s'aventurer sur des champs nouveaux comme le numérique.

❖*la logique contributive* vise à : s'appuyer sur des collections, des supports pluralistes et peu présents dans le circuit commun avec des niveaux de compréhension variés, régulièrement tenus à jour pour permettre à l'ensemble des usagers de se cultiver, se distraire, s'informer et se former.

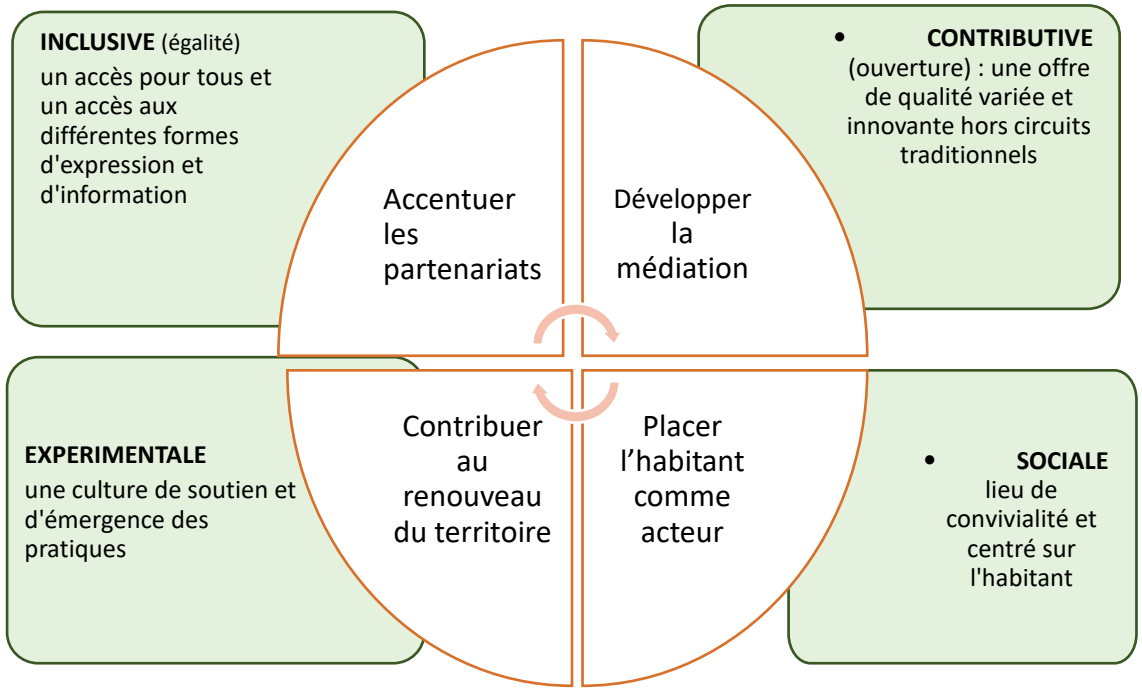

Lecture synthétique de la politique culturelle 2020-2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

3. De l'intention politique au projet d'implantation

A partir des différentes réunions de travail (Comité de Pilotage, Comité technique, ateliers citoyens) échelonnées depuis 2018 différentes analyses et regards se sont croisés pour déboucher sur une implantation en plein cœur du quartier 'bourg' en lieu et place du bâtiment 'Les Cures' (*photo ci-après*).
Ce choix est stratégique au regard du projet de rénovation du centre bourg. Une extension sur le parvis herbé est envisagé afin d'octroyer l'assise nécessaire à ce projet et l'inscrire dans une connexion avec les autres points de vie du quartier (la maison médicale sur la route opposée, le commerce G20 en face, le pôle administratif à 50 mètres). A noter que ce réaménagement urbain qualifiera la desserte vers la médiathèque puisque l'arrêt de bus Hélyce (ligne à haut cadencement vers St Nazaire et sa périphérie) pourrait être positionné en face du futur équipement. En parallèle à ce mode de déplacement le site intégrera des voies douces de circulation qui positionneront le projet dans un environnement calme.
Le bâtiment dit 'les cures', car il accueillait l'activité religieuse, sera traité en conservant son empreinte architecturale qui témoigne du passé de Trignac. Le jardinet situé en façade avec son muret et grille seront conservés pour maintenir cette touche historique et permettront ainsi de le flécher comme jardin de lecture.
Situer sur un quartier en requalification ce choix a pour but de créer une nouvelle attractivité au territoire par nature tourné vers la ville de Saint-Nazaire.
Ce positionnement stratégique augure un renouveau dans la mobilistion de publics qui se verra appuyé de 4 lignes de force à savoir son aménagement chaleureux, son projet numérique, son ancrage en faveur du jeune public et sa fonction de plateforme partenariale.

4. Lecture du territoire Trignacais

4.1 Une identité et localisation

TRIGNAC, (*Trinieg en breton*) située à l'entrée de St Nazaire, est une ville jeune. Ce n'est en effet qu'en 1914 qu'elle devient une commune à part entière.
A la base il ne s'agissait que d'un hameau de 300 habitants, entouré de marais. Le développement des Chantiers de construction navale et des Forges en 1879, va structurer son identité autour d'une culture ouvrière marquée par les luttes sociales.
C'est donc, progressivement que l'aménagement de la commune s'amorce avec ses commerces, ses infrastructures routières et ferroviaires. L'afflux de main d'œuvre venue du nord-ouest de la Loire-Atlantique, du Morbihan, d'Allemagne, d'Italie et de Belgique, va contribuer à cette urbanisation intense qui ne cessera de se poursuivre.
Marquée par une forte tradition ouvrière (Forges, chantier naval) l'économie trignacaise actuelle s'appuie principalement sur le secteur tertiaire (commerces et services). La commune possède peu d'exploitations agricoles mais elle participe à la conservation des sols (marais, gagneries). Quant aux zones d'activités industrielles et artisanales elles sont implantées sur les sites des anciennes Forges et en partie sur l'Est du quartier Centre.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

4.2 Un territoire découpé en 3 lieux de vie

TRIGNAC se développe sur 1438 hectares dont 35 % constituent des zones urbanisées, 27 % d'espaces agricoles et 38 % de milieux semi-naturels et zones humides. Sa situation géographique au nord l'a amené à intégrer le Parc Naturel Régional de la Grande Brière.
Cette localisation provoque néanmoins de multiples morcellements dans son unité. Le Brivet, la RN 171 (axe Nantes-St Nazaire) et la RD 213 (sortie du pont de St Nazaire) ont participé au découpage de ce territoire en 3 lieux de vie, à savoir le Bourg, Certé-GrandChamps-Savine, et les Villages.

* ***Quartier Centre-Bourg*** environ 3600 habitants : c'est un secteur à forte dominante d'habitat pavillonnaire très uniforme par la hauteur du bâti. Cependant, l'on remarque aussi la mise en place de logements sociaux par Logi-Ouest (depuis les années 72-74). Le Centre rassemble la majorité des équipements structurants (Mairie, Poste, écoles, Médiathèque, Centre culturel, Musée, Cybercentre, maison de retraite, parc des sports, salle polyvalente, centre de secours, maison du patrimoine, un multiaccueil d'entreprise, un cabinet médical). Par ailleurs on y répertorie deux sociétés : Radio Frequency Systems (fabrication de paraboles par Alcatel) et Idea Groupe (pôle logistique des chantiers de Saint-Nazaire, notamment par le biais d'Airbus et de STX) et un acteur associatif majeur Emmaüs qui draine un flux de visiteurs large.

* ***Quartiers Certé-Grandschamps-Savine*** de 22ha, environ 2600 habitants: Une fusion de quartier est à souligner entre Certé (quartier historique et à forte résonance sociale) et GrandChamps (quartier issu de la rénovation urbaine qui mixe de l'habitat et des institutions comme le Pôle Emploi, et jouxte la zone commerciale de Grand-Large). Ce quartier est essentiellement marqué par 2 dominantes : l'une éducative (ALSH, multiaccueil, groupe scolaire maternelle et primaire et Collège) et la seconde de type médico-sociale (CMS, cabinet médical). La zone de Savine, créée en 1982 autour d'Auchan est une zone essentiellement économique qui assure une forte attractivité au territoire .

* ***Quartier des Villages*** environ 1000 habitants : Espace rural de la commune avec les caractéristiques du pays brièron. Un quartier qualifié de résidentiel où les services sont très peu développés. On y trouve une école maternelle avec un service de restauration et de périscolaire.

4.3 Un territoire morcelé

Ce morcellement amène une identification confuse au territoire pris dans sa globalité. Cela conduit certains habitants à prendre leur quartier pour la ville. Ils se désignent eux-mêmes comme étant « de Certé », « du Centre », des Villages. Ils font une telle distinction entre les quartiers, que par exemple les habitants de Trignac Centre se sentent très peu concernés par les actions qui se déroulent sur le quartier de Certé.
C'est précisément sur le quartier de Centre qui jouxte le quartier périphérique de Montoir de Bretagne et qui est relié à Saint Nazaire par sa zone Altitude, que la médiathèque est implantée. Ce multi attachement ne signifie pas pour autant un lien plus fort avec l'une ou l'autre de ces villes car les centres villes de chacun de ces pôles sont distants de plusieurs kilomètres.
La complexité des lieux est issue d'une suite de décisions qui ont progressivement enclavé ce territoire et compromis une cohérence globale dans sa lecture. De manière paradoxale cette accumulation d'éléments a ainsi créée des mixités d'occupation.

4.4 Son inscription dans la Communauté d'Agglomération (CARENE)

TRIGNAC est depuis 2001 rattachée à la Communauté d'agglomération intitulée CARèNE (Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire), qui regroupe 10 communes (St Nazaire, Trignac, Montoir de Bretagne, St Joachim, St André des eaux, St Malo de Guersac, Besné, La Chapelle des Marais, Donges et Pornichet). La population de cette entité avoisine les 127 000 habitants.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

4.5 Des spécificités de territoire

- En plus de commerces de proximité la commune dispose d'une zone commerciale importante qui se développe sur les espaces de Grand-champs, Savine et Fontaine au brun (à l'entrée de St Nazaire) et qui a été créée dans les années 1980. De ce fait cette zone commerciale constitue le pôle commercial périphérique le plus important de l'agglomération nazairienne et se trouve par conséquent inscrit dans la Charte d'orientation commerciale de la région nazairienne.
- Un tiers des ménages est ouvrier, les catégories cadres et professions intermédiaires y sont sous représentées contrairement à la tendance qui se dégage sur la communauté d'agglomération. Une donnée qui s'inscrit en décalage avec l'analyse des mutations sociologiques de l'addrn, qui mentionne 'les ouvriers, socle commun de l'emploi local, perdent de l'importance au profit des autres catégories socioprofessionnelles'. L'identité locale demeure fortement enracinée dans un profil 'ouvrier' dominant.

4.6 Lecture des indicateurs du territoire

Population	1968	1976	1984	1992	2000	2004	2006	2009	2012	2016	2018	2019	2020
Trignac	7076	7253	7180	7020	6956	7092	7230	7683	7153	7868	8060	8297	7947
CARENE				108399	110275		116519		117 400	123 818	129 000		
L.atlantique					1134266		1234085		1 296 364				

source : ADDRN chiffres clés 2011 et INSEE 2019

Tranches	1990		1999		2004			2011	2016
- 19 ans	2013	29%	1810	26%	1858	26%	*0-14 ans*	19.5%	20,7% soit 1512
20-39 ans	1998	28%	1779	26%	1789	25%	*15-29 ans*	17.3%	15,9% soit 1159
40-59 ans	1852	27%	1898	27%	1949	28%	*30-44 ans*	20%	20,4% soit 1487
60-74 ans	1154	16%	1465	21%	1496	21%	*45-59ans*	20.1%	18,3% soit 1336
							60-74 ans	14.7%	15,8% soit 1153
							+ 75 ans	8.4%	8,9% soit 651
TOTAL	7017		6952		7092		TOTAL	7008	7298

source : INSEE RP2019, ADDRN chiffres clés 2016.

Répartition population par catégories		
2016	Hommes	Femmes
0-14 ans	22.4%	18.8%
15-29 ans	16%	15.7%
30-44 ans	20.7%	19.9%
45-59ans	18.6%	18.1%
60-74 ans	15%	16.8%
75- 89 ans	6.7%	9.3%
90 ans	0.5%	1.4%

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

CSP en %	TRIGNAC 2011	TRIGNAC 2016	CARENE 2016	Départ. 2015	National
agriculteurs	0,1	0.6	0,3	0.7	5
artisans	3,7	3.89	4,7	3.3	5
cadres	4,6	5.83	9,5	10.1	29
intermédiaire	21,2	22.86	23,9	16.1	23
employés	35,8	34.82	31,8	15.9	15
ouvriers	34,4	31.89	29,9	12.8	7
Sans activité pro		12.7		14.8	

source atlas département 2019 et BDLA 2016

entrée principale avec jardin de lecture d'été

4.7 Synthèse de la photographie de territoire

Une ville	• En position péri-urbaine, en périphérie immédiate de Saint Nazaire • Attractive et fonctionnelle par ses équipements, ses services et l'emploi • Dépendante de Saint-Nazaire en termes d'échanges et de services • Coupée en quartiers isolés aux identités sociales et bâties distinctes • Éclectique : mêlant zones résidentielles, espaces naturels, pôle commercial et d'activités • Identité forte marquée par une longue tradition ouvrière
Population	• 7947 habitants au 01 janvier 2020 soit environ 3600 foyers, au sein d'une agglomération de 127 000 habitants • Nombre de ménages en hausse (en 2015 = 7636 hbt) • Une part de **personnes vieillissantes qui se conforte** avec 24,7% de + 60 ans contre 23.1% en 2011 • Des **couples sans enfant sur-représentés** 32% contre 28% sur le département • Taille des ménages qui diminue : 30% sont composés d'une seule personne • Particularité : les hommes seuls 394 personnes soit 41% des personnes seules
Ressources	• **Faiblesse des ressources et précarité importante** : revenu mensuel médian 1589€ contre 1676€ sur la Carene et 1711€ sur la France Métropolitaine • 12.6 % des ménages sont sous le seuil de pauvreté (12.4% CARENE)

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

	• Des aides financières : **64% sont des aides de subsistance**
Emploi	• **Taux de chômage** en 2016 évalué à 10.2% contre 7.2% en 2011 • Un taux **d'activité féminin** qui augmente 59% contre 31% en 1996 • Public jeunes 26.7% demande d'emploi contre 22.2% sur la Carene • Un **profil ouvrier** qui s'atténue au profit d'une catégorie' employé' mais qui reste une donnée dominante 34,4% contre 29,8% sur la CARENE • Percée des catégories 'cadres et professions intermédiaires' 33.6% en 2015 contre 13,2% en 1999. 45.6% sur le département. • 1 Trignacais sur 5 exerce son activité sur la commune, 78% des habitants travaille à la périphérie de la ville • L'antenne de Pôle emploi est située sur le quartier Grands-champs
Habitat	• 24.78% taux SRU, 22.63% Carene • Un **interface** au mode de vie des ménages au regard de la flambée des prix de l'immobilier • 81% de maison • 71.4 % de propriétaire contre 58.5% sur la Carene • Logement diversifié sur le territoire : une aire d'accueil capacité 12 emplacements • Le loyer représente environ 25% du budget contre 11% en 1960
Socio-Médical	• 2 cabinets médicaux avec médecins et équipe de kinésithérapeute et ostéopathe : projet de maison médicale • 1 Centre Médico-Social et une P.M.I sur le quartier Certé • 2 pharmacies • 3 locaux de soins infirmiers • 1 EPHAD • 1 Maison relais Anef Ferrer • 1 Foyer d'accueil de personnes en déficience visuelle ou cognitive sur le quartier Grandschamps • 1 ESAT, sur La zone d'activités des forges • Emmaüs sur le quartier d'activités des Forges
Education	• 5 groupes scolaires soit 843 élèves • 1 Collège avec 513 collégiens avec 1 section Ulis et SEGPA • 1159 jeunes sur le territoire de 15 à 29 ans soit environ 16% de la population • 3 accueils périscolaires • 487 inscrits aux accueils de loisirs 3-17 ans dont 339 sur les 3-10 ans (dont 20% hors trignacais)

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

	• sur-représentation des BEP-CAP
Vie associative	• Un vivier de 124 associations dont 73 en lien direct avec le territoire • 38 espaces et/ou locaux de mise à disposition pour l'activité associative • Moyenne nationale de 1 association pour 55 habitants / contre 1 pour 100 à Trignac • Dimension sociale et humanitaire 16%, culture 15% et 62% d'associations de type sportif • Un budget de 457 000€ dédié à la vie associative soit 15% du budget fonctionnement ville
Dynamique culturelle	• 2 services culturels : une médiathèque et un Centre Culturel Lucie Aubrac en charge de la programmation culturelle et de la pratique des arts. Un pôle culturel structure ces entités. • A noter sur le territoire : 6 associations culturelles conventionnées avec la ville (photos, musée des oiseaux, théâtre, patrimoine, musique, lecture). • Un partenariat redessiné avec le Théâtre scène nationale de St Nazaire. • L'inscription dans le Projet Culturel de Territoire (P.C.T). • L'existence d'un 'réseau' de lecture publique non institutionnalisé (projet en cours avec le P.C.T). • Un partenariat fort avec les instances de la petite enfance sur le territoire en matière de lecture publique.

4.8 Avec des enjeux à venir pour le territoire…

- Maintenir une cohésion sociale du fait de la venue de nouveaux habitants
- Accompagner le développement des activités et des services de proximité
- Renforcer l'unité de la ville et de ses quartiers
- Etablir des liaisons visibles et sécurisées entre les espaces
- Favoriser l'économie et faciliter l'insertion et l'accès à l'emploi
- Renforcer et développer les services en direction des publics spécifiques (enfance, demandeurs d'emploi, seniors)
- Restructurer et valoriser les espaces urbanisés en favorisant la mixité sociale
- Protéger les espaces naturels et encourager les déplacements doux (alternatifs, partagés).

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

5. La position de la médiathèque actuelle sur ce territoire

5.1 Ses forces et faiblesses pour agir

Créée en 1984 par l'Association Trignacaise pour la lecture (A.T.L) ce service de lecture a été soutenu par la ville en 1988 avec le recrutement d'un personnel mis à disposition de l'association pour finalement devenir entièrement municipal quelques années plus tard.
L'analyse qui suit est basée sur des comparaisons établies avec des profils moyens nationaux ainsi qu'avec des recommandations de la D.R.A.C. Les préconisations du Ministère de la Culture constituent des critères 'plancher' qui nous permettront d'assurer le fonctionnement minimum du service.

5.1.1 Photographie du lieu

° L'équipement municipal actuel est installé en limite de centre-bourg occupant des locaux en extrémité d'un bâtiment accueillant également le groupe scolaire Jaurès-Curie (école et accueil N.A.P) et correspondant à des anciennes salles de classes. L'entrée s'effectue depuis 2003 par une rue en cœur d'îlot ce qui lui confère peu de visibilité depuis l'espace public.
° A l'origine 2 salles dans cette école étaient dédiées à ce projet ainsi qu'un bureau de prêt.
Progressivement la bibliothèque s'est étendue et a obtenu l'équivalent de 2 autres classes transformées d'une part en accueil (retour et emprunt) qui héberge les dvd et l'espace presse ainsi qu'un point de consultation internet, et d'autre part par un espace dédié aux bureaux avec une salle de pause (et stockage matériel entretien), une réserve et des toilettes (ces dernières étaient situées à l'origine dans la cour de l'école).
° Puis le projet du fonds s'est développé sans se centrer sur le bâtiment, avec la professionnalisation de l'équipe la lecture d'ensemble et d'équilibre s'est inscrite comme un incontournable.
° L'équipement est accessible aux personnes en situation d'handicap moteur mais les espaces intérieurs sont exigus et le mobilier ne permet pas une circulation aisée entre les espaces.
° Les locaux sont vétustes et exigus. Face à cette situation l'équipe a engagé en 2013 un plan de modernisation intensifié depuis septembre 2015 (peinture de façade, requalification des espaces, suppression du poste de travail dans la salle adultes, nouvelle entrée avec un seul poste d'accueil, colorisation des salles, espace aménagé du coin presse-Magazines, développement des conditions de confort avec installation de fauteuils dans les locaux et d'un espace de lecture fixe pour les tout-petits, développement de services comme la boîte de retour 7j/7j, les coups de cœur, introduction de plantes, jardin de lecture d'été...).
° Le bâtiment actuel représente 324m² organisés en enfilade, sans vision entre les salles, avec succession de 3 grands volumes identiques accueillant les collections et les espaces de consultations par tranche d'âge à savoir la jeune public, les adultes et les adolescents.

Superficie de la médiathèque actuelle de 324m² = 4.07m² pour 100 habitants
ce qui est peu élevé par rapport aux moyennes équivalentes et aux préconisations à savoir 7m² minimum pour 100 habitants.
Comparativement sur l'agglomération : Montoir = 8.75m² soit 620m²
Donges = 5.66 m² soit 450m²
St Joachim = 8.90m² soit 453m²

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

° Les places assises : leur nombre a été doublé depuis 3 ans et les aménagements engagés depuis 2016 permettent de passer à 48 assises ce qui positionne la médiathèque dans une moyenne convenable au regard des recommandations qui oscillent entre 45 et 50 chaises. La structuration du lieu ne permet pas de compléter cette approche.
° L'amplitude horaire était de 16h hebdomadaire sur 5 jours jusqu'à fin 2009. Depuis la médiathèque est ouverte 19h00 (mardi au samedi, avec une expérimentation engagée depuis 2016 sur une ouverture de la pause méridienne le vendredi et un repositionnement des horaires le mardi pour être en lien avec la sortie d'école). Ce saut qualificatif demeure inférieur à la moyenne d'amplitude des bibliothèques de 8000 habitants.
° Nombre de jours ouvert à l'année : moyenne de 204 jours soit 954h annuelles.

Focus de territoire sur les places assises

Trignac 48 places / 324m²
Montoir 66 places / 560m²
Donges 26 places / 450m²
St Malo 40 places / 515m²

5.1.2 Cadre de fonctionnement du service en 2019-2020			
Heures d'ouverture au public			Accueil spécifique
Mardi		15h30-18h00	+ Accueil classes toute la matinée + Accueil multiaccueil LPR (vacances uniquement)
Mercredi	10h-12h00	14h00-18h00	
Jeudi			+ Contes et comptines 1/mois (hors vacances) + Jeudi d'histoire 1/mois pendant les vacances à l'escale + Interventions dans les 2 Multi-accueils + Accueil de classes
Vendredi	12h30-18h00		Press'café tous les vendredis de 12h30 à 13h30
Samedi	10h-12h00	14h-17h00	Alors raconte ! Lecture à 2 voix (vacances) Livre à la naissance (2 fois par an)
Taux d'ouverture par semaine Trignac			19h00 (fin espace livres en 2016 soit 6h/mois)
Moyenne ouverture bibliothèques			22h48 (ville moyenne 5000 à 20000 habitants)
Ex : Montoir 22h sur 5 jours, Donges 21h sur 5 jours, St Joachim 17h sur 4 jours, Pornichet 25h sur 5 jours			

l'espace documentaires (fusion jeunesse et adultes)

En plus de la qualité du service de lecture publique et de son offre culturelle, les horaires d'ouverture constituent un élément fondamental de l'impact public des bibliothèques. Il s'agit d'une des conditions nécessaires à l'attractivité d'un équipement. Pour cette raison une nouvelle version sera proposée pour ce futur lieu.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

5.1.3 Les tarifs d'inscription

La gratuité du prêt pour tous ses usagers est pratiquée.
Comparativement avec l'agglomération : seules les villes de St Joachim, St Malo et La Chapelle des marais pratiquent la gratuité.

5.1.4 Les moyens techniques et matériels

- Un écran de type téléviseur en format XXL qui permet le visionnage des actions à venir ou réalisées et situé en arrière-plan du poste d'accueil
- Pas de vidéoprojecteur (mutualisation en interne)
- Pas de système public d'écoute de cd (livre cd)
- Présence d'un photocopieur
- Un range vélo et porte-parapluie
- Un *espace café-thé* à disposition des lecteurs le vendredi midi
- Un circul'Livres à l'entrée
- Une boîte de retours 24h/24h
- Un accueil adapté à la venue de groupes d'enfants (bancs et portemanteaux)
- Un espace aménagé en entrée, avec des plantes aromatiques et bancs
- Des jeux en libre utilisation dans l'espace jeunesse et documentaires
- Une plaquette de communication depuis septembre 2018

Taux d'effort financier action culturelle 2017-19
Trignac 0.79%
Donges 2.76 %
Montoir 2.71 %
Besné 11.51%
St Joachim 3.06 %

Taux d'effort documentaire /habitant 2017-19
Trignac 3.14 € en 2019 … 3.34€ en 2018
Donges 1.75 €
Montoir 2,69 €
Besné 3.80€
St Joachim 2.08€

Nombre de prêts / hbts en 2017
Trignac 3.98
Donges 2.91
Montoir 3.34
Besné 4.62
St Joachim 4.72

5.1.5 Le personnel en 2019

Pour assurer les ouvertures au public un minimum de 2 agents est requis.

Assistant du patrimoine	Cat B	Responsable du service	1 ETP
Assistant du patrimoine	Cat B	Responsable du secteur jeunes et des actions culturelles	1 ETP
Adjoint du patrimoine	Cat C	Responsable du secteur numérique, DVD, de la petite enfance, à l'accueil comme 2ème poste	1 ETP
Adjoint du patrimoine	Cat C	Responsable du secteur Adultes et Presse-Magazines à l'accueil comme poste principal	1 ETP
Agent d'entretien	Cat C	Gestion entretien	5h hebdo
		Soit 4 ETP (Équivalent Temps Plein) réellement dédiés soit 1 ETP pour 1762 hbt, recommandations de l'Etat 1 agent ETP = 2000hbts	

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

5.1.6 L'engagement financier de la ville (ref population 8297habitants source INSEE 2019)

Fonctionnement	Avec RH	Sans RH	Ratio habitant avec RH	Ratio habitant sans RH	Effort Ville avec /sans RH	Investissement	PCT
Budget 2013	236 037,27 €	33402,43	32.99 €/habitant	4.66 €/habitant	3,35% / 0.475%	-	-
2014	190 604,19 €	27405,10	26.64 €/habitant	3.83 €/habitant	2,18% / 0.314%	-	-
2015	219 605,15 €	33820,33	27.91 €/habitant	3.99 €/habitant	2.59 % / 0.399%	5905.41 €	-
2016	195759.56 €	33755.12	22.78 €/habitant	3.76 €/habitant	2.18 % / 0.376%	2703.93 €	657 €
2017	179 249.70 €	35340.00	22.23 €/habitant	3.97 €/habitant	2.02 % / 0.397%	2575.99 €	663 €
2018	186 030.43 €	36812.00	22.42 €/habitant	4.43 €/habitant	2.06 % / 0.407%	8688 €	174 €
2019	188 085.20 €	36812.00	22.66 €/habitant	4.43 € /habitant	2.11 % / 0.414%	312.24 €	357 €

Ref CA Ville **2013** =7 0286 56€ **2014** = 8 716093€ **2015** = 8 478821€ **2016** = 8 977730€ **2017** = 8 884400€ **2018** = 9 039854€ **2019 =** 8 889 209 €

	Dépenses pour le personnel €/habt	Part dépenses consacrée aux actions culturelles
Trignac	19.21 €	0.79 %
Montoir	21.68 €	2.71 %
Besné	nc	11.51%
St Malo	30.10 €	1.45 %
Donges	18.37 €	2.76 %

Ce tableau d'analyse croisée avec des médiathèques similaires permet de pointer les divergences par rapport aux recommandations nationales. La lecture doit être prudente mais pointe néanmoins pour notre territoire une faiblesse quant à la part des ressources financières octroyées aux actions culturelles. Cette situation s'explique par la difficulté actuelle à accueillir dans de bonnes conditions des actions culturelles au regard de la configuration du lieu.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

5.1.7 Le fonds documentaire et son emprunt

La médiathèque propose des livres, des documents, des revues et journaux, des DVD et un espace de consultation libre et gratuit d'internet ainsi que des ressources numériques par le biais de la BDLA.

Durée d'emprunt	Emprunt depuis 2018
4 semaines	15 documents au choix / carte

° Un fonds propre de 16124 documents en 2019 qui constitue la limite face aux capacités du lieu

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
D.V.D		Depuis février fonds dédié	2/carte depuis 2014	3/carte depuis 2015			15 docs/carte	
Nombre de prêts	241	2262	3571	3942	4495	4909	4601	3966
Achats		115	126	118	134	140	166	231
Fonds propre	628	743	869	987	1199	1337	1504	1718
Fonds global avec bdla		836	961	1072	1402	1542	1712	1927
Revues et journaux	51	39	39	39	48	49	49	51
avec pro		44	44	44	51	52	52	54
Prêts adultes	1795	1665	1681	1512	1606	1468	1511	1279
jeunes	1076	1052	855	851	898	951	1040	975
Total prêts avec collectivités	2904	2717	2536	2363	2504	2419	2655	2307
Documents								
Nombre de livres	18620	19399	17179	16219	13839	13489	13473	14406
en libre accès	16216	16920	14238	12655	11626	11081	11543	
Nombre de prêts total	29163	33477	31933	32334	31972	29460	33635	35898
Nombre d'achats	1474	1402	1237	1178	1419	1063	1277	1548
Documents sonores prêts	142	179	-	-	236	532	576	549
En ligne								
Nombre de notices	23969	23969	21969	21438	18073	18152	18020	18589
Nouveautés	3819	4419	2434	3152	2295	2323	2254	2312
Nombre de documents, moyenne de 24600 pour taille similaire avec 56% adultes et 44% enfants								
Total documents à Trignac	19441	20368	18097	17255	16465	15085	15253	16124

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Dépenses acquisitions moyenne nationale 22420€		23352 €	19686 €	24000 €	24415 €	29126 €	26906 €	25363 €
TOTAL Prêts prêts /jour [202 et 204 j/an]	33469 133	33477 149	38040 145	40218 146	37103 175	37329 183	38236 188	39866 197

° Le fonds est principalement axé sur les imprimés (95%) soit une offre évaluée à 1.94 documents par habitant pour 2019, ce qui la place en dessous des moyennes nationales.
° Les supports autour du son et de l'image se sont développés depuis 2013 (fonds dvd dédié) mais l'offre numérique et les abonnements sont le résultat du lien avec la BDLA.
° A noter la constitution d'un fonds de livres en gros caractères, sur l'histoire locale et de livres audio. Quant aux documentaires ils font l'objet d'un traitement fusionné depuis l'été 2016.
° Ce fonds documentaire a baissé en raison d'un profond désherbage. Cette opération était très peu pratiquée dans le secteur adultes malgré l'effort considérable en 2008. Ce toilettage effectué en 2015-2016 a permis d'aérer et passer en mode facing dans la présentation des ouvrages ce qui apporte une note de légèreté dans les espaces.
° Le taux de renouvellement des imprimés est de 10,3% ce qui permet de faire bénéficier aux lecteurs d'une offre documentaire optimale.

	Trignac en 2017	Trignac en 2018	Trignac en 2019	Moyenne nationale Pour 10 000 hbt	Besné En 2017	Montoir En 2017	St Malo En 2017	Recommandations
Nbre de livres achetés / habt	1063 livres = 13.18	1277 livres = 15.84	1548 livres = 19.2	23.9				20 livres Une tendance qui s'est amorcée mais qui est confrontée aux capacités du lieu actuel
Nbre de documents vidéo /100 hbt	1337 Soit 16.6 /100 hbt	1504 Soit 18.7 /100 hbt	1718 soit 21.3/100 hbt	2590 26.8	36	17	39	2019 constitue l'année de référence et la limite qui s'impose par rapport à notre capacité
Moyenne d'acquisition /habt	29126 3.61	26906 3.34€	25363 3.14€	22420	3.80€	2.69€	3.53€	Une ligne budgétaire au-delà des préconisations

5.1.8 Les Services Numériques actuels

La médiathèque a été informatisée en 2000.
° Elle dispose de 5 postes professionnels équipés du logiciel Paprika et d'un OPAC relié également.
° Services en ligne mis en œuvre par l'équipe : un site internet mis à jour régulièrement avec plusieurs rubriques dont le catalogue en ligne et aux ressources numériques de la BDLA.
° Un site dédié depuis 2019

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

° Un accès wifi gratuit et libre
° Pratiques des usagers en matière d'informatique documentaire : le nombre de postes a été revu à la baisse pour répondre à 2 constats (perte de vitesse car les usages et les besoins évoluent, et réaménagement des espaces). Désormais la médiathèque est équipée de 2 postes d'accès à internet et un OPAC situé dans l'espace jeunesse.
° Le projet numérique actuel est inexistant (pas de formation, ni d'accompagnement individualisé, ressources faibles) malgré l'évolution accélérée des pratiques et de la nécessité à s'inscrire dans le changement. Une démarche collective et ouverte aux territoires est en réflexion (cadre PCT et BDLA) pour poser de nouveaux contours.
° Les ressources numériques de la BDLA constituent la richesse actuelle.
° Le catalogue en ligne hors médiathèque :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Connexions	397	381	369	432	492	341	382	215
Transactions (résa et prolongements)	42	68	87	142	117	160	156	186
Nbre visite sur site internet médiathèque En place depuis 2019								6571

Rencontre d'auteur avec les collégiens

5.1.9 Les Actions culturelles et la coopération

° Tout au long de l'année la médiathèque développe des actions diverses reliées au projet du service et en résonance étroite avec la politique documentaire.
° Le but de ces actions est d'articuler les mises en lien et renouveler les venues des lecteurs et non-lecteurs.
° La diversité des formules a pour but de toucher le plus largement possible

Public ENFANCE-JEUNESSE		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Accueils de classes	Visite du lieu et explication du classement des documents, temps de lectures, présentation de livres sur un thème. Travail à partir d'une fiche d'intervention menée par l'équipe.	91	92	67	134	143	68	76	70
Depuis 2015 mise en place d'une charte qui permet de poser le projet de la médiathèque et ses attendus en matière de liens avec les écoles.									
Accueils de classes Collège	Visite du lieu et explication du classement des documents, temps de lectures, présentation de livres sur un thème, travail de passerelle avec le collège sur les collections.	6	6	0	6	0	0	1	2

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

T.A.P	Formule d'accompagnement d'enfants par un enseignant								6 séances 73 pers
Temps méridien école Certé	Il s'agit de lecture d'albums, intervention hebdomadaire entre novembre et juin jusqu'en 2015. Alternance entre les maternelles et les primaires.	54	54	41	Requalification des priorités d'intervention				
N.A.P	Démarrage effectué depuis janvier 2015, ce nouveau déploiement a contribué à redéfinir les interventions sur le temps méridien.			19	33	0	Arrêt en raison d'une requalification des interventions		
ALSH	Intervention en mode lecture lors des vacances	2	2	3	3	0	0	1	2
Contes et comptines (0 à 3 ans)	accueil 2 fois/mois des assistantes maternelles : à Certé avec une bibliothécaire et une à la médiathèque, en autonomie. Avec prêt de livres.	18 séances	17 séances	17 séances	9 séances	9 séances	9 séances	9 séances	9 séances
	Moyenne de 15 personnes par séance 149 présences d'enfants et 18 ass.maternelles + 2 hors association								
Jeux d'histoire à l'Escale	Nouveau Avril 2016, partenariat avec la référente parentalité pdt les vacances uniquement sur l'Escale auprès des 0-6 ans et leurs parents				5 séances	8 séances 115 pers	7 séances 76 pers	7 séances	7 séances
Multiaccueil et la crèche	prêt de livres avec lectures pour les deux crèches de la ville. Et accueil de la crèche pendant les vacances.	4 séances 5 dépôts caisse	6 séances 6 dépôts caisse	9 séances 7 dépôts caisse	10 séances	10 séances	11 séances	11 séances	11 séances
Choco philo	Action destinée aux 6-9 ans, rencontre sur une thématique pendant 1h							2	3
Temps fort pte enfance Le printemps des petits	Au printemps... - mise en valeur du fonds + biblio - présentation de livres -intervention auprès de 2 multiacc + 2 séances pour les assmat + écoles - 1 spectacle ouverture du projet aux partenaires à p/2017		Thème de l'Afrique 10 séances 190 pers	Les super-héros 17 séances	Les doudous 15 séances	Le livre jeu 310 pers	Les monstres 22 séances		Les ptites oreilles 46 pers
Coup de cœur Jeune public	En fin d'année avec bibliographie récapitulative	1	1	1	1	1	2	1	1
Livre à la naissance	Géré par médiathèque, animé par l'ATLC. Nombre de naissances Familles mobilisées Inscriptions à la médiathèque Nombre d'actions	 80 38 12 3	 91 36 22 2	 85 35 11 2	 87 33 4 2	 75 15 4 2	 78 2	 90 2	 95 2

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Fest'hiver à Noël	1 séance de contes dans le cadre de l'animation copilotée sur Trignac Personnes accueillies	1 51	1 45	1 41	1 35	1 45	1	1	1 31
Rencontre littéraire	Nouveau cadre PCT à compter de 2016				le chat assassin				
	A. Total actions enfant-jeunesse	**194**	**197**	**184**	**205**	**137**	**144**	**111**	**112**
Public ADULTES									
Prix des lecteurs	avec 4 médiathèques de Brière depuis 2009 inscrits sur les 4 villes votants présents à la soirée	Pour les 4 villes 27 21 8	Pour les 4 villes 29 19 6	Pour les 4 villes 13 Trignac 5	Fin de participation	Pas activé	2 séances 34	2	2
Valise BDLA	Prêt de Valise par la BDLA Et expo	Fantasy	Romans policiers	Cinéma burlesque	Jeux d'artistes Et makey makey	Pop up Et expo qui a tué…			
Comité de lecture	Nouveau début en Mars 2016 et départ de la référente non remplacée sur cette action Fragilité du groupe pour être en autonomie				7	0	0	0	0
Atelier d'écriture	Enclenchement avec le centre culturel d'un projet autour de Bobby Lapointe en partenariat avec Mes débilités et autonomisation en 2020								4 ateliers 36 pers
Escale à la médiathèque	Nouveau début avril 2016 pour remplacer espace livres, 1/mois Fin avec le départ de la référente. Réflexion sur le portage à domicile				4	0	0	-	-
Coups de cœur	Nouveau 2016 pour recueillir et partager les expressions des lecteurs				En continu				
Boite des lecteurs	Nouveau 2016, pour répondre à une demande et faciliter les liens vers le livre				Été	Toute l'année en fonctionnement continu			
Actions à la MAEPA	Temps de lecture et de présentation de livres au sein de la MAEPA						3 39 pers	3 57 pers	4 71 pers
	B. TOTAL action ADULTES	**2**	**2**	**2**	**12**	**0**	**2**	**5**	**10**
	Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Public pour TOUS								
Rencontre musicale	Depuis 2014 cadre PCT 1 séance par an au sein de la médiathèque	27 Contes et légendes	23 Piano et chants	Steve REICH	50 Bach et hip hop	19 Effets guitares	35	45
Nuit de la lecture	Opération nationale en janvier					1 30 pers	1 45 pers	1 60 pers
Le mois du doc	En novembre début en 2018					1	5	3 274 pers
Folk en scènes	Action du Centre culturel avec implication médiathèque					1	1	0
Digital Week						4	4	4
Brad'livres	Opération débutée en 2014 puis fonctionnement tous les 2 ans	1 fin 2014	1 début 2015 mdr	1 // forum association	0	1	0	0
Jardin d'été	samedi de juillet					19	3	3
Press'Café	Nouveau en avril 2016 tous les vendredis 12h30 à 13h30 jusqu'à 14h30 depuis 2019			39 séances	40 séances	125pers 52 séances	50 séances	50 séances
Jardin d'été	Nouveau depuis l'été 2018 : une invitation à prolonger la venue et se poser dans un lieu aménagé sous la verrière							
	C. Total actions pour TOUS	0	2	6	86	41	61	65	64
	TOTAL A+B+C actions/an	196	201	192	303	178	207	181	186

5.2 Synthèse des enjeux

❖Des locaux exigus et peu fonctionnels avec une situation géographique qui engendre une connotation de bibliothèque scolaire et/ou une lisibilité peu fiable du fait de son enclavement.
❖ Un lieu qui peine à devenir un véritable espace de vie, de convivialité et de rencontres malgré l'investissement de l'équipe.
❖Des services à développer pour tendre vers un lieu moderne et de dynamique locale (horaires à penser par rapport aux usages et possibles, portage à domicile, point de collecte des retours des documents, aménagement et confort à compléter, actions phares repérées...)
❖ Une adhésion gratuite qui illustre la volonté de rendre accessible l'équipement auprès de tous.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

❖ Des horaires requalifiés pour toucher un public actif mais qui manquent de rayonnement pour être connus largement et dans les lieux de vie de proximité.
❖Un outil de communication depuis 2018 qui assure une meilleure visibilité et une mise en lien avec le centre culturel.
❖ Un budget d'acquisition dédié quasi exclusivement aux imprimés. Les ressources numériques sont traitées séparément avec un lien à la BDLA.
❖ Un fonds de qualité mais légèrement insuffisant comparativement aux autres pratiques sur le bassin de vie (hors secteur enfance).
❖ Une absence de fonds musique.
❖Un projet numérique posé et qui nécessite une inscription actualisée dans une logique plus large (politique numérique de la ville) et plus visible (migration du site effective depuis fin 2018). Un Cybercentre dont l'activité interroge et qui pose la question des partenariats et du niveau de profondeur dans les fusions-cohésions de projet.
❖ Des animations développées quasi exclusivement à destination du public enfance-jeunesse (ouverture en 2018 sur un plan d'actions plus cohérent).
❖L'inscription dans le P.C.T qui permet le déploiement d'une autre dynamique en termes de réseau et de rendez-vous culturels de qualité et complémentaires.
❖Une fréquentation qui témoigne d'un ancrage derrière lequel se cache une disparité sur le zonage par quartier et par tranche d'âges.
❖Une équipe de professionnels qui poursuit sa qualification et son inscription dans les évolutions/mutations (4 ETP depuis 2018 avec 92 jours de formation en 2019).

Cette photographie de la situation (forces, faiblesses, enjeux et objectifs) permet de dégager des lignes de forces de ce futur lieu pour déboucher sur une cohérence avec la réalité du territoire et obtenir une lecture plus fine du projet à destination du public, de l'offre documentaire et des actions à mener.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

6. Un futur équipement … ancré sur 4 piliers

L'implantation de la médiathèque sur un espace visible constitue le squelette de ce projet. **4 axes forts** y sont greffés pour prendre vie à savoir :

- le numérique comme une modularité incontournable
- le jeune enfant comme force du projet
- un espace qui se veut être chaleureux et convivial dans l'esprit de tiers lieu : l'accessibilité et l'adaptabilité y seront pensées pour tous (pas de centrage sur un profil de public ou de formule unique)
- et un espace reliant les territoires et les partenaires.

Ces axes prendront appui sur une politique des publics mais également sur une politique documentaire et d'actions culturelles revisitées.

6.1 Le numérique …. Une modularité incontournable

Aborder le numérique dans ce futur équipement c'est interroger les **pratiques actuelles au regard des enjeux à venir**.
Il est à noter que 85% des citoyens disposent d'un accès à internet au domicile et l'on compte environ 87% de la population qui utilise internet. L'équipement technologique continue sa progression en parallèle d'usages de plus en plus répandus. Toutefois 40% des 18-24 ans sont incapables de réaliser une démarche administrative en ligne et une part de la population demeure inquiète face à la dématérialisation des services publics. L'emploi du terme 'illectronisme' ou fracture numérique qui touche environ 15% de la population demeure d'actualité.
Face **à ces écarts et aux missions conférées** aux médiathèques (manifeste de l'UNESCO, code de déontologie de l'ABF, biblib), le numérique et sa démocratisation constituent un enjeu majeur pour la future médiathèque.

Pour ces raisons le numérique incite notre futur équipement à introduire des changements structurants et ainsi devenir ce qui est appelé communément 'la bibliothèque 2.0' qui sera pilotée par l'équipe de professionnels (avec la perspective d'un référent numérique dédié) dans ses fondements, la gestion du parc et ses déclinaisons par actions.
Il est à noter l'existence d'un Cybercentre en gestion associative sur le même quartier. Différentes rencontres avec les acteurs de cet équipement numérique se sont tenues qui pointent la fragilité d'avenir en raison d'enjeux sociétaux qui ont muté et de ressources internes estimées faibles. Soucieuse de préserver au mieux les investissements bénévoles la logique de partenariat de projets est retenue.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Eu égard à ces éléments de contexte et pour parvenir à une lecture simple il est proposé que ce projet numérique soit piloté en globalité par le référent numérique de la médiathèque qui en fonction des ressources à activer se rapprochera du Cybercentre et/ou d'autres partenaires (comme dans le cadre de la Digital Week) pour consolider et/ou déployer les actions.

Mémo… Objectifs précis du projet numérique

A partir des éléments précités les priorités suivantes sont identifiées…

- Lutter contre la fracture numérique tant matérielle que culturelle par un accompagnement individuel ou collectif, en direct par l'équipe (mise à disposition de matériel, actions dédiées et pilotées par le référent numérique) et/ou en partenariat avec les acteurs locaux par exemple avec les permanences d'écrivain numérique.
- Promouvoir et faciliter la découverte des principaux usages de l'internet et des technologies numériques au plus grand nombre (ressources numériques sur place et accessibles à distance, consultations et recherches, formules de formation de niveaux variables du débutant au passionné, des actions ludiques…)
- Permettre des modularités d'usages : on pourra y trouver des temps de formation, d'accompagnement avec un écrivain numérique, de rencontres autour de concours gaming, de travail en solo ou à plusieurs… qui nécessitent un lieu adapté et connecté.
- Allier praticité et modernité sur l'ensemble de l'équipement en termes de connexions en différents endroits du bâtiment, avec des supports variés pour assurer le confort nécessaire à la pratique et prolonger des usages inscrits comme une évidence dans leur quotidien pour certaines personnes.

Traduction du projet :

1. Un espace intitulé '**modularium**', dans un esprit de bulle, concentrera physiquement le projet. Sa localisation a été pensée collectivement par les membres du copil et pour des raisons d'esthétique et de convivialité ce dernier ne sera pas accessible dès l'entrée. L'idée est de le situer en arrière-plan du salon presse-magazines. L'identité centrale du lieu est à marquer dès l'entrée par le salon 'presse-magazines' pour créer une ambiance conviviale et accueillante. Le modularium nous est apparu moins porteur de cette marque d'où sa position secondaire.
    - Il permettra aux différentes activités numériques de s'y nicher visiblement avec une capacité à s'isoler phoniquement. On y trouvera selon un calendrier qui sera porté par le référent numérique un certain nombre de rendez-vous comme les ateliers formation, d'actions ludiques comme des concours de jeux vidéo ou encore des séances de bidouillage au montage-démontage d'ordinateurs… destinés à des groupes de 6 personnes afin d'assurer une plus-value dans l'apprentissage et veiller à la dimension conviviale du lieu. Pour ce faire cet espace sera équipé d'une part d'un mobilier ergonomique (tables et chaises sur roulettes) pour accueillir au mieux 12 à 15 personnes (en formule réunions) par ailleurs d'ordinateurs portables (environ 6 pour les ateliers formation) avec une interface commune et connectée au portail de la médiathèque (et non au réseau communal pour des raisons de sécurité) et d'autre part de matériel permanent comme un vidéoprojecteur, un écran de projection, de prises de connexion et d'un accès à internet. L'ensemble de ce matériel sera sous la supervision du référent numérique qui créera les conditions de suivi avec l'informaticien de la ville pour assurer les actualisations et maintenance du parc.
    - Un rapprochement avec le CCAS sera nécessaire pour affiner la formule de permanence d'écrivain numérique. Il s'agit par ce biais de répondre à la lutte contre l'illectronisme considérée comme une priorité dans ce projet et ainsi d'accompagner des personnes qui ne disposeraient pas de suffisamment d'aisance

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

numérique à remplir leur formalité administrative. Certaines actions qui peuvent paraître simples constituent encore aujourd'hui un obstacle pour certaines personnes (inscription à Pôle Emploi et suivi de son dossier – démarche à la CAF – envoi de courriels – réalisation d'un CV, d'un courrier ou d'un justificatif à adresser par les voies dématérialisées…). L'écrivain public 'numérique' constitue face à ces situations un trait d'union entre les individus et les **nécessités administratives ou sociales**. Cet accompagnement s'envisagerait sous forme de permanence qui permettrait de recevoir et de traiter le besoin de 3 à 5 personnes environ (sur rendez-vous planifié).

- En dehors de formules clairement identifiées et pilotées par le référent numérique cette **bulle sera accessible** pour des usages en solo ou à plusieurs afin d'y travailler connectés. La mise à disposition du parc informatique sera envisagée pour permettre aux lecteurs non équipés de répondre à son besoin. Un chariot adapté dit 'classe numérique' permettra de stocker et charger les ordinateurs portables qui seront de de cette manière à proximité du poste d'accueil pour gérer ces demandes. Une charte d'utilisation sera à rédiger avant l'ouverture du lieu.
- La question de **l'accès indépendant** (en dehors des heures d'ouverture) à ce modularium a fait l'objet d'échanges riches qui à ce jour n'est pas tranchée définitivement sur l'intégration d'une porte avec accès direct. L'architecte est invité à établir une proposition qui fixera les contraintes afin de retenir ou non ce possible. Dans le principe un accès en dehors des heures d'ouverture peut toujours s'envisager par l'entrée principale ce qui simplifie la gestion et permet d'accéder aux toilettes et/ou à un point d'eau. Les cohabitations sur des créneaux hors ouverture ont soulevé la question de gestion du lieu. Il sera prudent de structurer une mise en convention si la présence de l'équipe n'est pas envisagée (par exemple pour une animation d'ateliers assurée par un prestataire lors de la digital week et qui se déroulerait sur un créneau de fin de journée).

2. Une fonction numérique marquée physiquement par le modularium mais qui trouvera à se décliner dans les autres espaces d'une part au niveau **du salon de presse-magazines** (situé dès l'entrée de la médiathèque) à travers des accès aux ressources numériques avec la presse accessible sur tablette en complément des revues papier, une liseuse à disposition et un espace agencé avec du mobilier qui permette la connexion. Des études démontrent que le support numérique pour accéder à la presse en ligne ne constitue pas aujourd'hui une pratique répandue toutefois il nous importe de l'identifier comme un support possible et disponible.

3. D'autre part **un espace Gaming** complètera cette déclinaison numérique. Suite aux conseils et remarques collectés la perspective d'un aménagement sous forme de 'cabane-niche' sera privilégiée (cf photo ci-après). Une étude approfondie des mobiliers sera à effectuer. Lle principe est d'intégrer ce module en connexion avec l'espace jeunesse. De conception moderne alliant design, confort et praticité son emplacement sera pensé de manière à réunir les conditions optimales de jeux tout en répondant aux précautions à apporter aux plus jeunes en matière d'éducation à l'image. Cet espace permettra l'accès à 2 consoles de type switch et/ou wii, PS4… dont les jeux seront à récupérer au poste d'accueil. Une charte d'utilisation servira de cadre et clarifiera le temps de jeux possible et toutes les conditions pour permettre la meilleure cohabitation avec les autres espaces.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

4. Le numérique constitue un point de force dans ce nouvel équipement c'est pour cette raison que l'ensemble du bâtiment permettra une connexion avec une vigilance sur l'espace jeune public. Pour des raisons de prudence sur la diffusion des ondes il est question de préserver cet espace en prévoyant des zones de connexion au wifi qui soient sélectives et donc ciblées. A noter notre volonté à rendre ce lieu dans sa **globalité appropriable** c'est-à-dire permettre aux lecteurs de s'y installer de manière plus ou moins prolongée et si nécessaire de lui offrir la possibilité de brancher du matériel (ordinateur, tablette, téléphone). Des prises de proximité seront donc installées dans les différents endroits aussi bien dans les espaces de collection, la salle d'animation, le modularium et la plateforme d'accueil. Cette dernière sera également dotée de 'tables filantes' *(cf photo jointe de la médiathèque de Blain)* qui permettront une installation avec ordinateur ou autre.
5. Au sein des collections 2 accès seront proposés sur une interface tablette en raison de sa taille modeste. Il s'agit par ce biais de faciliter la recherche en autonomie des lecteurs lorsque les ordinateurs seront en utilisation dans le modularium. Pour permettre aux plus jeunes et aux personnes de petite taille d'y accéder une des tablettes sera adaptée en hauteur au moment de son implantation.
6. L'attention apportée au déploiement du numérique dans ce futur lieu se perçoit également dans la volonté à adapter le **mobilier** aux besoins afférents (personne qui dispose de son propre matériel ou qui prend appui sur celui de la médiathèque) qui doit permettre de disposer de table libre pour y déposer son matériel et documents, de fauteuil pour s'installer pour une lecture courte ou prolongée avec des connexions intégrées.
7. Dernier point… Une **stratégie de communication** sera élaborée à travers une diffusion d'informations régulières dans la presse, sur le web et hors média par des tracts dans la mesure du possible nous viserons à privilégier les accès dématérialisés mais pour des raisons précitées il nous faudra maintenir ce support papier dans une vision minimale, des newsletter seront également envisagées pour créer et maintenir le lien avec les usagers...

L'ensemble de ces principes fera l'objet d'une définition affinée à l'arrivée du référent'e' numérique.

D'ores et déjà il nous est permis d'identifier les lignes de force suivantes pour le **plan d'actions numériques :**

- Une stratégie du numérique au cœur du territoire avec le projet Digital Week dans lequel la médiathèque est engagée depuis l'origine.
- La mise en place du réseau des bibliothèques numériques et l'ambition d'un label 'bibliothèque numérique de référence'.
- Faire vivre les ressources numériques dans l'espace physique en les rematérialisant si nécessaire.
- Faciliter l'accès aux ressources numériques de la BDLA.
- Actualiser le site de la bibliothèque pour lui assurer la réactivité attendue.
- Structurer une politique de médiation document numérique en étudiant le rapprochement avec le CCAS d'une permanence d'écrivain numérique.
- Accompagner l'équipe à l'acquisition d'une culture numérique.
- Décliner une offre cohérente d'accompagnement individualisé en s'appuyant notamment sur les ressources du Cybercentre pour certaines réponses.
- Modéliser un plan d'actions numériques en lien avec les sujets d'actualité et d'intérêt pour les publics.
- Structurer le projet de gestion et de médiation de l'espace gaming par notamment la mise en place d'une charte d'utilisation des jeux qui pourraient également intégrer les jeux de société (mise en consultation et plan d'animation).

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

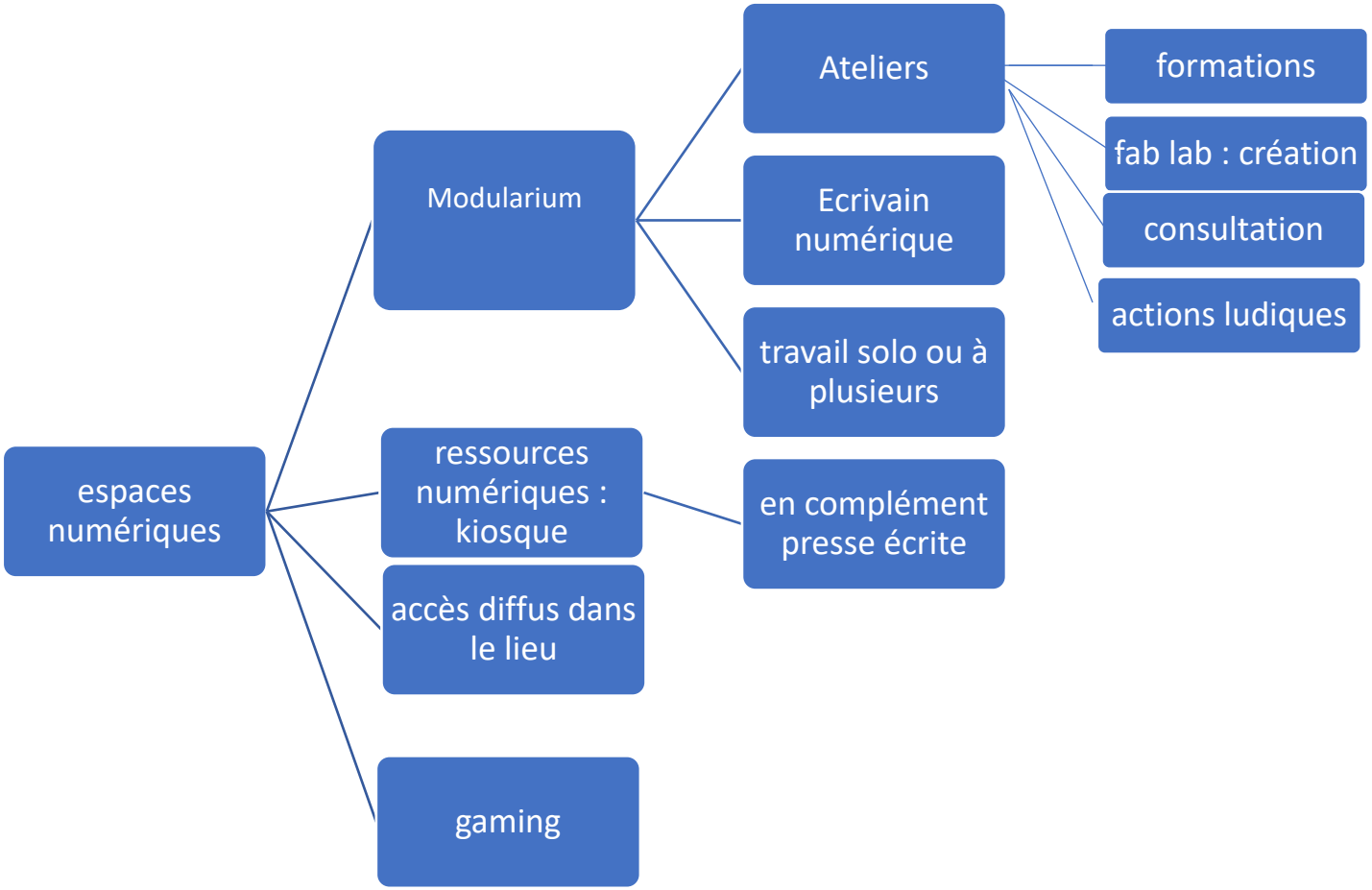

Vision globale du projet numérique

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

6.2 Le jeune enfant comme force de projet

Action en direction des jeunes publics et de la parentalité

On ne démontre plus l'intérêt d'ouvrir les livres et de donner accès à tous à l'éducation culturelle dès le plus jeune âge et pourtant, le travail de sensibilisation reste plus que jamais un enjeu en bibliothèque.

Des actions et des services seront mis en place pour fidéliser les jeunes publics dans leur ensemble de 0 à 7 ans.

La médiathèque portera une attention particulière sur la petite enfance et les adultes qui l'accompagne, parents, grands-parents, professionnels de la petite enfance en terme d'accueil, d'aménagement de l'espace, de développement des collections et d'actions culturelles.

Des partenariats renforcés et une action culturelle diversifiée pour la petite enfance

Un partenariat fort est engagé actuellement entre la médiathèque et le service Petite enfance de la Ville (en charge du Réseau d'Assistantes Maternelles R.A.M et des structures d'accueils des tout-petits sur la commune).

Les équipes de la médiathèque se déplacent dans la **crèche et le multi-accueil de Trignac** et les reçoivent sur des séances proposées lors de chaque vacances scolaires (environ 11 séances annuelles).

La médiathèque reçoit **les assistantes maternelles** deux fois par mois en partenariat avec le R.A.M. Par ailleurs à l'occasion de l'animation « Jeux d'histoires » qui se déroule pendant les vacances scolaires, une séance est destinée aux assistantes maternelles, une autre est ouverte au public sur un thème autour du livre et du jeu.

Afin de valoriser le travail que demande la préparation de ces séances d'accueil pour le RAM et les crèches, la médiathèque proposera une **animation mensuelle ouverte au public de lectures/comptines pour les tout-petits (0-3 ans)** et les accompagnants, animée par les bibliothécaires. La jauge peut être de 10 à 12 enfants accompagnés, idéalement, des deux parents soit 36 personnes à accueillir.

La médiathèque proposera également **une Heure du conte**- spectacle pour le jeune public (4-7 ans) à raison d'une fois par trimestre avec une capacité de 40 personnes afin d'optimiser la venue de l'intervenant et de pouvoir proposer le spectacle au plus grand nombre en maintenant une qualité d'accueil.

La médiathèque reçoit également les publics scolaires sur le temps scolaire et périscolaire.

Ils bénéficient de projets autour d'exposition, de raconte tapis et autres outils de médiation utilisés par la médiathèque. Les **expositions** sont également l'occasion de proposer un **atelier d'illustration** ou des rencontres avec les auteurs/illustrateurs.

Nous pilotons conjointement avec le service Petite enfance, un temps fort dédié aux tout-petits qui se déroule sur un mois une fois par an **: le Printemps des petits**.

Cet évènement propose autour d'un thème décidé en commun, différents types d'animations autour du livre et des tout-petits en partenariat avec l'ATLC (Association Trignacaise pour la Lecture et la Culture), l'E.M.T (Ecole de Musique Trignacaise) et la P.M.I.

Le lancement de la manifestation fait l'objet d'un temps convivial à la médiathèque animé par l'E.M.T, qui est un acteur privilégié pour la mise en place d'action musicale en direction, entre autre, des tout-petits.

Le partenariat existant sur un territoire plus large sera maintenu et entretenu, d'une part avec **les bibliothèques de la CARENE** avec la circulation d'exposition notamment, et plus largement sur toute la presqu'île, avec **l'association Mille-feuilles et petit lu** sur un évènement commun : « Bébé croque-livres ».

La médiathèque est donc un lieu de ressources, de diffusion d'outils de médiation et d'accompagnement autour de la petite enfance pour le public et les partenaires. Elle possède également un rôle de formation, au-delà de la sensibilisation, auprès de son réseau en matière d'ouverture des livres aux tout-petits.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Un projet de formation de jeunes volontaires à la lecture aux tout-petits a déjà été expérimenté à la médiathèque en partenariat avec l'Accueil Jeunes et une crèche. Vu la réussite de ce projet nous souhaitons pérenniser cette initiative dans le futur équipement.

Actions en direction des jeunes parents et des professionnels de la petite enfance

Le **fonds parentalité** existant sera maintenu et actualisé avec l'expertise des professionnels de la petite enfance, regroupant tout support et abordant des thèmes liés à la puériculture, au développement de l'enfant, à l'éducation, aux loisirs en famille et aux relations intra-familiales. Il permettra aux parents, grands-parents et professionnels de la petite enfance de trouver des pistes de réflexion et des réponses pratiques autour de la parentalité. Situé à proximité des collections jeunesse, il doit offrir la possibilité aux adultes de choisir des documents en venant avec des enfants.

«Un livre à la naissance » est un projet important en faveur de la parentalité mené en partenariat avec l'ATLC. Il consiste à offrir un album jeunesse à chaque enfant né sur Trignac dans l'année. Une invitation à la médiathèque pour recevoir le livre sur un temps convivial est envoyée aux parents (en deux temps, une fois pour les naissances du 1er semestre et la deuxième, pour les bébés nés au deuxième semestre de l'année).
Ce projet permet de toucher un public éloigné qui n'est pas usager de la médiathèque afin d'initier une prise de contact et de les amener à fréquenter cet équipement en famille.

Une action commune « **Parent'aise »** pilotée par le lieu d'accueil Parents-enfants et accueillit à la médiathèque va se mettre en place en septembre 2020. Elle initiera également une première approche pour les familles non habituées à fréquenter la médiathèque.
Une programmation sera proposée en lien avec la parentalité : interventions de professionnel, rencontres et échanges. Ces **animations à destination d'un public adulte**, sous forme de conférence-formation dans un esprit convivial, pourra se dérouler une fois par trimestre en partenariat avec la PMI et le service Petite enfance.

Espace et le mobilier

L'espace jeunesse doit être un lieu **accueillant, confortable** doté d'un **mobilier adapté** à la taille des tout-petits et mobile (permettant déplacement de bacs de livre par exemple). Leurs usages seront également à prendre en compte comme l'alimentation (avec une chaise haute et un coussin d'allaitement), le changement de couches avec la présence d'une table à langer…
Au-delà d'assises confortables propices à la lecture, et afin permettre une relation privilégiée entre parent-enfant, il faudra imaginer des petits espaces d'intimité avec tapis d'éveil ou mobilier adapté type coussin plat pour accueillir le tout-petit.
Une lumière appropriée pour une ambiance douce sera appréciée.
La salle d'animation sera essentielle pour toute la programmation spectacle vivant, lectures animées par les bibliothécaires, conférence adulte, accueils de groupe …
Cet espace pourra, selon l'usage du moment, être fermé pour permettre une isolation acoustique, ou ouverte et dans ce cas, elle constituera un prolongement de l'espace jeunesse en proposant un lieu de lecture supplémentaire.

Les collections développées

Le fonds jeunesse à destination des tout-petits est déjà bien développé, il sera enrichit par des livres à toucher et des livres en tissu.
Les bibliothécaires veilleront à maintenir une exigence de qualité et de diversité afin de proposer un fonds représentatif de la richesse de l'édition jeunesse actuelle.
Afin de diversifier les collections et de satisfaire au mieux ce jeune public, des instruments de musique et une sélection de jeux en bois seront mis à disposition dans l'espace jeunesse de la médiathèque. Au-delà de l'intérêt de représenter tous les supports culturels, ces différents outils permettent une sensibilisation à l'éveil musical et au développement de la motricité et de l'imaginaire dans un cadre convivial.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

6.3 Un équipement chaleureux de rencontres pour tous… lecteurs ou non

Loin de l'image intimidante que la médiathèque peut représenter et le manque de convivialité qu'on y associe, la médiathèque de Trignac se veut un lieu de vie et de rencontre pour tous, pour se positionner comme acteur du développement du lien social au cœur de la commune.
Elle veillera à susciter la venue des publics au-delà de l'intérêt unique pour l'offre documentaire en proposant :

Des espaces accueillants et conviviaux…

Développé sur l'idée de bibliothèque troisième lieu, cet équipement proposera un aménagement des espaces qui assurera la fluidité, la mobilité et la convivialité.
Nous retrouverons un accueil et une ambiance chaleureux qui inciteront les usagers à prolonger leur venue en s'y sentant « comme à la maison ».
Les espaces de la médiathèque, d'une grande modularité et polyvalence, dégageront un sentiment de confort.

L'espace **d'accueil à l'entrée de la médiathèque** bénéficiera d'une attention particulière.
Un **coin thé/café** (composé de produits bio et/ou circuits courts) à disposition du public sera situé dans le **Salon presse** qui sera connoté comme un espace chaleureux permettant la consultation du fonds revues et presse ainsi que des ressources numériques sur des tablettes en libre-service. Sur le temps d'ouverture le midi, le Press'café proposera une rencontre conviviale et informelle à raison d'une fois par semaine.

Le mobilier et le' matériel seront adaptés aux usages des différents espaces et permettront de **multiplier les pratiques** au sein de la médiathèque :

- Un Salon presse qui permet la lecture plaisir et détente dans des fauteuils confortables
- Un coin Gaming dans l'espace adolescent
- Des tapis colorés et une ambiance cocoon pour l'espace jeunesse et petite enfance
- Un jardin extérieur équipé de transat et parasol, petites tables et un petit carré de plantes aromatiques

borne de retour/Couëron

Conscient que la médiathèque constitue également un lieu d'étude ou de lecture silencieuse, nous aurons à cœur de proposer des espaces appropriés :

- Un espace qui permet l'étude et le travail de groupe dans le modularium (12 places)
- Des assises confortables ainsi que des tables disséminées dans l'espace des collections adultes

Un accueil personnalisé et chaleureux…

Les bibliothécaires encourageront l'autonomie des publics tout en **renforçant le lien social.**
L'équipe de la médiathèque est déjà fortement engagée dans cette posture de dynamisme d'accueil **favorisant la proximité avec le public**.
L'utilisation d'automates de prêt/retour dégage le personnel de cette tâche. Il pourra ainsi se rendre pleinement disponible pour l'accueil, l'orientation et la médiation en prenant le temps d'accompagner les usagers dans l'appropriation du lieu et en répondant à leurs besoins.
Dans la future médiathèque, la présence d'automates nous permet de gommer la frontière entre le bibliothécaire et l'usager actuellement marquée par une banque d'accueil, nous souhaitons donc un bureau (ou une table) d'accueil et de renseignement qui favorisera le dialogue et une posture des bibliothécaires aux côtés des usagers..

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Les bibliothécaires mettront en place des actions d'aide individualisée à l'utilisation du portail, de la recherche documentaire et de ressources numériques en ligne proposées par la médiathèque.

Une bibliothèque qui favorise l'accès à tous…

Cela nécessite bien tout d'abord un bâtiment et des accès conformes à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les circulations extérieures et intérieures du bâtiment ainsi que le mobilier, doivent être adaptés aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.
Au-delà de ce public, le respect de ces normes rendra l'espace de la médiathèque plus aéré et fonctionnel pour tous.
La **signalétique** fonctionnelle et documentaire fera l'objet d'une attention particulière afin d'informer, d'orienter l'ensemble des publics à l'intérieur de la médiathèque. Elle sera claire, logique et moderne.

Lutter contre l'isolement en pensant un accueil particulier en direction des personnes âgées.

Le **fonds** existant de livres en grands caractères, de livres audio, ainsi que les DVD privilégiés en audiodescription et sous-titrés pour les personnes sourdes et malentendantes est déjà très utilisé par ce public. Les bibliothécaires veilleront au suivi et à l'enrichissement de ces fonds de supports spécifiques.

La médiathèque prendra en compte la problématique de la mobilité réduite avec la mise en place d'un **service de portage à domicile**.
Un partenariat est déjà actuellement engagé entre la médiathèque et la MAEPA Camille Claudel (Maison de retraite médicalisée de Trignac) avec un dépôt de documents tout au long de l'année pour une durée de deux mois. Nous veillerons à l'entretenir et le renforcer.

La programmation de **Lectures à haute voix** animées par les bibliothécaires à la médiathèque à raison d'une séance par trimestre pourra prévoir une date supplémentaire hors les murs qui se déroulera à la maison de retraite. Des **ateliers** d'initiation à l'informatique et au numérique (avec une récurrence à définir avec la personne responsable du numérique), viendront compléter l'offre en terme d'animations culturelles diversifiées pour répondre aux attentes des personnes âgées.

Enfin, la médiathèque **élargira ses horaires d'ouverture_** pour atteindre 22h d'ouverture hebdomadaire. Elle proposera, entre autre, une ouverture en continu sur le samedi.
La volonté de maintenir un **droit à l'inscription gratuit pour tous** démontre la volonté de lever, dans la mesure du possible, le maximum d'obstacles qui peuvent se dresser entre la médiathèque et son public potentiel.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

6.4 Un espace reliant les territoires et les partenaires

Ce futur équipement au-delà de ses missions traditionnelles inscrit son déploiement sur un territoire en mutation. Des perspectives de mises en réseaux se profilent à horizons variables aussi bien pour la bibliothèque départementale que pour le projet culturel de territoire (stratégie SIGB commune : mise en place d'un portail et d'un catalogue commun et de développement des services numériques).

La perspective posée à ce jour est de saisir ces évolutions pour en faire une ligne de force et ainsi positionner ce futur équipement comme une plateforme technique pour les futures activités de nos partenaires. Des besoins en réserves communes et en bureaux mutualisés sont intégrés et sont aujourd'hui évaluées à 22m². L'intention est ainsi actée, désormais le montage va être dépendant des instructions pour chacun.
Dans cet entre-deux la connexion avec le territoire demeure il se traduit par exemple avec l'un des deux chariot numérique hébergé au sein de la médiathèque. Il s'agit pour l'équipe de gérer l'actualisation et la mise à disposition de ce matériel pour les communes de l'agglomération et ainsi s'inscrire comme un lieu de passage pour l'emprunt… et la rencontre avec les collègues.
Au-delà de cette gestion technique l'équipe contribue aux différentes rencontres et formules impulsées en réseau au sein de l'agglomération et du département.

En dehors de cette logique de territoire, il faut rappeler que la notion partenariale irradie la démarche de manière globale. L'ensemble des projets s'enracine déjà dans ce principe (printemps des petits, alors raconte, lectures à la MAEPA, mois du documentaire, accueil de classes, lectures hors les murs….). Ce futur équipement bénéficiera donc de cet acquis et de nouveaux partenariats en découleront. Sur ce point une belle dynamique partenariale se traduit dans nos analyses statistiques avec la progression constante du nombre de partenaires qui bénéficie d'une carte d'emprunteurs. En 2019 ce sont 79 cartes qui sont en activité contre 69 en 2017. Le fonds et les actions menées trouvent ainsi un écho.
La ligne de force pour ce futur équipement est donc tracée et se verra enrichir par des nouveaux partenariats. Ces liens apparaissent indispensables au développement du projet pour lui conférer plus d'impacts et de ramification locale et ainsi bénéficier au plus grand nombre.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

7. Des politiques revisitées pour servir les 4 axes forts

7.1 La politique tarifaire

Le principe retenu est celui d'une gratuité pour tous… quel que soit les conditions d'âge et de domiciliation.

7.2 Une politique des publics renforcée

La fréquentation des lecteurs et des non lecteurs a été interrogée pour mieux comprendre et agir sur les enjeux du territoire et décliner une offre documentaire et d'actions qui serviront le projet **avec pertinence.**

En raison des **contraintes** internes (espaces, financier, humain..) et externes (l'existence de différentes formes et lieux d'action culturelle) la question du choix s'impose en matière des publics. Sans vouloir exclure il s'agit de flécher le cap à tenir pour assurer la **conquête de l'élargissement des publics et de leur fidélisation.**

Aborder cette question consiste donc à partager les regards sur les marqueurs de territoire pour établir la zone d'impact prioritaire. A partir des éléments précédents et des instances de travail les points suivants sont posés comme constituants la réalité du territoire :

- Un territoire morcelé, dont la lecture s'opère par îles et provoque une logique de segmentation géographique.
- Un vieillissement marqué avec 25% de + 60 ans dont 1/3 représente des + de 75 ans.
- Un niveau d'étude faible.
- Une précarité prononcée.
- Des C.S.P en mutation mais avec une dominante marquée sur la typologie 'ouvriers' et 'employés'.
- Des lieux de rencontre et de vie sociale insuffisamment nombreux sur le territoire.
- Des niveaux de fréquentation des médiathèques oscillant entre 16 et 30% sur l'agglomération
- Une présence significative d'hommes seuls en raison de situation économique, familiale.
- La maison relais Anef Ferrer, le partenariat avec les compagnons d'Emmaüs confortent cette situation qui est partagée au sein des services culturels et sociaux sur ce particularisme.
- La présence d'un Foyer des amarres et d'un ESAT qui accueillent des personnes en déficiences visuelle et cognitive sans chercher à s'inscrire dans des traitements isolés.
- Une culture briéronne vivante avec une ferveur manifeste dans les appartenances sportives (Rugby, Hand-Ball, Boxe pieds, Echecs).
- Des singularités de communauté dont les lisibilités sont plus ou moins variables (gens du voyage, communautés turques et portugaises, et les travailleurs isolés du fait d'un carnet de commande sur le bassin d'emploi assuré pour plusieurs années)..

Focus sur le territoire 2017, taux d'inscrits
Trignac 14.62%
St Malo **34.56%**
Pornichet 31.74%
La Chapelle 29.66%
Besné 21.44%
Montoir 16.79%

Ce cadrage complété par l'analyse du public actuel et en appui des 4 lignes de force attendues nous permettra donc de viser un niveau d'inscrits actifs de 35% de la population soit 2900 personnes.
A cette réalité viendra se greffer l'effet de curiosité provoqué par l'ouverture de ce nouveau lieu qui pourra susciter une envie de fréquentation et/ou découverte et qui permettra éventuellement de dépasser cet attendu. Pour déterminer avec précision les cibles prioritaires un petit détour sur les croisements entre l'analyse du public actuel et les caractéristiques du territoire a été établi.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

7.1.1 Détour sur l'analyse du public actuel

Il faut savoir qu'aujourd'hui la médiathèque **touche 1212 lecteurs** actifs dont 1049 Trignacais soit 13.2% de la population.

Vision synthétique de l'analyse du public		Lecteurs 2014	Lecteurs 2015	Lecteurs 2016	Lecteurs 2017	Lecteurs 2018	Lecteurs 2019	lecteurs L-Atlantique	lecteurs National
Nombre de lecteurs actifs	Part de la population	1268 1090 soit 16,9 %	1268 1090 soit 16,9 %	1189 1050 15.48%	1213 1059 15.55%	1208 1101 15.20%	1212 1049 13.20% Nveau Recensemt		[5000-20000hbt] 15 %
Nouveaux inscrits		180	199	146	190	177	183		
Collectivités	Nbre de collectivités	47	50	71	69	79	79		
Fréquentation	Nbre de passages par an	8831	8101	8205					
	Passages/an/usager	7	6,23	8.29					8,3
Répartition Quartier	Trignac Centre	46 %	43,7%		41.3%	39.7%			
	Trignac Certé-Gdchamps	22 %	23,3%		26.6%	25.7%			
	Trignac Villages	18 %	20%		13.1%	20.1%			
	Autres	14 %	13%		19%	14.4%			
Répartition Age	0 à 14 ans	42,2 %	42,2 %	40.4%	41.9%	40.6%	40%	22%	
	15 à 64 ans	49,3%	49,7 %	45.16%	48.9%	50.4.%	50.3%	63%	
	65 ans et +	8,5 %	8,1 %	8.8%	9.2%	9%	9.7%	15%	
Spécificités usagers	Tout-petits non scolarisés	103	111						
	Demandeurs d'emploi	49	42	39					
Répartition H-F	Hommes	513	477	449	467	479	461	-	
	Femmes	755	761	740	746	729	751	-	

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

En étabilssant un croisement entre le tableau ci-dessus et les indicateurs du territoire il en ressort ….

Répartition Age	Habitants Trignac	Lecteurs Médiathèque	Remarques
0 à 14 ans	20,7 % soit 1512 hbt	40 %.	Un écart conséquent
15 à 64 ans	54,6 % soit 3982 hbt	50.3 %	
65 ans et +	24,7 % soit 1804 hbt	9.7 %	Un écart conséquent

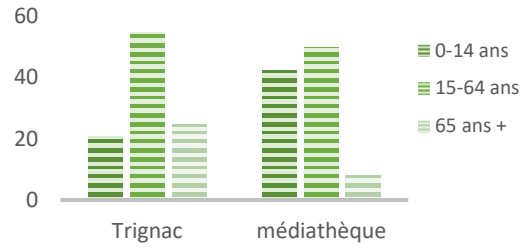

- La part dominante du public-lecteurs est centrée sur les moins de 14 ans (40% des lecteurs) une donnée en décalage avec la tendance sur le département (22%).
- La part faible se focalise sur les plus de 65 ans qui représentent 9.7% des lecteurs contre 15% sur le département.
- Cette mise en lien pointe qu'une marge de la population pourtant fortement représentée sur le territoire demeure écartée/éloignée de la médiathèque et que les efforts développés sur le segment enfance produit un effet positif.

Répartition Quartiers	Habitants Trignac	Lecteurs Médiathèque	Remarques
Certé	43 %	23 %	Un écart conséquent
Villages	12 %	20 %	Un impact intéressant
Centre	45 %	44 %	
Autres		13 %	

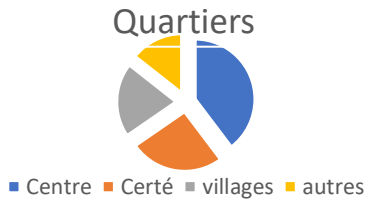

A travers ce tableau d'analyse géostratégique (à actualiser avec le dernier recensement) on note qu'en 5 ans un glissement s'est opéré dans la répartition entre quartiers. Malgré la prise de poids du quartier Certé-Grands champs l'effet sur la fréquentation médiathèque demeure stable.
Le quartier Certé du fait de son attachement et proximité à la ville centre de l'agglomération crée inéluctablement une attirance décentrée du bourg où est située la médiathèque.

MEMO : Objectifs précis de la politique des Publics

- **La fidélisation** des usagers : il s'agit de poursuivre l'accueil et la diversité de l'offre de services autour du numérique et des actions culturelles pour maintenir la venue des lecteurs déjà présents et ancrer l'identité forte autour du projet enfance.
- Aller à la **conquête des publics** : Enfance-jeunes/ Actifs / Seniors. Cette recherche d'**élargissement des publics** consiste à amener de nouveaux publics à fréquenter ce nouveau lieu. Le projet de création de nouvelle médiathèque constitue une belle opportunité pour y parvenir. En s'appuyant sur l'effet de curiosité, la communication et l'intelligence activées autour de ce projet il s'agira d'appuyer et renforcer le rayonnement de la médiathèque
- Construire une démarche nouvelle auprès des **publics éloignés** (avec un travail sur les aménagements, horaires, actions culturelles, services comme le numérique, une meilleure lisibilité et le renforcement des partenariats…)
- Intégrer une **logique de territoire** (venue de public hors commune et projet de plateforme de réseaux).

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

7.1.2Le croisement des publics actuels avec la réalité du territoire : La segmentation proposée

Le cœur de cible du projet de future médiathèque sera constitué par les publics déjà présents. Avant de conquérir de nouveaux cercles de public, il est important de fidéliser celui qui fréquente déjà le lieu consacré à la lecture publique en intégrant le fait que la création d'un équipement plus grand et plus visible va permettre d'élargir ce public cible. La fidélisation de ce public cible passe par la qualité du contenu de l'offre et des aménagements mais également par des animations-médiations qui seront qualitativement et quantitativement à la hauteur des attentes liées au nouvel équipement.

Le premier cercle des publics cibles pour ce futur équipement correspond aux nouveaux publics à conquérir qui étrangement nous amène à surfer sur la vague du parcours de vie en s'attachant aux différentes étapes constitutives de changement dans les pratiques de vie et communément partagées. On retrouve donc la phase de la naissance et des phases de socialisation progressives (mode de garde, scolarisation, entrée dans le vie active, passage en mode retraite).

L'enfant et le jeune: à ce jour cette cible est fortement marquée en raison d'une part d'un fonds que l'on pourrait qualifier d'excellence et des différents projets menés en ce sens (aménagement du lieu, animations spécifiques tout au long de l'année, partenariat soutenu). Toutefois il est une évidence sur ce profil qui tient dans l'interpénétration du lien avec l'adulte référent : la venue de ce public est liée à celle de l'adulte (parents, grands-parents, enseignants, animateurs, assistantes maternelles…) aussi nous avons procédé à cette classification :

- L'enfant considéré dans son parcours éducatif qui interroge notre lien avec les écoles : un projet avec les 5 écoles balise les intentions et les formules déclinées pour inscrire une notion de parcours où l'enfant est considéré dans une identité large. Au tout départ dans ce lien avec les écoles le postulat de départ s'appuyait sur l'effet de l'enfant prescripteur de l'équipement auprès de leurs parents. La réalité en a témoigné différemment, le nombre d'enfants-lecteurs était en chute depuis plusieurs années malgré l'explosion des séances destinées aux scolaires. D'où le fait d'avoir inventé de nouvelles formules et des liens avec les écoles et les familles pour sortir de la logique de substitution et conférer au projet de médiathèque une légitimité pleine et entière qui vient en complémentarité des projets éducatifs et d'école. Pour cette raison le projet d'accueil des classes sera maintenu (cf plan d'actions culturelles) car il constitue un levier qualifiant pour favoriser les premiers pas vers la lecture et le plaisir de l'apprentissage.
- En dehors du cadre scolaire la venue de l'enfant et du jeune demeure une priorité pour le futur équipement. Les enjeux en matière d'éducation et de construction de bagage culturel se jouent dès la petite enfance et en tant que lieu de ressources et de savoirs il est important de faciliter et favoriser au maximum cet enveloppement. Aussi il est question d'y maintenir les actions actuelles comme les animations autour du conte et des comptines et le livre à la naissance.
- Parmi les comportements courants vis-à-vis des lieux de lecture publique, on trouve les sorties en famille, le week-end ou le mercredi après-midi, où au moins un des parents (ou grands-parents) accompagne les enfants à la médiathèque : c'est l'occasion de rencontrer d'autres familles dans un cadre extérieur à l'école par exemple et de s'octroyer un temps entre parents et enfants. Sur ce point les divers aménagements (nombre de fauteuils, espace dédié aux tout-petits, espace de jeux vidéo ou de société...) sont très appréciés et largement appropriés d'où l'intérêt à les intégrer et les enrichir dans la future médiathèque pour contribuer au bien-être et au plaisir de vivre le lieu sans l'intervention automatique d'un professionnel.
- Pour les jeunes, conscients que cette étape de vie constitue une forme de mise en parenthèse pour vivre un entre soi avec ses pairs il est proposé de s'appuyer sur 2 approches complémentaires. Tout d'abord concevoir un lieu mixant les possibles pour ce public entre espace cocooning, connections et de travail. Pour ce faire du mobilier spécifique et localisé dans des zones adaptées seront nécessaires. Ce décor planté il sera incontournable de se centrer sur les acteurs référents en la matière à savoir le secteur jeunesse pour tisser des liens entre les publics et les actions. Une partie de la jeunesse locale ne fréquente pas ce service d'où la nécessité également pour les équipes de penser les venues 'isolées'. Une réflexion a été posée en matière d'espace à dédier aux révisions ou au travail scolaire. Sur ce sujet il est acté le

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

principe que Trignac ne se situe pas sur un secteur d'études (contrairement à St Nazaire avec ses lycées et pôle universitaire) aussi des équipements et des formules d'aide aux révisions pourront s'initier épisodiquement ou à la demande sans constituer le cœur d'identité du lieu.

Pour les seniors leur venue relève du défi avec 9% seulement de cette tranche qui fréquente le lieu (contre 15% en moyenne sur le département). Une des caractéristiques majeures de ce territoire est précisément la forte représentativité de cette classe d'âge quasi 25% et étonnamment ils sont sous-représentés. Par ailleurs le phénomène suivant a été intégré à notre approche pour mieux répondre au projet à savoir

- qu'un habitant sur 3 aura plus de 60 ans en 2050 en France (contre 1 sur 5 en 2005).
- Un doublement du nombre des + de 85 ans s'est opéré en France
- Un nouvel âge de la vie 'en bonne santé' apparaît celui des 60-85 ans
- L'espérance de vie augmentant (tout comme les centenaires et les supercentenaires), on a vu apparaître l'expression 4e âge pour désigner les personnes âgées entrant dans la dépendance et 5e âge (les 95 ans et plus).

Aussi il est proposé à travers cette étude de profils cibles de considérer le public senior comme un ensemble varié et non pas un groupe uniforme de personnes ce qui nous oblige à intégrer dans ce projet des aménagements et formules variées pour s'adapter à cette évolution. Le principe retenu est que pour être plus âgé, ce public n'en est pas moins qualifié, expérimenté et que le temps de la retraite est souvent l'occasion de se découvrir de nouveaux centres d'intérêts et de pratiquer de nombreuses activités très régulièrement en mode collectif (petits enfants, nouveau réseau de relations…). Les personnes du 3e âge ont donc toute leur place dans ce futur équipement et peuvent être utiles à la transmission de savoirs et de compétences tout comme ils peuvent être demandeurs et utilisateurs du lieu pour les services offerts d'où la nécessité de marquer ce lieu comme un espace intergénérationnel avec des services, horaires d'ouverture et aménagement adaptés. Pour les profils dits de 4e et 5e âges les liens engagés avec les partenaires comme la maison de retraite ou le CCAS seront à maintenir pour faciliter les connexions avec la culture d'autant plus que la perte d'autonomie est grandissante sur cette tranche de vie. Quant aux liens avec des associations dites d'aide à domicile le partenariat sera à qualifier pour étudier les portages à domicile ou les possibles vers l'extériorisation. Le projet vise avant tout à prioriser les dynamiques de vie dans la ville en favorisant les liens vers les lieux de vie sociale c'est pour cette raison qu'il importera de penser les aménagements nécessaires (déplacement en déambulateurs, fonds à gros caractères et audio…) pour encourager la venue.

Les publics les plus éloignés de la lecture constituent le **deuxième cercle des publics** cibles de la médiathèque. Il s'agit des personnes qui sont éloignées de l'objet culturel pour des raisons économiques, culturelles, sociales, physiques (déficience visuelle), organisationnelle (horaires, accès..).

Les animations et services de la médiathèque devront incorporer ces publics hétérogènes, par un accueil et une offre dédiée et active dès l'ouverture. Cette étape sera déterminante dans ce projet pour y assurer une lisibilité et attractivité. Le futur lieu veillera à rendre le bâtiment le plus accessible possible **aux personnes avec handicap**, dont les personnes à mobilité réduite, ainsi que les personnes malvoyantes et/ou malentendantes qui constituent une caractéristique forte sur Trignac.

La ville choisira également les outils qu'elle mettra à disposition pour aider ces personnes à s'approprier les lieux, les services et les collections. Il est ainsi prévu d'acquérir des équipements spéciaux pour faciliter la lecture : des loupes, tourne-pages, d'agrandissement des caractères, et d'enrichir le fonds de livres audio. Des équipements plus techniques comme des bandes podotactiles au sol et des inscriptions murales en braille seront envisagées et travaillées avec le Foyer des Amarres qui accueille des personnes concernées directement par ces besoins.

Quant aux actifs que nous avons classé en plusieurs rubriques à savoir *:*

- **Les actifs résidents trignacais** (dont l'activité peut se produire en dehors du territoire) qui s'inscrivent dans une logique de gestion des temps dits libérés et libres.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

- **Les actifs** ***la zone d'activité dite Altitude*** *(située aux pieds des forges) :* la proximité de cette zone d'emploi avec le centre bourg provoque la venue sur la pause méridienne de salariés (en recherche d'un lieu de pause ou de restauration ou d'alimentation comme le magasin le G20 pour y faire ses courses). Cette caractéristique est à intégrer au futur équipement dans ses usages (consultation, prêt, recherche d'espace de détente et de ressources). Pour cette raison le choix des horaires d'ouverture a été repensé à travers notamment une augmentation de l'ouverture sur les pauses méridiennes.
- **Les actifs dits expatriés**, qui sont très nombreux en raison de la situation positive du bassin d'emploi. Cette réalité à l'heure actuelle est insuffisamment ressourcée pour être exploitée avec plus de finesse dans les priorisations de publics. Une vigilance est apportée à cette caractéristique qui devra être actualisée au fur et à mesure du projet.

Un travail collectif a été porté pour aller au-delà de la typologie des publics et ainsi s'intéresser à la segmentation comportementale pour mieux prendre en compte ce que viennent chercher les publics à la médiathèque. Il en ressort les motifs suivants : de la lecture certes, mais également un accès à des services, des collections média, des animations bien particulières…. Une ambiance et un cadre propice à l'envie de se poser. Ce dernier point est précieux car il nous oblige à relier notre réflexion à l'aménagement et à la nécessité de décliner le mobilier sous des configurations variées et évolutives (lecture fermée, en surplomb, en mode cocoon ou collectif).
Enfin, il faut également prendre en compte les « lecteurs de passage » qui peuvent passer à la bibliothèque pour approfondir leur découverte de la ville ou profiter tout simplement d'un service gratuit comme l'accès par wifi ou la mise à disposition de matériel informatique pour travailler qui constitue un gage d'attractivité.
L'intégration de ces éléments à savoir la mise en place d'un espace numérique réactif et intuitif couplé à des ambiances variées et des services multiples (presse, photocopieur, espace de jeux de société, aménagement de bandes ou de pictogrammes…) ancreront cette ouverture sur des profils nouveaux et attendus.

Enfin, le dernier cercle des publics cibles fédère l'ensemble des personnes qui n'habitent pas la commune mais qui pour des raisons d'opportunités et de mode de vie (plus de mobilité) peuvent y venir. D'autant plus que ce futur équipement s'inscrit sur un territoire culturel en effervescence avec sa dynamique de réseau des bibliothèques de l'agglomération, et les partenariats développés avec le P.C.T (projet culturel de territoire). Il est donc fort probable que des publics appartenant à d'autres communes y viendront du fait d'une offre complémentaire et gratuite. A l'heure actuelle la part des lecteurs hors Trignac avoisine les 15%.

7.1.3 L'objectif des 35% de la population en usagers actifs

A partir de cet état de faits la nouvelle stratégie en matière de publics visera à atteindre les 35% de taux d'inscrits actifs.
Pour info : les 2/3 de l'agglomération nazairienne ont des taux supérieurs à la moyenne nationale dont certains qui avoisinent les 35% comme St Malo ou encore La Chapelle avec 29.66%. Pour Trignac cet écart se verra comblé par l'effet de nouveauté, et la conception d'un équipement bien doté et adapté.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

7.3 Une politique documentaire en cohérence avec le projet et en appui des 4 axes forts

La médiathèque propose des livres, des documents, des revues et journaux, des D.V.D et un espace de consultation libre et gratuit d'internet. A ce fonds viennent se greffer des ressources numériques en accès gratuit, gérées par le biais de la BDLA.
Pour construire son offre documentaire la médiathèque a fait le choix de mixer des œuvres dites de "qualité", mais aussi de la littérature facile à lire et à comprendre, des documents pour permettre un travail de recherche-analyse et d'autres pour s'évader. Cette intention s'inscrit dans les enjeux identifiés précédemment à savoir :

- Le développement à soutenir des littératies et l'encapacitation des citoyens (qui produit donc un impact sur les documentaires et sur le niveau de la collection et l'acquisition du fonds dit facile à lire).
- Le soutien à l'éveil des facultés cognitives et à l'apprentissage de la lecture éducative sur un territoire fortement marqué par un capital culturel et éducatif faible.
- Une aide à l'entretien des dites facultés tout au long de la vie et à l'autonomie des seniors par un fonds adapté (histoire, biographies, reportages, gros caractères, livres audio…)
- Une ouverture aux actifs par la diversification du fonds en S.F, développement personnel, sciences…

L'objectif établi pour la future médiathèque se situe entre 2.2 et 2.5 documents/habitant. Il s'agit d'une moyenne entrant en cohérence avec les recommandations de l'État et qui s'inscrit dans la pratique fixée à Trignac. Ce volume documentaire tient compte également des contraintes liées à la capacité du site, ainsi que des évolutions en cours dans les pratiques culturelles, de plus en plus orientées vers le numérique et la mise en réseau.

A ce jour et suite à un désherbage conséquent le fonds propre s'élève à 16124 documents soit 1.94 par habitant, ce qui représente un budget annuel d'acquisition de 25363 € pour 2019. Depuis 3 ans et suite à des désherbages successifs conséquents la collection globale a atteint sa volumétrie idéale par rapport à la superficie et l'agencement de l'équipement. Par ailleurs la densité documentaire demeure en dessous de 45 livres/m² puisqu'elle est de 38.5. La collection s'en trouve aérée, bien présentée et attractive.

Le tableau ci-dessous reflète une vision sur plusieurs années de l'offre existante à Trignac et celle à venir à partir des intentions visées.

Récapitulatif existant	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DVD		fonds dédié						
Nombre de prêts	241	2262	3571	3942	4495	4909	4601	3966
Achats		115	126	118	134	140	166	231
Fonds propre	628	743	869	987	1199	1337	1504	1718
Fonds global avec BDLA		836	961	1072	1402	1542	1712	1927
Revues et journaux	51	44	44	44	51	52	52	54
Prêts adultes	1795	1665	1681	1512	1606	1468	1511	1279
Prêts jeunes	1076	1052	855	851	898	951	1040	975
Total prêts avec collectivités	2904	2717	2536	2363	2504	2419	2655	2307
Documents Nombre de livres	18620	19399	17179	16219	13839	13489	13473	14406

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

en libre accès	16216	16920	14238	12655	1162	11081	11543	
Documents sonores fonds adaptés (tactiles, audio..)	142	179	-	-	236	535	576	549
En ligne Nombre de notices Nouveautés	23969 3819	23969 4419	21969 2434	21438 3152	18073 2295	18152 2323	18020 2254	18589 2312
Total documents à Trignac	19441	20368	18097	17255	16465	15085	15253	16124
Dépenses acquisitions moyenne nationale 28230€		23352 €	19686 €	24000 €	24415 €	29129 €	26906€	25363€
TOTAL Prêts prêts /jour	33469 133	33477 149	38040 145	40218 146	37103 175	37329 183	38236 188	39866 197

Complément de lecture avec les médiathèques de taille similaire et celles visitées dans le cadre de ce futur équipement

Focus collections	TRIGNAC	Donges	Montoir-de-Bretagne	La Plaine-sur-Mer	Séné
Livres imprimés/hab.	1,74 (France : 2,41)	1,47	1,49	2,7	1,88
Adultes : livres imprimés	5 849	5 656	5 141	6 202	8 655
Enfants : livres imprimés	7 640	5 745	5 632	4 828	8 704
Adultes : documents sonores (CD musique)	0	1 036	2 447	0	NC
Enfants : documents sonores (CD musique)	0	152	368	140	NC
Adultes : périodiques	38	0 (?)	19	45	38
Enfants : périodiques	14	0 (?)	11	17	15
Adultes : documents	759	983	706	623	NC

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

vidéo					
Enfants : documents vidéo	578	533	523	221	NC
Acquisitions	**En 2019**	Comparaison sur exercice 2017			
Acquisition livre/hab.	0,19	0,11	0,1	0,43	0,15
Dépenses acquisitions/hab. (€)	3,05 (France: 1,75)	1,82	2,82	5,2	2,24
Livres imprimés	1 548	874	733	1 747	1 357
Doc. sonores	36	33	159	15	231
Vidéo	140	68	132	64	140
Taux de renouvlt des collections (%)	8 (France : 5)	8	7	16	8
Les prêts/emprunteur	**TRIGNAC**	**Donges**	**Montoir-de-Bretagne**	**La Plaine-sur-Mer**	**Séné**
Prêt de livres par emprunteur	27 (France : 26,2)	18,3	19	17,1	21,5
Prêt de périodiques par emprunteur	2,4 (France : 2,2)	2,3	1,7	2,1	1,6
Prêts de documents vidéo par emprunteur	5,2 (France : 4,1)	2,6	3,4	2,5	3

A partir de cet existant et pour un usage facile et renouvelé des collections par les lecteurs il est prévu de...

Rédiger une charte documentaire à l'ouverture du lieu, à partir des éléments recensés dans ce projet.

Construire un plan de développement des collections pour atteindre l'objectif des 17000 livres, une volumétrie défendue par la BDLA et qui intègre un seuil de population estimé à 8500 habitants en 2023. Pour ce faire il est prévu d'investir progressivement la collection de 3500 livres par un investissement sur les 2 ans avant l'ouverture. La répartition prévue de cet effort d'acquisition sera réparti ainsi :

- 2450 livres destinés aux adultes (70% de l'investissement en volume)
- 1050 livres destinés à la jeunesse (soit 30% de l'investissement)

Maintenir un désherbage régulier des collections : une opération indispensable pour parvenir à un fonds dynamique et renouvelé. L'objectif est d'atteindre à terme un fonds

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

propre de 18 000 documents imprimés et sonores.

Poursuivre l'**équilibre de répartition** des acquisitions, aujourd'hui 43% Adultes et 57% Enfance-jeunesse. Pour Trignac ce ratio correspond au choix d'orientation de sa politique vers le jeune public qui demeure centrale et par la forte représentativité de la jeunesse sur le territoire (42% contre 22% sur la CARENE). Aussi est-il prévu de viser l'objectif d'un 48% adultes et 52% jeunesse.

Renforcer le **fonds des périodiques** prisé des séjourneurs pour créer du lien avec les actions comme Press'café qui s'appuie principalement sur des lectures rapides, et en donnant à lire de cette richesse pour faciliter l'accroche auprès d'un lecteur qui reste en marge ou qui peut chercher une lecture d'appel avec l'intégration d'un magazine presse people comme produit d'appel. Avec pour but à terme s'engager pleinement dans la charte du facile à lire.

Rester **force de proposition** dans certains domaines comme la fiction, les bandes dessinées et mangas, les DVD. Ces derniers sont fortement plébiscités par les usagers actuels c'est pourquoi la collection sera maintenue avec un taux de renouvellement de 15% minimum soit 230 DVD à acquérir annuellement (150 pour les adultes et 80 pour la jeunesse) et 20 à 30 pour les fonds spécifiques, ce qui représente un budget annuel estimé à 8740€. Quant aux revues qui sont source de levier pour découvrir d'autres horizons elles seront enrichies de 18 titres en préservant une entrée forte sur les beaux-arts, la création, les loisirs artistiques, la nature et l'écologie et le facile à lire.

Créer une **spécificité de fonds dit adapté** avec des documents audio et à gros caractères. En effet un public a émergé ces dernières années avec une spécificité liée au handicap visuel et auditif sur notre territoire. L'emprunt des livres audio de la BDLA atteste de la réactivité et de la demande locale. Aussi une section aménagée a été conçue en 2017 en complément des emprunts effectués au Département. Ces supports répondent non seulement à une attente mais peuvent également ouvrir sur une nouvelle pratique auprès d'un lectorat en mobilité ou auprès du jeune public.

Procéder à **la structuration d'un fonds spécialisé** sur la faune et la flore en friches industrielles. Afin d'une part relier la spécificité environnementale de notre territoire avec l'existence des Forges et le 'musée des oiseaux' et d'autre part réaffirmer l'attachement à l'environnement Briéron (lien avec le P.N.R.B) et l'engagement de la ville dans la préservation de la biodiversité. A noter l'inscription dans l'Atlas de la Biodiversité depuis 2018 qui mêle des initiations-découvertes accessibles à tous avec des inventaires réalisés par des experts et/ou des passionnés. Cette démarche permet d'ores et déjà d'identifier des espèces comme le choucas, le milan et la chauve-souris comme une faune attachée au cadre trignacais et à protéger. Ce fonds contribuerait ainsi à enrichir cette inscription scientifique et s'additionnerait à la volumétrie de la future médiathèque. Pour ces raisons, il convient de soigner ce fonds par la constitution d'une base de 200 documents minimum soit environ 4000€ en investissement initial. Pour l'alimenter un budget de 700€ par an lui serait dédié sur les 3 premières années.

Proposer de **nouveaux supports** (ressources dématérialisées) pour répondre d'une part à la demande des utilisateurs (en 2017 explosion du nombre de connexions et d'usages avec 9244 accès contre 2421 en 2016) et d'autre part aux nouveaux usages des médiathèques. La ville développera ainsi les nouvelles collections suivantes : ressources électroniques (abonnements par le biais de la BDLA, accès wifi autonome sur tablettes et/ou PC, liseuses en consultation sur place et en prêt), les livres-audio et livre-jeu.
La future bibliothèque, par le biais de la BDLA, aura ainsi une offre conséquente de presse en ligne, d'autoformation, de dictionnaires et encyclopédies généralistes, de musique, livres numériques, vidéo et cinéma (du documentaire au court métrage), bandes dessinées et jeux vidéo. Cette offre sera accessible sur place (postes multimédias, wifi en version hot spot, places d'écoute et visionnage), avec du matériel mobile personnel ou prêté et/ou mis à disposition sur place (liseuses, tablettes) et à distance (par le biais du portail). Des temps de médiation seront indispensables, l'expérience de 2017 témoigne de l'effet direct entre actions et connexion *(cette dimension est inscrite dans le projet numérique).*

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Décloisonner les collections pour une culture partagée plus en phase avec les intérêts des usagers. L'idée est de fusionner certains fonds comme pour les documentaires qui sont désormais mélangés (tous âges confondus) avec le système de classification Dewey simplifié. Un autre pôle est actuellement à l'étude celui de la fiction. Les collections jeunesse (à partir de 9 ans) seront rapprochées de celles des adultes pour suggérer un parcours dans les âges. Cela permet de décloisonner les pratiques et pour les adultes de choisir leurs livres à proximité de leurs enfants c'est notamment leur montrer en miroir les autres usages de la bibliothèque.

Enrichissement et création d'un fonds documentaire et séries télé : le mois documentaire a été l'occasion de vérifier et mesurer l'intérêt porté aux formules de débats et de sujets de société. Un fonds dvd documentaires et séries télé a été activé depuis 2018 qu'il s'agira de poursuivre.

La mise en **valeur des collections** sera particulièrement étudiée et centrale dans notre projet et se traduira par le renouvellement régulier des espaces, par le fait de suivre et devancer les publics dans l'offre en intégrant des modes de présentation clairement identifiés, en s'adaptant aux changements et en testant des formules et des supports qui séduiront les usagers pour oser l'aventure. Pour ce faire nous privilégierons d'une part la présentation en mode «facing» et d'autre part nous ferons le choix d'étagères basses qui permettent une vue d'ensemble.

Intégrer **le jeu** comme ressources avec la constitution d'un fonds de jeux de société (à hauteur de 70 jeux) et d'autre part un fonds de jeux vidéo (qui nécessitera en parallèle un investissement de consoles). L'idée centrale n'est pas d'être fléché comme une ludothèque, le fonds et les compétences des équipes ne s'y prêteront pas. Il s'agit de penser et intégrer ce support comme un outil complémentaire à notre projet. Le jeu est déjà présent au sein de la médiathèque actuelle et démontre toute sa plus-value dans le prolongement à la venue et les liens qu'ils permettent de développer et/ou entretenir. A l'heure actuelle il est mis en place uniquement aux périodes de vacances scolaires sur des tables à 2 endroits. Aussi il nous importe en renforçant le fonds (avec l'appui des experts de la ludothèque de Méan) d'offrir un panel plus large qui sera mis à disposition des personnes sur demande tous les jours. L'aménagement du lieu (avec des tables hautes et basses, fauteuils ou chaises traditionnelles) permettront à chacun de trouver le lieu adapté à leurs envies de jouer et découvrir des jeux non connus. Des fiches techniques y seront intégrées pour expliciter le jeu et lister les pièces le composant. Il s'agit par ce biais d'enrichir le fonds existant (composé de 4 jeux en bois) par des jeux à dominante familiale pour appuyer notre ligne directrice sur les liens intergénérationnels et entre parents-enfants dont le niveau permet à chacun de trouver une place. Tout au long de l'année des rendez-vous avec l'appui de partenaires spécialisés dans les animations de séances (comme Joker, l'association Crapados ou d'autres) permettront d'engager des formules plus ouvertes (public plus large, jeux de plateaux ou de stratégie adultes…). L'environnement de la médiathèque (modularium et salle d'animation) sera à cette occasion consacré à cette animation et le fonds dédié sera valorisé pour ainsi créer une belle boucle.

MEMO : Objectifs politique Documentaire

- Une collection à équilibrer 48% adultes / 52% jeunes
- Une collection à développer 17000 livres
- Des fonds thématiques à créer ou renforcer : *Facile à lire, faune et flore en zone industrielle, arts et S.F*
- Des pôles de référence à conserver *: jeune public, histoires à partager, BD*
- Un fonds presse à enrichir *70 revues*
- Une collection DVD à entretenir *150 DVD adultes et 80 dvd jeunesse /an*
- Un fonds JEUX (société et vidéo) à constituer

Services à distance : Il est primordial d'être présent, réactif et créatif sur internet via le site de la médiathèque mais également par d'autres supports comme le futur portail documentaire en lien avec le PCT et les réseaux sociaux comme les blogs collaboratifs. L'intérêt est d'être présent et visible même à distance (l'épisode sanitaire du Coronavirus l'a démontré) et pouvoir répondre de manière dynamique, interactive et réactive à des internautes sélectifs, exigeants, adeptes du dialogue à distance, friands de nouveaux services qu'ils peuvent consulter 24h/24h. A l'avenir, une gestion par sms (l'importance du portable dans le quotidien démontre la nécessité d'équiper ce service pour intégrer

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

cette caractéristique du nomadisme contemporain) ainsi les lettres de rappel, les réponses sur la disponibilité des réservations, des listes de sélections selon les goûts des usagers, des renouvellements d'abonnement, est à prévoir.

Au final on débouche sur une ventilation à atteindre dans le tableau ci-dessous.

Sections	Répartition	Quantité	Objectif visé pour 2023
Jeunesse	Romans Albums Contes P-T Documentaires	1525 2055 530 199 2210	6519 docs Soit un budget dédié de 24100 €
Adultes	Documentaires Romans adultes Policiers Sf adultes P-T Adaptés (tactiles, livre lsf, sonore)	2448 2170 1085 457 170 200	6530
BD	Adultes Jeunesse	1728 2320	4048
		Total livres	17000 Soit adultes 48 % Et Jeunes 52%
DVD	Adultes Jeunesse	920 680	1600 Taux de renouvellement de 15% Soit budget 8740 € Acquisition de 230 DVD/an dont 20 à 30 pour les fonds spécifiques
Périodiques presse Adultes Jeunesse		5 titres 50 titres contre 38 20 titres contre 14	70 abonnements Pour un budget de fonctionnement annuel de 3900 €
Jeux vidéo		Un fonds de 35 jeux à constituer et à renouveler	Un investissement sera à prévoir
Liseuse, BDLA		1	
Tablettes		2 pour les contes+ malette PCT	
Ressources numériques		BDLA	

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Cette stratégie amène le montage financier suivant :

→ **Logique d'investissement estimée à 51600 € et à réaliser 2 ans avant l'ouverture**

☑ 43 500 € pour permettre d'atteindre l'objectif d'un fonds à 17000 ouvrages (soit une hausse de 3500 documents répartis den 70% adultes et 30% jeunesse). Une aide de l'Etat pour les livres est envisageable sous condition (20% du delta visé par l'accroissement).
☑ 4000 € dédiés à la création du fonds faune et flore de friches industrielles soit 200 documents.
☑ 2000 € pour constituer le fonds de jeux vidéo
☑ 2100 € pour constituer le fonds de 70 jeux de société

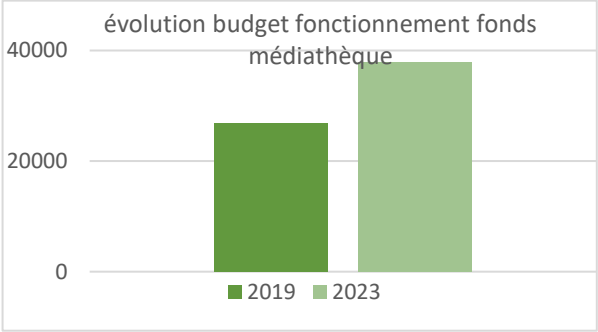

→ **Logique de fonctionnement qui pointe l'évolution suivante entre la situation actuelle et celle à venir**

Pour 2019 le budget d'acquisition se ventilait de la manière suivante

Livres	16595 €
DVD	5450 €
Presse	3258 €
Documents sonores	585 €
Total 2019	**25888 €**

Pour 2023, le budget de fonctionnement des acquisitions est structuré :

Livres	24100 €
DVD	8740 €
Presse	3900 €
Documents sonores	500 €
Fonds faune-flore…	700 €
Jeux vidéo	300 €
Jeux de société	210 €
Total 2023	**38450 €**

Ces éléments sont intégrés au point de financement général

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

7.4 La POLITIQUE D'ACTIONS CULTURELLES au service du projet et de ses axes forts

Définir une politique d'action culturelle pour ce futur équipement c'est inscrire un cadre défini et lisible pour tous afin de diffuser, animer et valoriser le territoire tout au long de l'année.

4 Thématiques structurantes sont identifiées pour décliner ce plan d'actions culturelles :

1. La lecture - littérature
2. Le Numérique
3. Les Rencontres et faits d'actualité
4. Le Jeu

***MEMO* : Objectifs Politique Actions Culturelles**

- Susciter le goût de la découverte et de l'apprentissage
- Encourager le partage d'expériences
- Contribuer à la construction d'un bagage culturel

Ci-après le tableau récapitulatif des actions par thématique

1. LA LECTURE - LITTERATURE

La petite enfance : le choix de la ville est de conforter la prise en compte de ce public spécifique par des animations adaptées dans et hors les murs. Ces animations permettent la rencontre dès le plus jeune âge avec l'objet culturel et favorisent la construction de l'imaginaire des tout-petits et la communication de l'enfant avec l'adulte et donc le renfort du lien parental. Elles permettent de créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès le plus jeune âge.
La traduction envisagée s'appuie sur des formules variées qui ont toutes en commun l'objet culturel : Contes et comptines, Jeux d'histoires, contes numériques, le Printemps des petits et s'inscrivent également par l'accueil des structures de proximité, les visites dans les structures les plus éloignées et le travail partenarial avec les centres de loisirs et le secteur parentalité ainsi qu'avec les 2 structures multi-accueil.

Types	Régularité	Lieu	Encadrement	Nombre	Public visé	Indicateurs de réussite
Contes et comptines / jeux d'histoires	Actions régulières de lecture à haute voix	Sur place et hors les murs	Animation directe et en soutien avec des partenaires	45 séances annuelles Soit un rendez hebdomadaire	Jeune public et enfants	Mobilisation Participation Ouverture partenariat
Le printemps des petits	Temps fort au printemps	Divers	En copilotage	15 séances	Jeune public	
Le livre à la naissance	Invitation aux jeunes parents	Sur place	En partenariat avec ATLC	2 rendez-vous annuels	Jeune public	Mobilisation Et taux inscription
Coup de cœur jeune public	Une valorisation	Sur place et hors	En lien avec les 2 multiaccueils	1 formule	Jeune public	Taux d'emprunt
Accueil des Accueils de loisirs ALSH	Lier aux périodes de vacances	Sur place et au sein des centres de loisirs ou en plein air	Animation directe	3 rdv annuels	Enfance	Liens avec familles

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Accueil de classes 5 groupes scolaires 843 élèves Une charte depuis 2014	Actions régulières de lecture à haute voix et de découverte de livres Et accueil des classes de transition CP en présence des parents	Sur place et au sein des classes	Animation directe Avec logique de parcours éducatif s'inscrit dans une qui se centre sur des étapes charnières (maternelles et CP avec des animations spécifiques, forfait pour les autres classes	Moyenne de 70 séances annuelles Soit 3 formules hebdomadaires + accueil formation des parents + accueil parents CP	Maternelle à CM2	Nombre de cartes familiales Retour des écoles

la médiathèque est un acteur incontournable pour la découverte du plaisir de lire par les enfants. Elle a pour mission de promouvoir des œuvres de qualité et d'éveiller le sens critique mais également de stimuler l'imagination et la créativité des enfants.
Avec les 5 groupes scolaires et les 843 enfants scolarisés, l'accueil des scolaires a été réinterrogé et la question des BCD sera à réétudier (il n'y a pas de BCD sur l'école J.Curie en contiguïté de la médiathèque actuelle). Une charte existe depuis 2014 et est interrogée et actualisée chaque année. Une vigilance sera apportée sur les glissements opérés vers les formules de venue en autonomie des classes afin de mesurer la plus-value réelle.

Un travail d'analyse nous permet d'appuyer notre projet à partir des données croisées suivantes

	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Nbre élèves	lecteurs actifs	Nbre élèves	lecteurs actifs	Nbre élèves	lecteurs actifs	Nbre élèves	lecteurs actifs	Nbre élèves	lecteurs actifs	Nbre élèves	lecteurs actifs
Ecole L.Lagrange	247	56 soit 23%	264	34 soit 13%	272	52 soit 19.12%	260	19 soit 7.3%	269	39 soit 14.5%	259	64 soit 24.7%
Ecole J.Curie	237	99 soit 42%	239	78 soit 33%	251	100 soit 39.84%	218	14 soit 4.6%	251	61 soit 25.5%	253	104 soit 41.1%
Ecole L.Michel	41	6 soit 15%	47	4 soit 8%	64	11 soit 17.19%	70	3 soit 4.3%	54	13 soit 24.07%	50	18 soit 36%
Ecole A.Frank	165	43 soit 26%	178	33 soit 18%	168	38 soit 22.62%	167	9 soit 5.4%	154	7 soit 4.9%	153	21 soit 13.7%
Ecole Casanova	116	46 soit 40%	109	38 soit 35%	106	39 soit 26.8%	104	11 soit 10.6%	115	16 soit 13.9%	124	41 soit 33.06%
					861		819		843		839	

Avec cette approche quantitative il nous importait de mesurer l'impact des séances dédiées au projet d'accueil de classes et ainsi vérifier si l'enfant fréquentait la médiathèque en dehors de l'approche scolaire. Bien entendu la prudence est de mise sur les conclusions à tirer d'un tel croisement de données. Des paramètres extérieurs viennent perturber la lecture comme par exemple la possibilité offerte d'emprunter 15 documents par carte qui a produit une stratégie d'emprunt nouvelle. Les lecteurs cumulent les documents sur une seule carte et chaque membre de la famille ne dispose plus automatiquement d'une carte.
Quoiqu'il en soit la pratique, les échanges d'expériences et les recommandations ministérielles confortent notre orientation. Notre projet s'inscrit dans une logique de parcours éducatif qui se centre sur des étapes charnières (maternelles au CP avec des animations spécifiques). Un forfait de séances est prévu pour les autres classes. Des séances d'accompagnement des parents et professeurs sont également structurées à 2 reprises. Au total une moyenne 70 séances sont dédiées à ce projet (cf page 18). Un indicateur a été identifié (cf tableau ci-dessus) qui nous permet de constater que notre centration sur la petite enfance produisait une plus-value.

Types	Régularité	Lieu	Encadrement	Nombre	Public visé	Indicateurs de réussite
Collège	Plan à fixer : rencontre d'auteurs, travail de recherche, valorisation…	varié	Coanimation Voire rencontre d'auteurs avec Théâtre Athanor	6 rdv annuels	Adolescents	Fréquentation

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Formule de formation des jeunes à la lecture à haute voix	Actions ponctuelles (cadre printemps des petits)	Sur place et hors les murs	Animation directe et en collaboration avec secteur jeunes	4 séances annuelles	Adolescents et jeune public	Mobilisation sur la durée du parcours

Le but est de continuer à encourager les rencontres et les échanges autour des livres au travers des prix de lecture et des rencontres d'auteurs menés au collège comme cela se pratique actuellement tout en œuvrant avec le jeune en position active (lecteur à voix haute par les jeunes aux plus petits…).
Mais pour ce public souvent absent des médiathèques, il est important de se soucier d'adapter l'offre à leurs goûts. Depuis 2017 il est ainsi proposé un accompagnement sous une forme plus ludique pour prendre en compte les centres d'intérêts des jeunes (création vidéo, services numériques, choco-philo...). Cette expérimentation est concluante et méritera d'être suivie et amplifiée (atelier mangas, doc-débat…).

Types	Régularité	Lieu	Encadrement	Nombre	Public visé	Indicateurs de réussite
Prix BD	De juillet à novembre	Sur place	Dispositif d'agglo	Invitation et clôture	Ados et adultes	
Ateliers mangas	Actions régulières en vacances	Sur place		2 /an		
Prix des lecteurs			Dispositif d'agglo	Invitation et clôture		
Club de lecture	Actions régulières	Sur place	En formule à autonomiser	7 rdv / an		
Coups de cœur à partager	Aux heures d'ouverture	Sur place	autonomie			
Brad'livres	Tous les 2 ans	Lors du forum des associations	Par l'équipe	Une fois		Nombre de livres vendus Participation
Rencontres d'auteurs	Une fois par trimestre	Sur place	Equipe et partenaires PCT BDLA éditeurs et institutions	Une fois par trimestre	Ados et adultes	Taux de participation et retours
Résidences d'auteurs	Une fois par an	Sur place	Equipe et partenaires		Ados et adultes	Elargissement des pratiques et proximité
Press'Café	Tous les mercredis et vendredis midis Soit 51 séances x 2	Sur place	Par l'équipe	Tous les vendredis 12h30 à 14h00 Etudier l'ouverture sur un créneau complémentaire du mercredi par exemple	A partir de supports faciles à lire (presse, mag, livres) faciliter la pause méridienne de personnes en	Taux de participation

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

					activité notamment	
Lecture transat et citrons livres	Eté	Jardin aménagé	Par l'équipe	A la demande		Nombre de lecture Et retour direct
Nuit de la lecture	Une fois par an	janvier	Par l'équipe	1		

S'il est primordial de se soucier des jeunes, le public des seniors n'est pas en reste. C'est un public qui par intérêt peut être fidèle mais il est nécessaire de renforcer les actions en leur direction, notamment pour ceux qui ne se déplacent pas ou peu.
Pour ce faire il sera proposé de…
- Faciliter leur accès aux collections, de mettre en valeur les documents à leur intention par des informations spécifiques, privilégier les ouvrages et les accessoires facilitant la lecture.
- Favoriser les rencontres transgénérationnelles comme des lectures aux plus petits, des ateliers de recueils de mémoire... étudier la piste d'une participation à la semaine bleue et autres actions portées sur le territoire.
- A l'extérieur, poursuivre la réflexion sur la place et le rôle de la médiathèque vers la MAEPA et autres espaces de vie dédiés aux personnes âgées tout en mettant en place des services de portage à domicile et de lecture à domicile.

Types	Régularité	Lieu	Encadrement	Nombre	Public visé	Indicateurs de réussite
Participation à la semaine bleue	automne	Sur place	Dispositif national Lien CCAS	Une formule d'animation dédiée Et visite du lieu en VIP		
Services à domicile	Actions ponctuelles et sur critères	A domicile	Associations d'aide à domicile			
Bibliomobile	Tous les 2 mois Lecture sur place et projet en lien avec les résidences	A la Maepa Et visite sur place	Equipe et animatrice Maepa	6 par an	seniors	Rencontres ateliers bibliodiversité
Total	298 séances					

2. LE NUMERIQUE

Types	Régularité	Lieu	Encadrement	Nombre	Remarques
Digital Week	Une fois dans l'année • Atelier d'arcade • Tournoi de jeux vidéo	sur place	Partenariat d'agglo	variable	Encapacitation et élargissement des pratiques Formule dynamique et inclusive

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

	• Jeu vidéo • Expo interactive				
Salon vidéo	hebdomadaire	Sur place	Libre et sur formule animée	Toute l'année	Tous les publics
Ateliers ponctuels	2 à 3 fois /an	Sur place et hors	Equipe et cybercentre	3	
Festival des libertés numériques	Janvier et février	Sur place	Equipe et partenaires	variable	Encapacitation Ados et adultes
Arts numériques	épisodique	Sur place	Institution et artistes	variable	Pour tous Sensibilisation et découverte
Soit 80 rendez-vous environ dédiés à cette pratique					

3. LES RENCONTRES et FAITS D'ACTUALITE

Types	Régularité	Lieu	Encadrement	Public	Principe de fonctionnement
Mois du documentaire	Une fois par an	Sur place	Avec BDLA		A partir d'une thématique : organiser des formules de ciné-débat
Conférences débat	6/ an	Sur place	Avec personnes ressources	Tout public	Créer un lieu emprise avec les sujets et les faits de société pour permettre la réflexion

4. Le JEU : Accompagner les pratiques (vidéo) ludiques

Types	Régularité	Lieu	Encadrement	Public	Principe de fonctionnement
La fête du jeu	En mai	Sur place	Equipe, associations et prestataires	Tout public	Sociabilité et mixité
Les rencontres mots fléchés	En mai	Sur place	équipe	adultes	Cognition et convivialité
Quiz littéraire	Cadre nuit de la lecture	Sur place	Equipe et BDLA	Familles	Divertissement et sociabilité
Jeux vidéo	Cadre DGW et rdv flash une à deux fois par mois	Sur place	Equipe PCT et prestataires	Tout public	Diversification et sociabilité Modernisation et fidélisation
Soirée Jeux	bimestrielle	Sur place	Equipe et prestataires et associations	Tout public	Convivialité et démythification
Ateliers de création	mai	Sur place	Association équipe et prestataires	Tout public	Créativité et expérimentation

Nouveauté attendue en 2023-2024

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

7.5 Le projet d'ouverture du lieu … la question des horaires d'ouverture

Penser un nouvel équipement suppose de projeter son fonctionnement en s'appuyant sur les enjeux attendus et les moyens nécessaires.
Un travail d'analyse a été engagé pour :

1. Adapter les horaires aux pratiques et aux rythmes de vie qui sont en pleine transformation.
2. Repenser les plages d'ouverture dans un esprit de simplicité et de pertinence pour les usagers.

Faute d'indicateurs pertinents sur nos pratiques actuelles nous avons appuyé notre approche sur les constats issus du Tour de France des bibliothèques de 2017 et les approches plus ou moins objectives recueillies dans les services auprès des usagers. Il en ressort :

- Une ouverture moyenne de 20h par semaine pour les bibliothèques de +2000 habitants
- Une fermeture constatée sur les créneaux du temps libre : Week-end et soirée
- Localement sur l'agglomération nazairienne une pratique très variable

Taux d'ouverture par semaine Trignac en 2019	19h00 sur 4 jours
Moyenne ouverture bibliothèques	22h48 (ville moyenne 5000 à 20000 habitants)
Ex : Montoir 22h sur 5 jours - Donges 21h sur 5 jours - St Joachim 17h sur 4 jours - Pornichet 25h sur 5 jours	

L'Etat soutient financièrement des projets d'extension et d'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales par le concours particulier relatif aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation (DGD). Les trois textes suivants précisent le régime de ce concours particulier:-l'article L 1614-10 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 168 de la loi de finances pour 2016;-l'article R 1614-75 à 95 du Code général des collectivités territoriales, modifiés par le décret 2016-423 du 8 avril 2016;-la circulaire du 15 juin 2016modifiant la circulaire MCCE1235052C du 7 novembre 2012. Les deux premiers textes ouvrent le bénéfice du concours particulier à l' «aide initiale accordée pour un projet d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture de bibliothèques» (loi) et permettent des aides de l'Etat «durant cinq années consécutives ou plus» (articles R 1614-78 et R 1614-88).

A partir de ces éléments il est proposé dans le cadre de ce futur équipement :

Soigner le **mercredi et samedi** avec une proposition 10h00-18h00
Maintenir le **mardi et vendredi** avec un créneau revu, 15h00-18h00
soit 22h /semaine en 2023

Soit une plus-value en 2023 :

- avec l'intégration d'une nouvelle pause méridienne
- Un temps de week-end étendu
- 5h d'ouverture complémentaires

Le principe retenu pour cette requalification horaire est d'envisager une expérimentation de cette proposition dès son ouverture sur une période à déterminer (1 ou 2 ans). Il s'agira à partir de cette phase d'ajuster les pratiques et ainsi de modéliser au mieux ce lieu aux nouvelles réalités.
Un travail par roulement sera structuré pour permettre une gestion complète des paramètres (nouvel espace, pics d'activités, profils indispensables en binôme…) pour fin 2020.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

8. Des espaces en résonnance

L'approche suivante traduit la réflexion qui s'est engagée pour que ce futur lieu ne soit pas un bâtiment sans 'âme' mais que bien au contraire les espaces soient pensés en pleine cohérence avec les attentes. Pour cette raison les fondamentaux suivants sont rappelés pour définir les espaces qui sont à considérer avant tout comme des connecteurs et facilitateurs à la venue et au parcours de l'usager.

- une **convivialité comme marqueur de ce nouveau lieu**
- l'**accessibilité** pour tous (pas de centrage sur un profil de public ou de formule unique)
- Un concept **de modularité / adaptabilité** indispensable. Ce qui suppose d'une part d'intégrer du mobilier conçu pour des usages multiples et de transformation rapide.

8.1 Vision globale des espaces de la future médiathèque

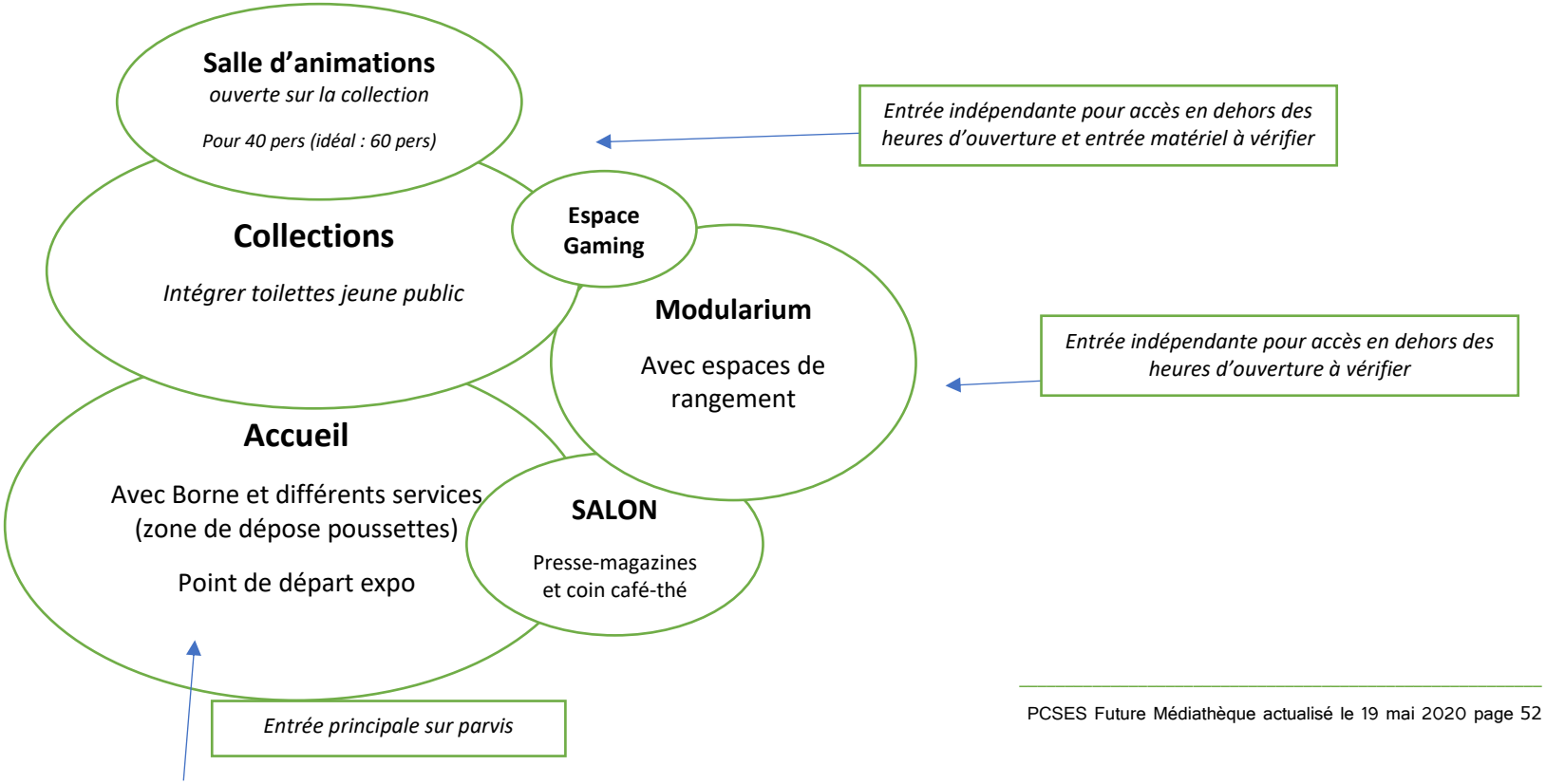

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

8.2 Les espaces incontournables dans ce futur projet

❶ La notion d'accueil a été soulevée à de nombreuses reprises témoignant de son importance il constitue le 1er contact avec le lecteur, le visiteur, le curieux.
Un soin sera apporté au mobilier qui contribuera à créer une ambiance dès les premiers pas. Il se devra d'être adapté aux usagers et usages variés (lecture prolongée ou pas, envie de s'allonger, d'être sur un fauteuil ou au contraire sur une chaise avec appui des bras…)., et par ailleurs contribué à la mise en thématique dans les collections par sa disposition dans l'espace (étagères basses, mode facing pour encourager la découverte…).
Une signalétique simple et soignée sera à concevoir pour faciliter les repères de chaque personne avec ou sans handicap.
L'installation fixe d'éclairage doit être complétée par des luminaires originaux à diffusion douce pour apporter des nuances et accompagner les repères des zones dites de silence ou de papotage en créant des espaces plus ou moins froids-chauds.
En parallèle à cet aménagement une borne d'emprunt et retour autonome sera accueillie pour répondre aux nouveaux besoins. L'introduction de cet équipement permet ainsi de se décentrer de l'acte d'enregistrement et permet une présence des équipes dans le lieu en mode conseils, accompagnement et de mise à disposition par exemple des ordinateurs portables. La présence d'automates n'ôte pas la nécessité d'une présence humaine qui doit être pensée et rendue indispensable pour maintenir l'âme tant désirée par les usagers. Sur ce point il est à préciser que l'installation de cet automate avec douchette code-barres n'intègre pas à ce jour la solution RFID puisqu'elle engendrerait un investissement financier et humain trop important pour un enjeu peu significatif pour notre commune. Par ailleurs, elle poserait un problème pour la gestion des documents de la Bibliothèque Départementale présents dans nos collections. La perspective de la mise en réseau permettra d'avancer sur ce point qui pour le moment n'est donc pas intégré.
Dans cet accueil un soin particulier sera à octroyer :

- La venue de groupes notamment d'enfants (avec éventuellement des poussettes) : un espace spécifique doit être intégré et fléché dès le début. Des capacités de réception des vêtements individuels doivent être visibles pour éviter de déposer tous les vêtements et accessoires en tas (ce qui indirectement contribue à responsabiliser directement les enfants dans leur habillage et déshabillage).
- Un sas est à étudier pour éviter les déperditions de chaleur ou de fraicheur qui puisse s'ouvrir automatiquement.
- Un compteur par cellule optique sera à installer dès le départ pour valoriser la venue dans ce lieu de personnes non inscrites et ainsi répondre au besoin de recensement des 'séjourneurs' un profil difficilement identifié à ce jour.
- L'installation d'accroches fixes et modulables pour les expositions devra avoir comme point de départ l'accueil et se poursuivre dans les collections. Ce qui suppose que le futur lieu ne soit pas entièrement vitré pour disposer de murs afin d'accueillir les expositions dans de bonnes conditions.

❷ *Le modularium :* ref point 6.2 qui explicite les attendus

❸ *L'espace des collections :* qui centralise l'ensemble des œuvres mises à disposition du public et qui mixte en son sein du mobilier qui invite à la détente, à la réflexion, à l'échange… Ce mobilier devra être adaptable aux différents publics et permettre des assises très variées. Des équipements viendront compléter cette ambiance avec par exemple une connexion rendue possible au réseau, des branchements pour raccorder son propre matériel, des tables avec fauteuils pour décliner les prétextes à prolonger sa venue. Le design du mobilier tout comme les couleurs et les textures seront à poser collectivement pour veiller au maximum de fonctionnalité et surtout créer une cohérence

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

de lecture. Les espaces contrairement à la situation actuelle ne seront pas délimités par des murs. Ce sont les aménagements qui contribueront à créer les passerelles et les invitations. Ce travail doit être soigné.

❹ *Une salle d'animation* : Cette salle est pensée comme un prolongement à l'espace dédié aux collections et servira à accueillir toutes les animations.
Pour ce faire elle doit être équipée

- Un gradinage qui doit explorer les possibles en termes de rétractabilité ou de fixité.
- D'assises confortables.
- De matériel de projection intégré avec écran rétractable.
- D'une capacité à faire le noir total.
- D'un accès ouvert sur la collection avec la possibilité de créer une fermeture pour permettre la cohabitation entre l'activité qui s'y déroule et le public dans les espaces.
- A connotation non enfantine car l'usage se veut multiple.

Cet espace répond à un double besoin

- Un lieu adapté et repéré pour déployer le projet d'actions culturelles dans de bonnes conditions et cesser les manipulations excessives de mobilier pour dégager des espaces pour les animations. A ce jour, différentes formules existent et trouvent à se renouveler comme les rencontres musicales et la nuit de la lecture qui accueillent entre 50 et 60 personnes. Ce sont également les animations de contes et comptines à destination des tout-jeunes (assistantes maternelles, livre à la naissance, printemps des petits) ou encore l'accueil des classes qui profiteront pleinement de cette plus-value.

- Une nécessité de relier les espaces pour ne pas créer de bulle vide : en dehors des actions dans cet espace il sera ouvert sur la collection pour s'y installer et ainsi réunir des critères pour faciliter la venue et l'installation des lecteurs

❺ *Espace logistique,* une capacité de stockage et de travail en coulisses sont indispensables. Aussi il est prévu de l'intégrer dès sa conception pour la gestion dite d'entretien et pour la maintenance. L'espace d'entretien devra être pensé en intégrant l'étage et veiller à stocker dès le départ le matériel et le consommable lié à cette pratique avec des étagères, des rangements adaptés, un point d'eau et une surface au sol adaptée au déplacement d'un chariot et aspirateur.
Une remarque est à intégrer dès à présent dans la perspective de la mise en réseau du schéma de lecture publique : la structuration d'une plateforme de ventilation des documents serait un atout pour le lieu du fait des interactions avec les autres équipements et les équipes. Un moyen supplémentaire de drainer et faciliter la circulation des ouvrages et de se situer au cœur du projet. Cet espace doit donc intégrer un emplacement en capacité de recevoir non seulement des caisses mais également des chariots et un mobilier adapté pour effectuer les échanges. Il devra être situé au rez de chaussée et être en connexion avec une zone de déchargement lors des livraisons de commande.

❻ *Les toilettes* doivent à ce titre être pensés comme un espace soigné et adapté aux situations spécifiques de handicap mais également pour les jeunes parents et leurs jeunes enfants (avec des sanitaires de petite taille et des cloisons).

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

❼ *L'Espace pause :* On y trouvera du mobilier et des équipements de cuisine aménagée (frigo, cafetière, plaque de cuisson…), l'accès aux espaces extérieurs serait un atout pour aérer le lieu et permettre une détente sur le jardin.

❽ *Un jardin* pour y développer des actions et créer un prolongement naturel du lieu. Le végétal doit intégrer une place dans ce projet. Il ne faut pas négliger le plaisir de lire en dehors des zones habituelles, au soleil, dans un transat, à l'abri d'un arbre… la continuité entre les dehors et dedans doit être évidente.

❾ *Une zone dédiée au recyclage* des déchets (crayons, piles…) pour les équipes qui serait profitable aux usagers et qui suppose donc d'être pensée dès la conception pour assurer une cohérence d'ensemble au projet.

Les services incontournables

Un accès libre et gratuit.
Un emprunt de la collection gratuit.
Un site dédié pour s'informer, valoriser et actualiser les projets.
Un espace qui infuse le jeu (formule existante à la médiathèque où le jeu est proposé et installé de manière pérenne et où il sera renouvelé à partir de la base préexistante). Un salon aménagé disposerait de cette ressource jeux ainsi que d'autres 'objets' pour éviter la formule pure ludothèque.
Une convivialité par la présence d'un espace 'café-thé'.
Des services d'accès à l'impression.
Des services d'autonomisation d'emprunt et de retour.
Un retour de documents 24h/24h avec la boîte de retour.
Des services et équipements spécifiques pour l'aide à la lecture comme des loupes, tourne-pages, logiciels de reconnaissance vocale, d'agrandissement des caractères,... ou d'équipements plus techniques : bandes podotactiles au sol, inscriptions murales en braille.
Des services et équipements dédiés à la petite enfance pour faciliter la venue des familles avec des enfants en bas-âge comme du mobilier adapté, tapis d'éveil, mobilier.
adapté à la lecture sous toutes les positions, un espace à langer pensé en cohérence avec les projets du secteur parentalité, un fonds dédié.
Une borne d'écoute et de visionnage des documents.
Un recyclivres à maintenir.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

8.3. La répartition des surfaces proposée

Ci-après les espaces recensés comme constitutifs du projet

VERSION 5	Espaces	Sous-espaces	Surfaces indicatives
Espaces publics Au RDC	Cœur de l'équipement	Espace d'accueil + casiers et poussettes +Prêt/retour	20 m²
		Sanitaires publics H F	25 m²
		Salon de convivialité avec presse, ouvert sur les autres espaces	15 m²
		Salle d'animation avec gradins 45 places	55 m²
		Collection et services Avec gaming reliée espace jeunes	324 m²
		Modularium numérique	30 m²
	Jardin de lecture	extérieurs	189 m²
Espaces internes A l'étage	Bureaux	Pour 6ETP + réseaux	78 m²
	Prépa et repro	Espace de préparation des équipes	20 m²
	Tisanerie et sanitaires pour le personnel	Pour les équipes dont Carene et BDLA	25 m²
	Locaux techniques	Archives dégagement TGBT…	56 m²
	Réserves et stockage	BDLA CARENE -médiathèque	35 m²
Détail des répartitions cf doc 1er acte 11 mai 2020			
Soit surface avec logique médiathèque tête de réseau			**633 m² SP**
surfaces utiles + dégagements et circulations horizontales (circulaire DGD 26.03.2019) non compris les locaux techniques et circulations verticales			
Dont 469m² dédiés à l'usager contre 433m² dans la version 4 soit 74% du projet auquel vient s'ajouter le jardin de lecture			

Surface actuelle de la médiathèque 324m²

Préconisations DRAC = 0.07m²/habitant en privilégiant un accueil au Rdc et réserver l'étage aux dimensions administratives et techniques

pour **2023** estimation chiffrée à 8500hbt soit 595m² minimum

Proposition du scénario 633 m² dont 74% des espaces dédiés aux usagers

Après les échanges engagés avec la DRAC des recommandations visant le 0.10m²/habitant ont été fortement posées. Le projet s'axe sur une version à 0.07m²/habitant avec la volonté marquée de s'inscrire dans un ratio supérieur puisque la surface finalement dédiée s'inscrit à 633m² et non 595m².
Par ailleurs cette version vise à dédier 74% des surfaces au projet de lecture publique. Soit 36m² supplémentaires par rapport à la version d'origine.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

9. Des moyens en adéquation avec le projet

Par cet axe il s'agit de pointer la nécessité de mettre en lien le projet avec les moyens humains, organisationnels, techniques et financiers.

9.1 Des moyens humains

Sur ce point le postulat suivant est posé

- Renfort de l'équipe pour tendre avec 2 ETP aux profils spécifiques l'un à dominante numérique-communication et l'autre sur le fonds documentaire avec la création des fonds spécifiques. Une redéfinition des missions de l'ensemble de l'équipe pour intégrer différemment l'accueil, la dimension du réseau de lecture publique et des actions culturelles.
- Accompagnement des équipes dans une posture centrée sur l'usager.
- Formation commune à déployer en matière d'accueil et médiation notamment numérique.

La réflexion pour structurer ce plan RH est basée sur une approche qui privilégie l'entrée sur la thématique (autrement dit le contenu) en lieu et place du support. Pour ce faire les périmètres des fonctions actuelles sont requalifiés, les fiches de poste évolueront et devront être accompagnées pour atteindre ce nouveau cadre.

Tableau récapitulatif des besoins en personnel en 2023, pour assurer les ouvertures au public un minimum de 3 agents est requis.

	Titre	Qualf	Intitulé du poste	ETP	Définition des missions
1	Assistant du patrimoine	Cat B	Responsable de la médiathèque	1 ETP	-Stratégie et gestion financière des politiques documentaires, numérique. -Liens PCT avec la bibliothéconomie et numérique.
2	Assistant du patrimoine	Cat B	Adjoint au responsable avec un profil numérique et communication (interface avec le service communication, réseaux et site web).	1 ETP	Un socle en commun : 1. Accueil : inscription – billetterie – prêt/retour 2. Service au public 3. Gestion des fonds 4. Action culturelle
3	Adjoint du patrimoine	Cat C	Référent de l'espace Enfance-jeunesse	1 ETP	
4	Adjoint du patrimoine	Cat C	Référent de l'espace Actualités et Jeux, actualisation de l'équipement	1 ETP	
5	Adjoint du patrimoine	Cat C	Référent Documentaire, des fonds thématiques (ornithologique, biodiversité, arts) et de la plateforme du réseau de lecture publique	1 ETP	
6	Adjoint du patrimoine	Cat C	Réfèrent de l'espace Fiction, DVD	1 ETP	

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

7	Agent d'entretien	Cat C	Gestion entretien et ménage	10h 30%ETP	En charge de l'entretien général du site
8	Agent technique	Cat C	Gestion d'urgence et entretien technique	20% ETP	En charge des interventions techniques (eau, électricité, espaces verts)
					Soit un montant global de charges estimé à 280 000€

Schéma d'organisation du futur lieu sous forme d'organigramme

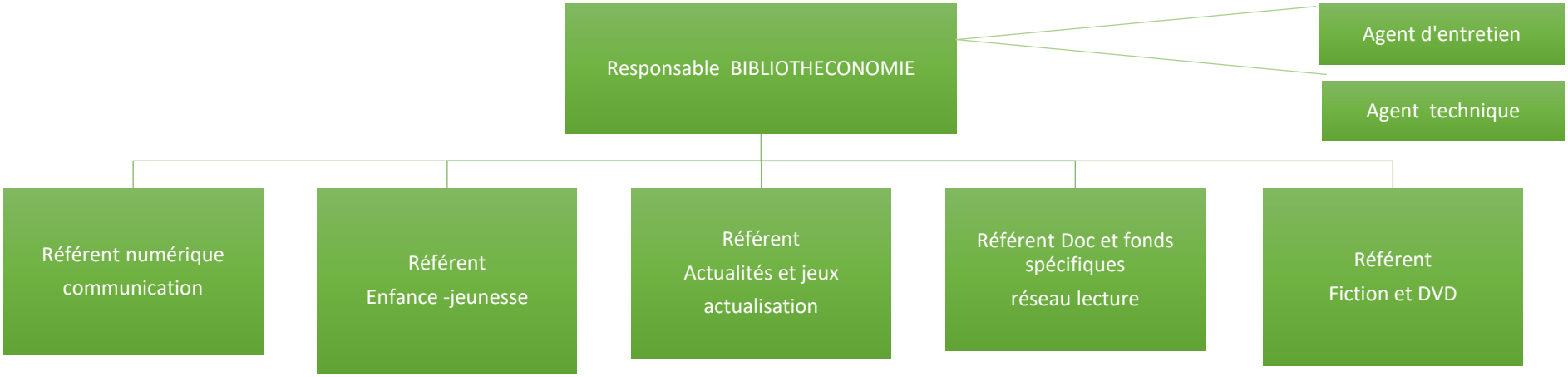

En raison des mutations attendues dans ce futur équipement il s'agira d'engager un accompagnement des profils dans les équipes et de veiller au renfort.

- Un socle commun aux équipes

Dans le tableau ci-dessus est mentionné les aspirations sur les profils qui s'inscrivent dans une logique de complémentarité. A ce titre on note un profil à dominante numérique, un autre petite enfance… le principe est d'octroyer des références en lien avec des spécificités de fonds tout en développant une base commune. Celle-ci a pour but de structurer un socle commun et permettre l'enracinement du projet. Pour ce faire la fonction accueil c'est-à-dire la notion de services à l'usager constitue la base indispensable à l'ensemble de l'équipe. Dans cette fonction d'accueil lors des heures d'ouverture il faut identifier les missions suivantes : renseignements – inscription – prêt/retour – mise à disposition

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

de matériel. Il s'agit d'une interface qui doit être pratique pour l'usager et dont l'interface doit être maitrisée par l'ensemble de l'équipe en raison des rotations dans les fonctions. Une formation au logiciel métier de réservation sera à prévoir en amont (lors de l'arrivée des 2 nouveaux membres).
Par ailleurs les professionnels de cet équipement auront une sensibilité et formation qualifiante en matière de médiation, de pédagogie et d'animation. Des formations sont engagées depuis quelques temps pour que ce virage soit amorcé et il sera complété par une formation collective en matière de fondamentaux en médiation et en numérique. Par ce biais il s'agit d'ancrer ce fondamental dans la philosophie du lieu et dans le parcours individuel de chacun des agents déjà présents.

- Le socle numérique

Le support informatique-numérique est un incontournable dans la pratique professionnelle du travail documentaire, de communication, de médiation et de programmation. Le niveau et l'intérêt à ce domaine sont partagés différemment dans l'équipe actuelle. Pour cette raison un plan de formation continue sera envisagé dès 2020 avec une progression et adaptation à intégrer en raison de l'évolution rapide des outils existants. Une attente spécifique sur le poste du référent numérique sera renforcée afin que cette personne puisse être un accélérateur et un adaptateur des pratiques.

- La conduite de projet

Le futur équipement va venir renforcer la logique du mode projet. Par ce biais les équipes auront à amplifier leur travail dans ce sens. Cette inscription est effective depuis plusieurs années et deviendra la référence. Les cultures métiers sont variées il s'agira en fonction des besoins de l'accompagner plus ou moins fortement. Par cette intention il s'agira pour les équipes de veiller à interagir avec les autres ressources (aussi bien dans l'équipe, dans les services qu'avec des partenaires). Le fonctionnement par mode projet supposera des déclinaisons variables avec soit un pilotage direct ou partagé en fonction des typologies d'actions. Les 2 responsables auront également à leur actif et avec l'obligation d'enrichir leurs pratiques une solide formation en management participatif.

- Une logique d'intelligence collaborative

L'esprit du faire ensemble rayonnera dans ce futur équipement et supposera des ajustements. La formation constituera un des moyens à disposition. L'évaluation dite partagée en sera le pendant. La mise en vie et le fonctionnement d'un tel lieu s'appuiera sur des réunions identifiées pour formuler et recueillir les points de fragilité et de renfort à activer. Comme tout système il est constitué de maillons qui nécessitent un rouage et un entretien pour ne pas se gripper. Des formules à géométrie variable seront structurées avec les équipes et à un rythme variable dans le but de s'assurer de la fluidité du projet et d'envisager à étape fixe une évaluation collective et restitutive. Les objectifs serviront de cap pour être interrogés et adaptés au fur et à mesure. Le tableau de synthèse situé en fin de document permettra donc d'établir le retour nécessaire sur l'expérience engagée.

- Une gestion RH repensée avec les nouveaux besoins d'ouverture du lieu

En raison des nouveaux cadres (gestion de l'espace différent, amplitude horaire d'ouverture repensée, taille de l'équipe) un tableau de gestion des équipes sera réalisé. Une première version sera proposée en fin d'année 2020 en appui avec les équipes. D'ores et déjà une collecte de renseignements et d'outils a été engagée auprès des médiathèques de même taille.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

9.2 Le besoin informatique et numérique

Le ministère de la Culture et de la Communication finance au travers de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) -concours particulier relatif aux bibliothèques de prêt - les projets de construction, de rénovation, d'équipement des bibliothèques des collectivités territoriales. Le décret relatif à la DGD a été publié le 8 mai 2012 (décret n°2012-717 du 7 mai 2012) et complété par le décret n°2016-423 du 8 avril 2016. Il insiste en particulier sur l'équipement numérique des bibliothèques, au-delà de la simple informatisation. Il s'agit d'ailleurs de l'une des priorités du ministère de la Culture en matière d'équipement des bibliothèques et médiathèques.
Le coût total hors taxes subventionnable s'élève au regard des éléments connus dans ce dossier à 60590€ HT.
Un soutien est envisageable pour la ré-informatisation et la création de services aux usagers qui utilisent l'informatique. La dépense concernée recouvre les études, les matériels et logiciels, les frais de récupération de données, de migration, d'installation et paramétrage ainsi que les frais de formation au titre de l'année de mise en place du matériel. La maintenance n'intègre donc pas cette prise en charge.
Un coût bonifié de 50% est à faire valider par notre conseillère DRAC en raison de la caractéristique dite de projets complets d'informatisation. En cas de non-conformité avec les critères la base de 25% s'appliquera.

Ré-informatisation	Qté	Prix HT	37790€	12800 €	9000 €	1000 €
Estimation			Matériel	Prestation	Formation	Maintenance
Installation serveur				900		
Et certificat				500		
Audit sur site				1200		
Migration de données				1500		
Base usagers				500		
Gestion équipement par badge			3550	5400		
Portail et mise en graphisme				2800		
Espace projection	1	7000	7000			
Automate de prêt	1	1500	1500			
Ordi de consultation	2	560	1120			
Ecran d'accueil	1	500	500			
Espace numérique avec cartes		10000	10000			
Ordi de travail interne	9	700	6300			
Scannettes	6	140	840			
Système de comptage	1	1580	1580			
Salon du jeu vidéo (console)	1	400	400			
Formation de base	9	900			8100	
Formation portail en ligne	1	900			900	
Contrat de maintenance (externalisation et régie)	1	1000				1000 non pris en charge DRAC

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Plan de financement envisageable pour le projet numérique qui sera soumis pour validation aux équipes de la BDLA et le service informatique pour l'actualiser.

Dépenses		Recettes	
Coût logiciel et matériel	37 790 €	Subvention ETAT 50% ou 25%	29 795 €
Coût prestation	12 800€	Subvention Département 10%	6 000 €
Coût maintenance (externalisation et régie)	1 000 €	Autofinancement	24 795€
Coût de formation	9 000 €		
Total	60 590 €	Total	60 590 €

9.3 Vison globale des ressources financières en vue de l'ouverture en 2023

Investissement

Tableau INVESTISSEMENT	
Axe informatique-numérique	
Coût logiciel et matériel	37 790 €
Coût prestation	12 800€
Coût maintenance (externalisation et régie)	1 000 €
Coût de formation	9 000 €
Axe Documentaire	51 600 €
Fonds général	43500 €
Fonds faune-flore des friches industrielles	4000 €
Fonds de jeux vidéo	2000 €
Fonds de jeux de société	2100 €
Axe Mobilier et signalétique *(intégré doc programmiste)*	191 980 €

Fonctionnement

Dépenses fonctionnement 2023	**€**	**Recettes de fonctionnement en 2023**	
Alimentation	1 500	Régie directe bradlivres	500
Petit équipement dont celui des documents	3 400		
Acquisitions du fonds	38 450	Département	En attente chiffrage
Doc pro	1 000	CARENE	En attente chiffrage
Actions culturelles 6042 gratuit	5 000	Etat compensation RH	A vérifier

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

Prestations (electre)	2 500	Fonds spécifiques sur projets	NC
Location maintenance	2 900		
Fête et cérémonies	2 000		
Droits	1 000		
Sous total 1	**57 750**		
Communication	5 000*		
P.C.T	9 000		
Formation médiation et accueil	8 000*		
Déplacement	2 000		
Fluides	5 000*		
Rémunération	280 000		
Sous total 2	**309 000**		
Total général	366 750		

*actualiser le montant auprès du service concerné

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

10. La mise en œuvre du projet : les étapes à venir

Phasage global projet de future médiathèque

		2018	2019				2020				2021				2022				2023				2024			
programme et recrutement	adoption du projet																									
	phase programme définition précise des espaces																									
	programme technique détaillé fin 20 mars 2020																									
	études diagnostic fin le 16 juin 2020																									
	et chiffrage de l'investissement																									
	recrutement équipe conception																									
	délibération AAPC règlement consultation 04 au 11 mai 2020																									
	lancement du marché 12 et 13 mai																									
	dépôt des candidatures 14 mai au 24 juin																									
	analyse des candidatures 25 juin au 17 juillet																									
	jury 20 au 31 juillet																									
	rencontre visite et architecte 01 sept																									
	dépôt des offres 01 sept au 29 oct																									
	analyse des offres cotech 30 oct au 20 nov																									
	jury choix du lauréat du 23 nov au 27 nov																									
	calage marché négociation honoraires 30 nov au 04 dec																									
	notification lauréat 07 dec au 21 dec																									
		2018	2019				2020				2021				2022				2023				2024			
étude de projet	APS DU 22 dec au 17 mars 2021																									
	validation APS 18 mars au 07 avril 2021																									
	APD DU 08 avril au 09 juin 2021																									

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 044-214402109-20200604-DEL_20200604_21-DE

	validation APD du 10 juin au 30 juin 2021																									
	pro et pc 01 juillet au 04 oct 2021																									
	validation pro et pc 05 oct au 25 oct																									
lancement	préparation DCE 26 oct 2021 au 08 dec																									
	consultation des entreprises 09 dec au 02 mars 2022																									
	attribution des lots 03 mars au 23 mars																									
	notification et rejets marché 24 mars au 07 avril 2022																									
tra-	phase travaux avec prépa 08 avril 2022 au 19 fev 2024																									
	mise en service du 02 fév 2024 au 19 fev 2024																									
équipements et services	livraison du bâtiment																									
	plan de développement des collections																									
	investissements des documentaires																									
	phase de réflexion sur l'aménagement et le mobilier																									
pilotage RH	informatisation complémentaire																									
	projet de fonctionnement																									
	organigramme fonctionnel et constitution de l'équipe pro																									
	charte d'accueil du lieu																									

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 04 juin 2020

DEL_20200604_22

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **17**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

OBJET :
Projet de construction d'une médiathèque – organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre architecturale sur esquisse-plus

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le

26 mai 2020

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 2125-1 alinéa 2 du Code de la Commande Publique,

VU l'article R. 2122-6 du Code de la Commande Publique,

VU les articles R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la Commande Publique,

VU Les articles R. 2172-1 à R. 2172-6 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du 13 septembre 2017 portant création et désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

CONSIDERANT que l'équipe municipale de la ville de Trignac a axé son programme sur une politique culturelle ambitieuse. La collectivité gère une médiathèque municipale, actuellement située au sein du groupe scolaire Jaurès-Curie. Investie dans la requalification de son centre-ville et face au besoin de libérer de l'espace pour les activités scolaires, la municipalité a décidé de créer une nouvelle médiathèque.

L'équipement prendra la forme d'un véritable tiers-lieu, et se voudra structurant et support d'identité pour la commune.

L'ensemble bâti dit « des Cures », anciens bâtiments d'habitation des cadres des forges situés en cœur de ville, a été choisi pour accueillir la future médiathèque. La remise en valeur du site prend ainsi tout son sens au sein du projet de requalification urbaine initié par la municipalité.

CONSIDERANT que la ville de Trignac a commandé en juillet 2019 une mission de programmation au cabinet PREMIER'ACTE PROGRAMMATION 86 000 POITIERS.

CONSIDERANT que le coût objectif d'opération de ce projet est fixé à 3 625 000 € TTC (Toutes Dépenses Confondues).
Le coût estimé de la mission de maîtrise d'œuvre étant supérieur à 214 000€ HT, la procédure à mettre en œuvre, est celle du concours restreint sur « esquisse plus », en application du Code de la Commande Publique

Pour information, le déroulement d'un concours de maîtrise d'œuvre consiste dans un premier temps à sélectionner des candidats sur les critères définis dans les documents de la consultation. La procédure étant restreinte, plusieurs candidats seront invités à participer par le pouvoir adjudicateur pour proposer un projet. Le nombre de candidats invités à proposer un projet est fixé à trois.
Une prime sera allouée aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours. Le montant de la prime est librement défini par la ville de Trignac et est indiqué dans les documents de la consultation. Elle est fixée à 11 450 € HT par équipe.
Dans un deuxième temps un marché négocié sera passé avec l'équipe ayant remis le meilleur projet, selon les critères indiqués dans le règlement de concours.

Cette procédure de concours nécessite la création d'un jury constitué des membres de la Commission d'appel d'offres et d'au moins un tiers de personnes possédant la qualification professionnelle exigée pour participer au concours.

Concernant les personnes qualifiées du jury, il s'agit de maître d'œuvre, d'experts techniques, de personnes ayant des qualifications spécifiques et exerçant à titre libéral. Si les textes de référence sont précis sur les conditions d'intervention de ces personnes, aucun d'eux n'a prévu le versement d'une indemnité de participation. Or, il parait légitime de définir le principe d'une indemnisation notamment au regard des conseils et avis techniques attendus de ces personnalités et du temps consacré y afférent. Pour ce faire, il est opportun de trouver une assise règlementaire à cette indemnisation. Il est proposé de se référer au rôle et à la rémunération des architectes-conseils et paysagistes-conseils tels qu'en disposent les articles A 614.1 à 614.4 du code de l'urbanisme.
Il est proposé d'indemniser forfaitairement à la demi-journée et à la journée, sur la base du montant fixé à l'article A 614.2 du code de l'urbanisme, soit pour la vacation journalière à un centième du traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 944 soit 418.37€ pour la vacation journalière.

Ces personnalités qualifiées seront nommées, par arrêté, par Monsieur le Maire qui présidera le jury

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à concurrence sera lancé par la Ville de Trignac en vue de sélectionner 3 candidats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Décide

Article 1 : autorise l'organisation et le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre architecturale sur esquisse-plus selon les modalités réglementaires en vigueur et au regard du programme technique détaillé ainsi que de l'estimation financière établis par PREMIER'ACTE PROGRAMMATION et sur la base du Projet Culturel Scientifique Educatif Social (P.C.S.E.S.) établi par le service culturel de la Ville de Trignac,

Article 2 : désigne comme membres du jury de concours :
- Monsieur le Maire, Président du Jury,
- Les membres de la commission d'appel d'offres

Article 3 : dit :
- qu'au titre des **personnalités indépendantes** dont une qualification professionnelle est exigée, avec voix délibérative, architecte, urbaniste, paysagiste, économiste de la construction (les personnalités indépendantes qui doivent représenter 1/3 des membres du jury) seront désignés nominativement par arrêté du Président du Jury,
- qu'au titre des **personnes compétentes** avec voix consultatives, 1 ou 2 représentants de la DRAC, le DGS de la commune de Trignac, le Directeur des Services Techniques de la commune de Trignac, la Responsable du Pôle culture commune de Trignac, le Trésorier de la ville, 1 agent représentant la médiathèque de Trignac, 2 représentants du cabinet 1er Acte Programmation (AMO, concepteur du programme de concours) seront désignés nominativement par arrêté du Président du Jury,

Article 4 : autorise Monsieur le Maire à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence après le choix d'un lauréat à l'issue du concours, en application de l'article R.2122-6 du Code de la Commande Publique après le choix d'un lauréat à l'issue du concours,

Article 5 : approuve le montant de la prime versée soit 11 450 euros aux candidats admis à concourir,

Article 6 : approuve les modalités de fixation des indemnités des personnalités indépendantes, dont une qualification professionnelle est exigée, constituant le jury s'élevant à 348 € HT pour une demi-journée et 696 € HT pour une journée,

Article 7 : autorise Monsieur le Maire à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général,

Article 8 : autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au lancement et à l'organisation du concours restreint de maîtrise d'œuvre architecturale sur esquisse plus,

Article 9 : autorise Monsieur le Maire à désigner l'attributaire du marché,

Article 10 : autoriser Monsieur le Maire à engager et signer des marchés de consultation pour les différents diagnostics et études,

Article 11 : autorise Monsieur Le Maire à engager et signer les marchés associés (OPC…),

Article 12 : autorise Monsieur le Maire à engager et signer les demandes de subventions,

Article 13 : approuve les étapes de conception jusqu'à l'APD.

Pour	20
Contre	0
Absentions	5

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire,
Claude Aufort

Département Loire-Atlantique **Arrondissement** Saint-Nazaire **Canton** Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_23

Nombre de Conseillers	
En exercice	**28**
De présents	**17**
De votants	**25**

Objet :

Avenant au règlement des ateliers d'arts plastiques : remboursement des ateliers annulés en raison du COVID 19

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le
26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :
Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Suite aux décisions du gouvernement pour faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, le Centre Culturel Lucie-Aubrac a été fermé depuis le lundi 16 mars 2020.

Cette fermeture a impacté les ateliers d'arts plastiques puisqu'ils sont annulés depuis cette annonce.

Les modalités de remboursement dans le règlement ne mentionnaient pas le cas d'une situation inédite comme celle du covid19.

Aussi il est proposé conformément aux préconisations du Trésor Public d'engager le remboursement des ateliers d'arts plastiques au prorata du nombre d'ateliers annulés et non suivis depuis le 16 mars 2020 pour chacun des usagers.

Le Service Vie Associative et Culturelle se charge de fixer la liste des personnes concernées et les montants à rembourser pour chacun des participants. Il transmettra d'une part cette liste accompagnée des RIB des participants au Trésor Public pour qu'il puisse rembourser les usagers et d'autre part en fera copie au service finances pour suivi.

Ce remboursement sera envisageable à partir du 30 juin 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modalités de ce remboursement et d'autoriser Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- D'approuver les modalités de remboursement des usagers,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce dossier.

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_24

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **17**
De votants **25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :
Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00)
Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Actualisation des tarifs pratiqués par le Service Vie Associative et Culturelle (SVAC)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le
26 mai 2020

Dans le cadre de ses missions le SVAC structure une programmation culturelle par saison et développe la pratique des arts plastiques. La commission culture en date du 19 mai 2020 a procédé à l'étude des tarifs afin d'en actualiser la base pour :

- Obtenir une simplification de lecture de la grille tarifaire.
- Harmoniser les tarifs.
- Et veiller à l'accès pour tous avec cette révision tarifaire

Aussi, il est proposé la grille de tarification suivante au Conseil municipal :

A – GRILLE TARIFAIRE

Tarif par personne	**Plein**	**Réduit**	**Bref**	**T.A.C**
Spectacle géré par la Ville	8€	3€	3€	12€ par groupe de 2 à 4 personnes
Spectacle Ville - Théâtre Scène Nationale	Tarif unique 10€ Jeune public 5€			

B – BENEFICIAIRES DES DIFFERENTS TARIFS

Type de tarifs	Bénéficiaires du tarif :	Tarifs
Tarif **plein**		8,00 € / personn
Tarif **réduit**	* Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et porteurs d'une carte d'invalidité. *Sur présentation d'un justificatif.* * Moins de 18 ans et Étudiants de moins de 25 ans * 65 ans et plus	3,00 € /personne
Tarif **T.A.C** *Tous âges confondus*	Pour un groupe constitué de 2 à 4 personnes maximum sans critère d'âge ou de liens familiaux.	12,00 € / groupe
Tarif **BREF** *Séance courte*	Tarif spectacle de courte durée (20 à 45minutes)	3,00 €/personne

C – TARIFS DES STAGES ET ATELIERS

Stages arts plastiques	**Jeunes**	65 € les 2 jours (matériel fourni)
	Adultes	58 € les 2 jours
Atelier arts plastiques	QF < 400	51,00 €
	401 - 600	77,00 €
	601 - 800	102,00 €
	801 - 1000	128,00 €
	1001 - 1200	153.00 €
	Supérieur à 1201	182,00 €
	hors commune	204.00 €
	Réduction de 10 % accordée pour l'inscription d'une 2ème personne dans une famille	

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Décide

- D'approuver les tarifs proposés. Les recettes sont encaissées dans la régie de service du Centre Culturel et imputées à l'article 7062-60 (redevances et droits à caractère culturel),

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_25

Nombre de Conseillers	
En exercice	**28**
De présents	**17**
De votants	**25**

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Complément de la délibération n°17 du 12 décembre 2018 concernant l'attribution du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions de l'Expertise et l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le
26 mai 2020

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifié par le décret 2020-182 du 27 février 2020 publié le 29 février 2020 ;

Vu le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération n° DEL_20181212_17 du mercredi 12 décembre 2018 de la Ville de Trignac

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 mai 2020,

Le décret 2020-182 du 27 février 2020 publié le 29 février 2020 modifie le décret n°91-875, relatif au régime indemnitaire. Ce dernier établit les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dans le respect du principe de parité.

L'attribution du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois nécessite de prendre une nouvelle délibération qui ne pourra avoir un effet rétroactif et qui complète l'initiale en date du 12 décembre 2018.

Parmi les cadres d'emplois désormais éligibles au RIFSEEP, et qui concernent la Ville de Trignac, il y a :

- Les Ingénieurs territoriaux
- Les Techniciens territoriaux
- Les Éducateurs de jeunes enfants

Dès lors, à compter du 1er juillet 2020, il est proposé de remplacer le paragraphe **IV - La transition entre l'ancien et le nouveau régime indemnitaire C – Sur le maintien du régime indemnitaire des cadres d'emplois d'ingénieur territorial, de technicien territorial et d'éducateurs de jeunes enfants** de la délibération DEL_**20181212_17** du Mercredi 12 décembre 2018, par les dispositions suivantes.

Ces nouvelles dispositions seront intégrées par cadre d'emploi dans la partie **I -Détermination des groupes de fonctions et des montants plafonds.**

Les mentions à intégrer sont les suivantes :

1 - Pour les catégories A :

➢ **Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux**

Vu l'Arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les ingénieurs territoriaux conformément au décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale.

Chaque agent est classé dans un groupe de fonctions correspondant à son emploi suivant le niveau de fonctions, d'expertise et de sujétions auquel il est exposé.

Le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux réparti en 4 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions		Agent non logé Montant annuel plafond de l'IFSE	Agent logé Montant annuel plafond de l'IFSE
G 1	Direction générale des services	-	-
G 2	Direction adjointe	36 210 €	22 310 €
G 3	Responsable de pôle/ service	32 130 €	17 205 €
G 4	Emploi nécessitant une expertise	25 500 €	14 320 €

- **Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants**

Vu Arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les Educateurs territoriaux de jeunes enfants conformément au décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale.

Chaque agent est classé dans un groupe de fonctions correspondant à son emploi suivant le niveau de fonctions, d'expertise et de sujétions auquel il est exposé.

Le cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions		Agent non logé Montant annuel plafond de l'IFSE	Agent logé Montant annuel plafond de l'IFSE
G 1	Direction générale des services	-	-
G 2	Direction adjointe	14 000 €	-
G 3	Responsable de pôle/ service	13 500 €	-
G 4	Emploi nécessitant une expertise	13 000 €	-

2 - Pour les catégories B :

- **Cadre d'emplois des techniciens territoriaux**

Arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des techniciens des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les techniciens territoriaux conformément au décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale.

Chaque agent est classé dans un groupe de fonction correspondant à son emploi suivant le niveau de fonctions, d'expertise et de sujétions auquel il est exposé.

Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions		Agent non logé Montant annuel plafond de l'IFSE	Agent logé Montant annuel plafond de l'IFSE
G 1	Responsable de pôle	17 480 €	8 030 €
G 2	Responsable de service	16 015 €	7 220 €
G 3	Poste d'instruction avec expertise	14 650 €	6 670 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- D'approuver la présente délibération en complément de la délibération n°17 du 12 décembre 2018,
- D'instaurer à compter du 1er juillet 2020 pour les agents relevant des cadres d'emplois ci-dessus :
  - Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
  - Un complément indemnitaire annuel (CIA),
  - De permettre aux agents concernés de bénéficier de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires et de l'astreinte lorsque la fonction ou le cadre d'emploi le permet,

- D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Pour	20
Contre	5
Absentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude Aufort

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 4 juin 2020

DEL_20200604_26

Nombre de Conseillers
En exercice **28**
De présents **17**
De votants **25**

Objet :

Création de postes

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

8 juin 2020

Et que la convocation avait été faite le
26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :
Claude AUFORT – Denis ROULAND (départ à 20h00) Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE – Laurence FREMINET Gilles BRIAND – Véronique JULIOT - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER - Christelle POHON – Benoît PICHARD Delphine BARRE – Marylise BODIGUEL - David PELON – Cécile NICOLAS Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE

Jean-Pierre LE CROM a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Myriam LEROUX

Valérie LE SCAO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Yannick BEAUVAIS

Sylvia HAREL a donné son pouvoir à Cécile NICOLAS

Jean GALI a donné son pouvoir à David PELON

Denis ROULAND a donné son pouvoir à Hervé MORICE (départ à 20h00)

Absents : Sophie PIHUIT - Anne-Marie CARDINAL – Gaël FOURAGE

Madame Véronique JULIOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois par la création de postes détaillés comme suit afin de permettre à M. le Maire de prononcer les avancements de grade, nominations et recrutements au titre de l'année 2020.

Postes	Temps	Service ou secteur	Raisons
1 adjoint administratif principal de 1ère classe	100%	Secrétariat Général	Avancement de grade
3 adjoints d'animation principaux de 2ème classe	100%	Service Enfance Jeunesse	Avancements de grade
3 adjoints techniques principaux de 1ère classe	100%	Pôle Technique	Avancements de grade
1 animateur principal de 2ème classe	100%	Pôle Culture	Avancement de grade
1 rédacteur principal 1ère classe	100%	Ressources Humaines	Avancement de grade
1 technicien principal 1ère classe	100%	Pôle Technique	Avancement de grade
1 Ingénieur principal	100%	Direction Services Techniques	Recrutement

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- de procéder à la mise à jour du tableau des emplois par la création de postes détaillés comme suit afin de permettre à M. le Maire de prononcer les avancements de grade, nominations et recrutements au titre de l'année 2020.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

Pour	20
Contre	0
Absentions	5

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT